

288

de Boucher à M. M. O. Ethier, M. Lanier & M. Martineau

Compte accepté Résolu de payer le compte de M. Moffatt Mfg. Coy \$ 8,00

Rapport special des Auditeurs Les Auditeurs déposent le rapport special en réponse à la requête de M. M. Rutherford et autres.

Résolu que ce rap. soit imprimé en français et distribué aux contribuables.

Adjournement Résolu que ce Conseil s'ajourne à mercredi, le vingt-sixième jour du mois courant à 8 heures P.M.

Ch. F. Lohes M. Renaud Maire

Session generale d'ajournement 26 septembre 1894

Province de Quebec

Cité de Ste-Cunegonde de Montreal

A une session generale d'ajournement du Conseil municipal de la Cité de Ste-Cunegonde de Montreal tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil mercredi, le vingt-sixième jour de septembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze conformément à une résolution adoptée par ce Conseil passé à sa session tenue mercredi le dix-neuvième jour de septembre, mil huit cent quatre-vingt-quatorze conformément à la loi la laquelle séance sont présents.

Une heure s'étant écoulée

289

et n'y ayant point de quorum l'assemblée n'a pas lieu.

Ch. F. Lohes Juffe

Session generale 3 Octobre 1894

Province de Quebec

Cité de Ste-Cunegonde de Montreal

A une session generale du Conseil municipal de la Cité de Ste-Cunegonde de Montreal, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, mercredi, le troisième jour d'octobre mil huit cent quatre-vingt-quatorze conformément à la loi la laquelle séance sont présents: M. M. Leschevins, C. F. Lalonde, J. Luttrel, J. Morin, J. B. Leonard & M. C. Fyndubnet formant quorum de ce Conseil sous la présidence de M. L'Eschevin C. F. Lalonde

Il est ordonné & statué par résolution du dit Conseil comme suit:

Lecture & approbation des minutes de la dernière assemblée

Rapport du Comité de Santé Lecture & approbation du rapport du Comité de Santé en date du 15 août 1894

Rapport du Comité de Police Lecture & approbation du rapport du Comité de Police en date du 5 Sept. 1894

Rapport du Comité d'Éclairage Lecture & approbation du rapport du Comité d'Éclairage en date du 5 Sept. 1894

Rapport du Comité des Chemins Lecture & approbation du rapport du Comité des Chemins en date du 5 Sept. 1894

582

Rapport du Comité des finances Lecture & approbation du rapport du Comité des finances en date du 5 Septembre 1894

Rapport du Comité des Chemins Lecture & approbation du rapport du Comité des Chemins en date du 19 Septembre 1894

M. J. Findley demande réduction de sa taxe d'affaires sur sa taxe d'affaires référé au Comité des Licences

Lettre de J. Atkin re taxe d'affaires Lue une lettre de M. J. Atkin demandant d'être exempté de payer une taxe d'affaires

cette lettre est référée Résolu que cette lettre soit référée au Comité des Licences

Lettre de J. E. Ménard re réclamation réclamant des dommages causés à sa propriété par le changement de niveau des rues Naplémont Duvernay

cette lettre est référée Résolu que cette lettre soit référée au Comité des Chemins

Lettre & rapport re assurances de Montréal de l'association des assurances de Montréal et aussi une lettre du secrétaire de la dite association

cette lettre & ce rapport sont référés Résolu que ce rapport et cette lettre soient référés au Comité de Feu

Coffre autorisé à écrire à la Cité de St-Henri re la réclamation de cent mille piastres (\$100,000) et les intérêts. Balance due sur le prix de vente de l'aqueduc

Lettre de J. B. Durochet re réclamation Lue une réclamation de M. J. B. Durochet au montant de neuf cent soixante piastres (\$960.00) pour dommages à sa propriété causés par le

583

Changement de niveau du trottoir de la rue Richelieu Référé au C. des Chem.

cette lettre est référée Lettre de M. L. Davidson re taxe Lue une lettre de M. Thos. Davidson demandant exemption de taxe pour leur propriété coin des rues Albert & Vinet

cette lettre est référée Résolu que cette lettre soit référée au Comité des Licences

J. Adam chargé de défendre la cause de P. Gougeon Résolu que J. Adam fecr. avocat, soit chargé de défendre cette Cise dans la cause de Philomon Gougeon

Résolu de payer à J. Godin \$50.00 Résolu de payer à M. J. Godin la somme de cinquante piastres (\$50.00) en règlement de sa réclamation pour dommages à sa propriété rue Coursol causés par l'eau provenant de la rupture d'un boyaux durant un incendie du mois de juillet dernier

Remise de l'amende de \$100.00 à M. Mumroe Résolu de faire remise à M. W. Mumroe de l'amende et frais dans la cause de J. Leroux vs. W. Mumroe

Résolu de payer à M. Ducharme \$5.00 Résolu de payer à M. A. Ducharme la somme de \$5.00 pour sa taxe de témoin dans la cause de J. Prefontaine contre cette Corporation

Apurement Résolu que ce Conseil s'apure a mercredi, le dixième d'octobre, mil huit cent quatre-vingt-quatorze à huit heures P.M.

Ch. F. Lalonde Président
Ch. F. Lalonde
Greffier

Session générale
d'ajournement
17 octobre
1894

Province de Québec
Cité de Ste-Cunegonde de Montréal

A une session générale d'ajournement du Conseil municipal de la cité de Ste-Cunegonde de Montréal tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, mercredi, le dixième jour d'octobre, mil huit cent quatre-vingt-quatorze conformément à une résolution d'ajournement de ce Conseil passée à sa session tenue mercredi le troisième jour d'octobre mil huit cent quatre-vingt-quatorze conformément à la loi à laquelle session sont présents. M. M. les Echevins H. Morin & M. E. Lyburner

Ajournement

Une heure étant écoulée depuis l'ouverture n'y ayant pas de Quorum M. M. les Echevins H. Morin & M. E. Lyburner ajournent l'assemblée à mercredi prochain le dix-septième jour d'octobre courant à 8 heures P.M.

Chs. P. Leduc
Greffier

H. Morin
M. E. Lyburner

Session générale
d'ajournement
17 octobre
1894

Province de Québec
Cité de Ste-Cunegonde de Montréal

A une session générale d'ajournement du conseil municipal de la Cité de Ste-Cunegonde de Montréal tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, mercredi, le dix-septième jour d'octobre, mil huit cent quatre-vingt-quatorze conformément à une résolution d'ajournement de ce Conseil passée à sa session tenue mercredi le dixième jour d'octobre, mil huit cent quatre-vingt-quatorze conformément à la loi à laquelle séance sont présents: Son Honneur le maire L. H. Héroux, M. M. les échevins H. Morin, J. Luttrell, M. E. Lyburner, A. S. Delisle, G. N. Ducharme formant quorum de ce conseil sous la présidence de M. le maire L. H. Héroux, M. M. les échevins C. F. Lalonde, J. A. Léonard & J. B. Durocher absents, ayant après vérification reçu avis de la présente session.

Il est ordonné & statué par résolution du dit conseil comme suit:

Lecture & approbation des minutes de la dernière assemblée

Motion du 26 septembre
concernant la taxe
de l'arrêté de A. Cantin

Attendu que la motion du vingt-sept septembre dernier concernant la remise de l'intérêt sur la taxe municipale de M. A. Cantin n'est pas conforme à la résolution passée par ce conseil.

Read que cette résolu
tion doit être amendée

Il est unanimement résolu que cette résolution soit amendée en effaçant tous les mots après \$80,000,00 et les remplace par les suivants:

Cité n'a plus le droit d'accorder de

286

nouvelles commutations, et considérant que M. A. Cantin ignorait cette nouvelle disposition de la loi, le conseil décide unanimement de lui faire remise de l'intérêt dû sur les arriérés pour 1893 & 1894

Requête relative aux Remises des évaluateurs. M. Grier, sa taxe d'affaires, soit référée de nouveau au bureau des évaluateurs. Résolu que la requête de M. Grier, sa taxe d'affaires, soit référée de nouveau au bureau des évaluateurs.

Reduction sur le coût du canal d'épuit de la rue Calumet. Résolu qu'une réduction de \$26.40 sur le coût du canal d'épuit de la rue Calumet soit accordée à M. D. Lanthier, et une autre de \$33.00, pour le même canal, à M. M. Hogan, attendu que ces messieurs ont été surchargés d'au-tant.

Résolu qu'une somme de \$50.00 soit allouée à M. F. B. Dupuis, avocat, pour services professionnels dans la affaire des M. le Dr. J. A. Leonard et cette cité.

Assoulements Résolu que ce conseil s'ajourne à mercredi, le vingt quatrième jour du mois courant à huit heures et M.

Chas. Forchet
Dupuis
L. H. Meunier maire

287

Session générale d'ajournement
24 Octobre
1894

Province de Québec
Cité de Ste-Cunigonde de Montréal

A une session générale d'ajournement du conseil municipal de la Cité de Ste-Cunigonde de Montréal, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, mercredi, le vingt quatrième jour d'octobre, mil huit cent quatre-vingt quatorze, conformément à une résolution d'ajournement de ce conseil passée à sa session tenue, mercredi, le dix-septième jour d'octobre, mil huit cent quatre-vingt quatorze, conformément à la loi, à laquelle séance sont présents: Son Honneur le maire P. H. Heineault, M. M. les échevins C. F. Lalonde, J. Lattrell, R. Morin & J. A. Leonard. Formant quorum, de ce conseil, sous la présidence de monsieur le maire. P. H. Heineault, M. M. les échevins Et. Ducharme, C. S. Delisle, M. E. Lymburnet & J. B. Durochet, absents ayant après vérification, reçu avis de la présente session.

Il est ordonné & statué par résolution du dit conseil, comme suit:

Lecture & approbation des minutes de la dernière assemblée.

Rapport du Comité de la Police Lecture & approbation du rapport du comité de feu & police en date du 17 octobre 1894

Rapport du Comité de l'hôtel de ville Lecture & approbation du rapport du comité de l'hôtel de ville en date du 17 octobre 1894

Requête des locataires & propriétaires de la puelle Duvernay demandant de poser une lumière dans cette puelle. Référé au comité d'éclairage

588

J. Adam. fecit charge de defendre cette corporation

Resolu que J. Adam fecit. avocat. soit charge de defendre cette corporation dans la cause de J. E. Menard

Maire G. Giffet autorise a signer un billet

Resolu que son Honneur le maire L. H. Heineault & C. F. Forliet greffier. soient autorises a signer et executer pour et au nom de cette corporation un billet promissoire a deux mois de date pour la somme de (\$5,000.00) cinq mille dollars en renouvellement d'un billet de (\$9,540.00) neuf mille cinq cent quarante dollars echu le vingt-trois courant

Reclamation de M. M. Lavigne & Nadeau

Lue une reclamation de M. M. Lavigne & Nadeau pour dommages a leur propriete sur la rue Duvernay causis par le changement de niveau de la rue. Referee au comite des chemins

Lettre demandant exemption de taxes

Lue une lettre du reverend J. N. Forcément demandant que M. E. Baton soit exempté de payer une taxe de bouche. Referee au comite des lieues

Lettre de V. Denis fecit demandant affaire exaucer la cout. des batiments

Lue une lettre de V. Denis fecit. avocat. demandant au nom de son épouse Dme. Denis de faire exaucer la cout et les batiments erigis sur sa propriete coin des rues (Oratoire) St-Jacques. Referee au comite des chemins

Salaires approuves

Resolu d'approuver les montants payis a M. Brennan pour salaire

9 juin	\$17.50
12 "	27.50
29 "	32.50

Agouvement

Resolu que ce conseil s'agoume a met credi. le trenterunieme jour du mois courant a huit heures P.M.

Crest. Forliet

L. H. Heineault Maire

589

Session generale d'agouvement 31 Octobre 1894

Province de Quebec Cite de Ste-Cunegonde de Montreal

A une session generale d'agouvement du conseil municipal de la Cite de Ste-Cunegonde de Montreal tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil met credi. le trenterunieme jour d'octobre mil huit cent quatre-vingt quatorze. conformement a une resolution d'agouvement de ce conseil prise a sa session tenue met credi. le vingt-quatrieme jour d'octobre mil huit cent quatre-vingt quatorze conformement a la loi la laquelle seance sont presents: Son Honneur le maire L. H. Heineault. M. M. les echevins H. Morin, G. N. Ducharme, M. E. Lyndhurst & J. B. Durochet formant quorum de ce conseil sous la presidence de M. le maire L. H. Heineault. M. M. les echevins C. F. Lafonde, J. A. Leonard A. S. Delisle & J. Luttrell absents ayant apres verification recu avis de la presente session

Il est ordonne & statue par resolution du dit conseil comme suit:

Lecture & approbation des minutes de la derniere assemblee

La ville de St. Henri offre a la Cite de Ste-Cunegonde un billet de la Montreal Water Works

Attendu que la Cite de St. Henri offre a la Cite de Ste-Cunegonde de Montreal un billet promissoire de cent mille dollars (\$100,000.00) a douze mois, consenti par la "Montreal Water Works Co" et endosse par la dite Cite de St. Henri de Montreal en paiement de la balance due sur le prix d'achat de l'aqueduc tel que par contrat

Resolu que ce billet soit accepte

Il est unanimement resolu que ce conseil accepte le dit billet de cent mille

590

piastres, à douze mois, à condition que la Cité de St-Henri en paie l'escompte, étant entendu que le dit billet est accepté sans préjudice ni novation à aucun des privilèges et hypothèques résultant en faveur de la Cité de Ste-Cunigonde de Montréal, en vertu du dit contrat, et que son honneur le maire L. N. Renaud et Ch. St-Orléans, greffier, soient autorisés et sont par les présentes autorisés à endosser le dit billet pour et au nom de la Cité de Ste-Cunigonde de Montréal afin d'en faciliter l'escompte.

Condolences adressées
à la mort de l'honorable
Honoré Mercier
ex-premier ministre
de la Province

Il a été résolu à l'unanimité:
Que les citoyens de cette cité désirent
exprimer publiquement leurs condolé-
ances à l'occasion de la mort de
l'honorable Honoré Mercier, ex-pre-
mier ministre de la Province de
Québec.

Qu'ils considèrent que M. Mercier
malgré sa courte carrière a été
l'un des Canadiens Français qui
ont le plus contribué à faire ap-
precié le peuple Canadien, à le
faire respecter à l'étranger et à lui
ouvrir, avantagusement, de nou-
veaux horizons commerciaux.

Que dans cette occasion c'est
un devoir pour cette Cité de se join-
dre au deuil général et de deplorer
cette perte irréparable.

Que cette cité offre ses sympathies
bien acquises à la famille de l'il-
lustre homme d'état que le pays
pleure maintenant.

Que copie des présentes réso-
lutions soit envoyée à la famille
de M. Mercier et publiée dans la
Presse de Montréal

Ch. St-Orléans
Greffier

L. N. Renaud
Maire

Session générale
7 Novembre
1894

Province de Québec
Cité de Ste-Cunigonde de Montréal

A une session générale du
conseil municipal de la Cité de
Ste-Cunigonde de Montréal, tenue
au lieu ordinaire des sessions de
ce Conseil, mercredi, le septième
jour de novembre, mil huit cent
quatre-vingt-quatorze, confor-
mément à la loi, à laquelle séance
sont présents: son honneur le
maire L. N. Renaud, M. M. les échevins K. Motin
M. G. Lyburner et J. L. Luttell

Gouvernement

Une heure s'étant écoulée et n'y ayant
point de quorum M. M. les échevins L. N. Renaud,
K. Motin, M. G. Lyburner et J. L. Luttell adjournent l'as-
semblée à mercredi prochain le quatorzième jour de novembre
1894

Ch. St-Orléans
Greffier

L. N. Renaud
Maire
K. Motin
M. G. Lyburner
Joseph Luttell

592

Session générale
d'ajournement
14 Novembre
1894

Province de Québec

Cité de Ste-Cunigonde de Montréal

A une session générale d'ajournement du conseil municipal de la Cité de Ste-Cunigonde de Montréal tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil mercredi, le quatorzième jour de novembre, mil huit cent quatre-vingt quatorze conformément à une résolution d'ajournement de ce conseil passée à sa session tenue mercredi, le septième jour de novembre, mil huit cent quatre-vingt quatorze conformément à la loi, à laquelle seance sont présentes: Son Honneur le maire L. N. Renault, M. M. les échevins G. Ducharme, C. F. Lalonde, J. B. Durocher, N. Morin, J. R. Leonard & J. L. Lattrell formant quorum de ce conseil sous la présidence de M. le maire L. N. Renault M. M. les échevins A. S. Delisle & M. Co. Lymburnet absents, ayant après vérification reçu avis de la présente session.

Il est ordonné & statué par résolution du dit conseil comme suit:

Ajournement

Résolu que ce conseil s'ajourne à vendredi, le seizième jour de novembre mil huit cent quatre-vingt quatorze à huit heures M.

Chas. P. Piché
J. P. Piché

L. N. Renault Maire

593

Session générale
d'ajournement
16 Novembre
1894

Province de Québec

Cité de Ste-Cunigonde de Montréal

A une session générale d'ajournement du conseil municipal de la Cité de Ste-Cunigonde de Montréal, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, vendredi, le seizième jour de novembre, mil huit cent quatre-vingt quatorze conformément à une résolution d'ajournement de ce conseil, passée à sa session tenue mercredi, le quatorzième jour de novembre, mil huit cent quatre-vingt quatorze conformément à la loi, à laquelle séance sont présents: M. M. les échevins N. Morin, M. Co. Lymburnet, J. L. Lattrell & J. R. Leonard

Ajournement

Une heure s'étant écoulée et n'y ayant point de quorum M. M. les échevins N. Morin, M. Co. Lymburnet, J. L. Lattrell & J. R. Leonard ajournent l'assemblée à mercredi prochain le vingt-unième jour de novembre 1894 à 8 heures P.M.

Chas. P. Piché
J. P. Piché

N. Morin
M. Co. Lymburnet
J. L. Lattrell
J. R. Leonard

394
Session générale
d'ajournement
21 Novembre
1894

Province de Québec
Cité de Ste-Cunigonde de Montréal

A une session générale d'ajournement du conseil municipal de la Cité de Ste-Cunigonde de Montréal tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, mercredi, le vingt-unième jour de novembre, mil huit cent quatre-vingt-quatorze conformément à une résolution d'ajournement de ce conseil passée à sa session tenue vendredi, le seizième jour de novembre, mil huit cent quatre-vingt-quatorze conformément à la loi, à laquelle séance sont présents: Son Honneur le maire A. N. Renaud, M. M. les échevins C. F. Lalonde, A. S. Delisle, J. Luttrell, M. E. Lyburnet, H. Morin et H. P. Lévesque, formant quorum de ce conseil sous la présidence de M. le maire A. N. Renaud.

Il est ordonné & statué par résolution du dit conseil, comme suit

Lecture & approbation des minutes de la dernière assemblée

Rapp. Comité. Feux police
Lecture & approbation du rapport du comité de Feux police en date du 24 Octobre 1894

Lettre de réclamierie re
arrestation illégale
Lue une lettre de J. A. Charrière, Esq. avocat, réclamant au nom de son client M. Köppel deux mille piastres (\$2000.00) de dommages pour fausse arrestation.

Reféré à l'avocat de la Cité.

Lettre de C. Archambault re
délai taxe bouchet
Lue une lettre de M. C. Archambault demandant un délai pour payer

sa taxe de bouchet. —
Reféré au comité des Licences

395
Résolu que le Trésorier soit autorisé d'accepter de Mr. F. B. Marcotte, que le prix de la licence d'une table de pool ou que ce dernier a vendu son autre table en mai dernier.

Reclamation de la Cité de
Montréal re ajout rue Souvenir
Lue une lettre de la Cité de Montréal réclamant trois cent quatre-vingt sept piastres & quatre-vingt centimes (\$387.40) pour ajout rue Souvenir.
Reféré à J. E. Nauvick, ingénieur de la Cité.

Lettre de C. St-Antoine re lumière
rue Atwater
Lue une lettre du Secrétaire-Trésorier de la Côte St-Antoine demandant à ce conseil de contribuer pour la moitié pour l'éclairage de l'avenue Atwater.

Adopté -
Résolu que ce conseil consente de payer à la Côte St-Antoine la moitié du coût pour une ou deux lampes si c'est nécessaire pour l'éclairer l'avenue Atwater à partir de la rue St-Antoine à la rue Dorchester.

Certificat accordé à J. Rochon
Résolu d'accorder un certificat de licence de bouchet à J. Rochon.

Quatre parts payés au S. P. R.
Il est unanimement résolu de payer à la compagnie de Grand Trunk une somme de vingt piastres & quatre-vingt dix centimes (\$20.86) et d'aut notre quote-part pour l'entretien de la barrière de l'avenue Atwater pour le
et qu'à l'avenir le Trésorier soit autorisé à payer ces comptes sans l'autorisation du conseil

Lettré de M. Cousineau
re en indemnité -
Résolu de payer à M. J. Cousineau la somme de cinquante piastres (\$50.00) pour l'indemnité des dommages souff

576

sorts par l'eau lors de l'incendie
du mois de juin dernier

Greffier autorisé à faire des
dépôts en cours sans la cause
Léon-Gouin - Menard

Il est unanimement résolu
que le greffier soit autorisé de
déposer en court les sommes suivantes:
Cinquante piastres (\$50.00) plus vingt piastres
(\$20.00) de frais, dans l'affaire *re. Gougon*
et cent piastres (\$100.00) plus cinquante piastres
de frais dans l'affaire *re. Menard*

Juristes autorisés de poursuivre

Résolu que le Trésorier soit auto-
risé de poursuivre les personnes en-
dettées envers cette Corporation pour
taxe d'affaires

Juristes autorisés de poursuivre
Consumers Gas Co.

Résolu que J. Adon, Eccl. avocat de
cette dite soit chargé de poursui-
vre la *Consumers Gas Co.* pour la
somme de cinq cent soixante dix
sept piastres et quarante centimes (\$577.47)
telle que par compte produit

Agouvement

Résolu que ce conseil s'as-
semble à jeudi prochain le vingt-neu-
vième jour de novembre (1894) à
huit heures et M.

Chas. F. Orlied
Greffier

A. H. Munnick
Maire

577

Session générale
d'agouvement
29 Novembre
1894

Province de Québec
Cité de Ste-Cunigonde de Montréal

A une session générale d'a-
gouvement du conseil municipal
de la Cité de Ste-Cunigonde de
Montréal, tenue au lieu ordinaire
des sessions de ce conseil, jeudi,
le vingt-neuvième jour de novembre
mil huit cent quatre-vingt-quatorze
conformément à une résolution d'a-
gouvement de ce conseil, passée à
sa session tenue mercredi, le vingt-
unième jour de novembre mil huit
cent quatre-vingt-quatorze, confor-
mément à la loi à laquelle signés
sont présents: M. M. les échevins R. Morin
A. L. Delisle, Et. Ducharme & M. C. Gymbatras

Agouvements

Une heure s'étant écoulée et n'y ayant
point de quorum l'assemblée n'a pas lieu

Chas. F. Orlied
Greffier

598

Session générale
5 Décembre
1894

Province de Québec Cité de Ste-Cunigonde de Montréal

A une session générale du conseil municipal de la cité de Ste-Cunigonde de Montréal, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, mercredi, le cinquième jour de Décembre, mil huit cent quatre-vingt quatorze, conformément à la loi, à laquelle séance sont présents: M. M. les échevins P. F. Lalonde, Frettrell, K. Morin, C. S. Delisle, M. F. Lymburnes, J. A. Rhéonard formant quorum de ce conseil, sous la présidence de M. l'échevin P. F. Lalonde

Il est ordonné & statué par résolution du dit conseil, comme suit

Lecture & approbation des minutes de la dernière assemblée

Rapp. comité des chemins Lecture & approbation du rapport du comité des chemins en date du 14 novembre 1894

Rapp. comité de la police Lecture & approbation du rapport du comité de feu & police en date du 21 novembre 1894

Rapp. comité hôtel de ville Lecture & approbation du rapport du comité de l'hôtel de ville en date du 21 novembre 1894

Rapp. comité eau & santé Lecture & approbation du rapport du comité d'eau & santé en date du 21 novembre 1894

Rapp. comité chemins Lecture & approbation du rapport du comité des chemins en date du 21 novembre 1894

Rapp. comité éclairage Lecture & approbation du rapport

599

du Comité d'éclairage en date du 21 novembre 1894

Rapp. Comité des chemins Lecture & approbation du rapport du comité des chemins en date du 6 décembre 1894

Rapp. comité feu & police Lecture & approbation du rapport du comité de feu & police en date du 5 décembre 1894

Rapp. comité hôtel de ville Lecture & approbation du rapport du comité de l'hôtel de ville en date du 5 décembre 1894

Rapp. comité finances Lecture & approbation du rapport du comité des finances en date du 5 décembre 1894

Lettre charretiers de la cité ni ahi Lire une lettre des charretiers de Ste-Cunigonde demandant un abri pour la saison d'hiver.
Référé au comité des licences

Lettre de M. Ducharme ni congé Lire une lettre de M. l'échevin G. Ducharme, priant ce conseil de lui accorder un congé de trois mois pour un voyage en Europe.

accordé Résolu que cette demande lui soit accordée

licences accordées Résolu d'accorder des licences de bouchet à M. M. C. Archambault & G. Hamiel

Rédam chargé de défendre cette corporation Résolu que Adam, fecr. avocat soit chargé de défendre cette corporation dans une cause intentée à la cour supérieure par Mr. Bourdit Durrochet,

transfert de licence Résolu d'accorder le transfert de licence de M. J. Barbeau à M. Alfred Larivière

Lettre de M. Paquette re sommation amende Lire une lettre de M. Madore Paquette demandant de l'exempter de payer de payer une amende de \$10.00 en vertu d'un jugement rendu par le recorder de cette cité.

598

Session générale
5 Décembre
1894

Province de Québec Cité de Ste-Cunigonde de Montréal

A une session générale du conseil municipal de la cité de Ste-Cunigonde de Montréal, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, mercredi, le cinquième jour de Décembre, mil huit cent quatre-vingt quatorze, conformément à la loi, à laquelle séance sont présents: M.M les échevins P. F. Lalonde, F. Gaultrell, K. Morin, C. S. Delisle, M. G. Lymburnes, & J. A. Rhéonard formant quorum de ce conseil, sous la présidence de M. l'échevin C. F. Lalonde

Il est ordonné & statué par résolution du dit conseil, comme suit.

Lecture & approbation des minutes de la dernière assemblée

Rapp. comité des chemins Lecture & approbation du rapport du comité des chemins en date du 14 novembre 1894

Rapp. comité de Jurisprudence Lecture & approbation du rapport du comité de Jurisprudence en date du 21 novembre 1894

Rapp. comité hôtel de ville Lecture & approbation du rapport du comité de l'hôtel de ville en date du 21 novembre 1894

Rapp. comité eau & santé Lecture & approbation du rapport du comité d'eau & santé en date du 21 novembre 1894

Rapp. comité chemins Lecture & approbation du rapport du comité des chemins en date du 21 novembre 1894

Rapp. comité éclairage Lecture & approbation du rapport

599

du Comité d'éclairage en date du 21 novembre 1894

Rapp. Comité des chemins Lecture & approbation du rapport du comité des chemins en date du 8 décembre 1894

Rapp. comité Jurisprudence Lecture & approbation du rapport du comité de Jurisprudence en date du 5 décembre 1894

Rapp. comité hôtel de ville Lecture & approbation du rapport du comité de l'hôtel de ville en date du 5 décembre 1894

Rapp. comité finances Lecture & approbation du rapport du comité des finances en date du 5 décembre 1894

Lettre charretiers cette cité ni autre Que, une lettre des charretiers de Ste-Cunigonde demandant un abri pour la saison d'hiver. - Référé au comité des licences

Lettre de M. Ducharme ni congé Que, une lettre de M. l'échevin G. Ducharme, priant ce conseil de lui accorder un congé de trois mois pour un voyage en Europe. -

accordé Résolu que cette demande lui soit accordée

licences accordées Résolu d'accorder des licences de bouchet à M.M. C. Archambault & Cap. Daniel

Personne chargée défendre cette corporation Résolu que Adam, fecr. avocat soit chargé de défendre cette corporation dans une cause intentée à la cour supérieure par Mr. Brindit Durrochet

transfert de licence Résolu d'accorder le transfert de licence de M. J. Barbeau à M. Alfred Larivière

lettre de M. Paquette re sanction amende Que, une lettre de M. Madon Paquette demandant de l'exemption de payet de payet une amende de \$10.00 en vertu d'un jugement rendu par le recorder de cette cité. -

600

Cette demande est refusée

Maire & greffier autorisés à signer un billet

Il est unanimement résolu que son Honneur le maire L. N. Beaumont & C. P. Fortier, greffier, soient autorisés et sont par les présentes autorisés à signer et exécuter pour et au nom de cette Corporation un billet promissoire à quatre mois de cette date pour la somme de \$3091.00 trois mille quatre-vingt onze dollars, à l'ordre de M. Emile Vanier, Ingénieur de cette Cité, en paiement de ses honoraires pour ses travaux de l'an 1894

Résolu pour une lampe

Résolu de poser une lumière incandescente de trente-deux bougies dans la salle du conseil

ajournement

Résolu que ce conseil s'ajourne à mercredi le douzième jour du mois courant à huit heures T.M.

M. J. Fortier Greffier

L. N. Beaumont Président

601

Séance générale d'ajournement le 12 décembre 1894

Province de Québec Cité de Ste-Cunigonde de Montreal

Une session générale d'ajournement du conseil municipal de la Cité de Ste-Cunigonde, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, mercredi le douzième jour de décembre mil huit cent quatre-vingt quatorze conformément à une résolution d'ajournement de ce conseil passée à sa session tenue mercredi le cinquième jour de décembre mil huit cent quatre-vingt quatorze conformément à la loi à laquelle sont présents: Son Honneur le maire L. N. Beaumont, M. M. les échevins C. J. Lalonde, H. Morin, J. Lattrell, M. E. Lymburner & J. B. D'Archevêque formant quorum de ce conseil sous la présidence de son Honneur le maire L. N. Beaumont

Il est ordonné & statué par résolution du dit conseil comme suit

Lecture & approbation des minutes de la dernière assemblée

Lettre de la Co. Royal Electric

Lue une lettre de la Compagnie Royal Electric. Réponse au comité d'éclairage

Lettre de la Montreal Water & Power Co.

Lue une lettre de la Montreal Water & Power Co. notifiant cette Corporation qu'à partir du 10 décembre courant elle cesserait de poser des tuyaux et des services pour approvisionnement d'eau jusqu'au printemps prochain

Lettre de la cité Montreal

Lue une lettre du comité des chemins de la cité de Montreal demandant le nommer un sous-comité conjointement avec la cité

602

de St-Henri et la ville de la Côte
St-Antoine, se. entretien de l'avenue
Atwater

Sous comité formé

Resolu qu'un sous-comité
composé de Son Honneur le maire
L. H. Renaud & M. M. les échevins
A. S. Delisle, C. F. Lalonde & H. Morin
soient nommés pour cette fin

Prime assurance payée

Resolu de payer à M. Maurice
Gabies (\$26.40) vingt-six ^{quatre} cents
pour la prime d'assurance
sur l'Hotel de ville

Requête pour club d'amusement

Sur une requête de plusieurs
citoyens demandant à ce conseil
la permission d'ouvrir un club
d'amusement au N^o 3073 rue
Notre-Dame.

Référé

Resolu que cette re-
quête soit référée au comité des
Licences

Concolances à l'occasion de
la mort de Sir John Thompson

Proposé par M. l'échevin H. Morin,
secondé par M. l'échevin J. Luttrell.
Que ce conseil a appris avec douleur
la mort imprevue de l'hon. Sir
John Thompson. -

Que par la mort de son premier
ministre le pays perd un de ses
plus illustres et de ses plus patriotiques
citoyens. -

Que ce conseil, par respect
pour la mémoire de l'illustre défunt
s'ajourne en signe de deuil, à
Mercredi le dix-neuvième jour de
décembre courant à huit heures M.

Edw. P. Forster
Joffe

L. H. Renaud maire

603

Séssion générale
d'ajournement
19 décembre
1894

Province de Québec
Cité des Ste-Bunigonde de Montréal

A une session générale d'ajourne-
ment du conseil municipal de la Cité
de Ste-Bunigonde de Montréal, tenue
au lieu ordinaire des sessions de ce
conseil, mercredi, le dix-neuvième
jour de décembre, mil huit cent
quatre-vingt quatorze, conformé-
ment à une résolution d'ajourne-
ment de ce conseil passée à
sa session tenue mercredi le
deuxième jour de décembre, mil
huit cent quatre-vingt quatorze, con-
formément à la loi à laquelle se
ce sont présents: Son Honneur le
maire L. H. Renaud, M. M. les échevins
C. F. Lalonde, H. Morin, J. Luttrell, M. G.
Humbert & B. Durocher formant quorum
de ce conseil, sous la présidence
de M. le maire L. H. Renaud, M. M.
les échevins A. S. Delisle, J. M. Riouard &
H. Ducharme absents, ayant après
vérification reçu avis de la présente
session

Il est ordonné & statué par résolution
du dit conseil, comme suit:

Lecture & approbation des minutes
de la dernière assemblée

Rapp. des comités des chemins Lecture & approbation du rapport du
comité des chemins en date du
12 décembre 1894

Rapp. Comité d'inspection Lecture & approbation du rapport du
comité des Cent Police en date du
12 décembre 1894

Lettre de Ledes & Charité demandant de leur accord pour bon cette
auditeurs demandant à ce
conseil de leur voter un bonus pour
surcroît d'ouvrage durant l'année 1894.
Référé au comité des licences

607

Lue une lettre de Mr. N. Normand, secretaire de la municipalite de de Verdun re les amendements de la charte de la cite de Montreal

Maire & Echevins R. Morin nommes deliques a une assemblee de tout le municipalite

Resolu que Son Honneur le maire L. N. Renault, et Mrs l'echevin R. Morin soient nommes deliques a l'assemblee de tout le municipalite environnante de la cite de Montreal qui se tiendra le vingt-un courant, aux fins de s'opposer aux amendements demandes par la cite de Montreal et portants prejudice a cette municipalite

Lettre de S. Madou re reglement -

Lue une lettre de Mr. S. Madou secretaire de la commission des Chemins et Barriers demandant un reglement avec cette municipalite

Resolu que le greffier voit a ce reglement d'apres les termes du contrat

Reclamation de J. Savard

Lue une lettre de Mr. J. Savard reclamant des dommages a sa propriete rue Richelieu causes par le changement de niveau du trottoir de la dite rue. - Referer au comite des Chemins

Reclamation de P. Beauchamp

Lue une lettre de M. Pierre Beauchamp reclamant des dommages a sa propriete rue Richelieu causes par le changement de niveau du trottoir de la dite rue. - Referer au comite des Chemins

50.00 (voté au l'hopital N-D)

Resolu de voter une somme de cinquante piastres (\$ 50.00) pour venir en aide a l'hopital Notre-Dame

Maire & Echevins Selie & Morin nommes reviseurs des listes electorales

Resolu que Son Honneur le maire L. N. Renault & M. M. les echevins A. S. Selie & R. Morin soient nommes reviseurs des listes municipales. -

ajournement -

Resolu que ce conseil s'ajourne a jeudi le troisieme jour du mois courant a huit heures M.

Chas. P. Pothier greffier

L. N. Renault maire

608

Session generale d'ajournement 27 Decembre 1894

Province de Quebec Cite de Ste-Cunegonde de Montreal

A une session generale d'ajournement du conseil municipal de la cite de Ste-Cunegonde de Montreal, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, tenu le vingt-septieme jour de Decembre, mil huit cent quatre-vingt-quatorze, conformement a une resolution d'ajournement de ce conseil passe a sa session tenue mercredi, le dix-neuvieme jour de Decembre, mil huit cent quatre-vingt-quatorze, conformement a la loi

Ajournement

Une heure s'etant ecoulee et n'ayant point de quorum l'assemblee n'a pas lieu

Chas. P. Pothier greffier

606

Session générale
2 Janvier
1895

Province de Québec
Cité de Ste-Cunigonde de Montréal

A une session générale du
Conseil municipal de la cité de Ste-
Cunigonde de Montréal, tenue au
lieu ordinaire des sessions de ce Con-
seil, mercredi, le deuxième jour de
janvier, mil huit cent quatre-vingt-
quinze, conformément à la loi
à laquelle séance sont présents:
M. M. les échevins W. Morin & C. F. Lalonde

Ajournement

Une heure s'étant écoulée et n'y ayant
point de quorum M. M. les échevins W. Morin
& C. F. Lalonde ajournent cette session à mercredi
le neuvième du mois courant à 8 heures est

Ch. P. Forché
J. P. P.

W. Morin
C. F. Lalonde

Session générale
d'ajournement
9 Janvier
1895

Province de Québec
Cité de Ste-Cunigonde de Montréal

A une session générale d'ajour-
nement du conseil municipal de la
cité de Ste-Cunigonde de Montréal,
tenue au lieu ordinaire des sessions
de ce conseil, mercredi, le neuvième
jour de janvier, mil huit cent quatre-
vingt-quinze, conformément à une
résolution d'ajournement de ce con-
seil, passée à sa session, tenue mer-
credi, le deuxième jour de janvier
mil huit cent quatre-vingt-quinze
conformément à la loi à laquelle
séance sont présents: Son Honneur
le maire G. W. Renaud, M. M. les éche-
vins C. F. Lalonde, J. F. Futtell, W. Morin
M. E. Kymburner & J. A. Leonard formant
quorum de ce conseil sous la présidence
de Monsieur le maire G. W. Renaud.

607

M. M. les échevins G. W. Ducharme, A. S. Delisle
& J. B. Burocher absents, ayant après vérifica-
tion reçu avis de la présente session

Il est ordonné & statué par résolution du
dit conseil, comme suit

Lecture & approbation des minutes de la
dernière assemblée

Rapp. comité chemins

Lecture & approbation du rapport du
comité des Chemins en date du 26 de-
cembre 1894

Rapp. Comité Eupolia

Lecture & approbation du rapport du
comité de Eupolia en date
du 26 Décembre 1894

Requête des hôteliers

Lue une requête des hôteliers de
cette cité demandant que le prix de
leur licence ne soit pas augmenté et
obtenir un délai jusqu'au premier
Avril pour faire leur dépôt de deux
cents piastres

Il est proposé par monsieur l'échevin
J. Futtell, secondé par monsieur l'échevin
M. E. Kymburner que cette requête soit
référée au comité des licences

Il est proposé en amendement par
M. l'échevin C. F. Lalonde, secondé par
M. l'échevin J. A. Leonard que ce con-
seil se prononce immédiatement sur
la première partie de la dite requête,
savoir: que la taxe de deux cents piastres
ne soit pas augmentée et que les au-
tres conclusions de la requête soient
référées au comité des licences

L'amendement étant mis au vote
ont voté pour: le moteur le secondaire
et
contre: M. M. les échevins W. Morin, J. Futtell
M. E. Kymburner
L'amendement est déclaré perdu

608

La motion principale, etant mise aux voix ont vote pour le moteur le second et M. Lechevin N. Moine 3

Contre M. M. les echevins C. F. Lalonde et J. B. Leonard 2

La motion principale est adopte.

Payer a L. G. de 1500 prime d'assurance de J. P. Tibet

Resolu de payer a la London & Lancashire Insurance Co. la somme de quinze piastres (\$15.00) pour la prime sur garantie du Tresorier J. P. Tibet

Maire et Greffier autorises a signer et executer billets Bastien Valiquette

Resolu, que son honneur le maire R. N. Heineault et M. F. Poirier greffier soient autorises et sont fait les presentes autorises a signer pour et au nom de cette Corporation deux billets promissioles, a l'ordre de M. M. Bastien et Valiquette, un de quatre-vingt sept mille deux cent quatre-vingt-cinq piastres (\$9247.00) et l'autre de cinquante mille piastres (\$50,000) huit mille huit cent soixante dix huit piastres \$58,878.62

Avis re paiement de la balance de l'aqueduc

Resolu que le greffiercrive a la Cite de St. Hubert, re la reclamatoim pour la balance due sur l'achat de l'aqueduc

Ajournement

Resolu que ce conseil s'ajourne a mercredi, le seizieme de janvier courant a huit heures P.M.

Chas. Poirier greffier

R. N. Heineault maire

609

Session generale d'ajournement 16 Janvier 1895

Province de Quebec Cite de Ste-Cunegonde de Montreal

A une session generale d'ajournement du conseil municipal de la cite de Ste-Cunegonde de Montreal. tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, mercredi, le seizieme jour de janvier, mil huit cent quatre-vingt quinze, conformement a une resolution d'ajournement de ce conseil, passe a sa session tenue mercredi, le neuvieme jour de janvier, mil huit cent quatre-vingt quinze, conformement a la loi, a laquelle seance sont presents: M. M. les echevins N. Moine M. E. Kymburner

Ajournement

Une heure s'etant ecoulee et n'y ayant point de quorum M. M. les echevins N. Moine M. E. Kymburner ajournent cette session a mercredi, le vingt-troisieme jour du mois courant a huit heures P.M.

Chas. Poirier greffier

N. Moine M. E. Kymburner

610

Session générale
d'assemblément
23 Janvier
1895

Province de Québec Cité de Ste-Cunigonde de Montréal

A une session générale d'assemblément du conseil municipal de la cité de Ste-Cunigonde de Montréal, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, mercredi le vingt-troisième jour de janvier, mil huit cent quatre-vingt-vingt, conformément à une résolution d'assemblément de ce conseil passée à sa session tenue mercredi le seizième de janvier, mil huit cent quatre-vingt-quinze, conformément à la loi, à laquelle séance sont présents: Son Honneur le maire L. G. Renaud, M. M. les échevins D. Morin, Ad. Delisle, J. Nuttrell, M. E. Gagnier, J. M. Léonard, H. Fauteux & C. P. Fabien formant quorum de ce conseil, sous la présidence de M. le maire L. G. Renaud.

Il est ordonné & statué par résolution du dit conseil comme suit

Lecture & approbation de minutes de la dernière assemblée

Rapp. Comité Chemins Lecture & approbation du rapport du comité des chemins en date du 11 Janvier 1895

Rapp. Comité Police Lecture & approbation du rapport du comité de la Police en date du 11 Janvier 1895

Rapp. Comité Finances Lecture & approbation du rapport du comité des finances en date du 11 Janvier 1895

Rapp. Comité d'éclairage Lecture & approbation du rapport du comité d'éclairage en date du 11 Janvier 1895

Rapp. Comité des licences Lecture & approbation du rapport du comité des licences en date du 11 Janvier 1895

611

Sept. Serment d'office M. M. les échevins L. G. Renaud, Nuttrell, H. Fauteux & C. P. Fabien déposent leur prestation de serment d'office

Lettre de Bernard & Sicotte réclamation amendes perçues par les juges de paix et par le recorder depuis 1867

Lettre de Belle A. Paiement ré dommages Réclamant, au nom de leur client Belle A. Paiement, cinq cent piastres (\$500.00) pour injures & dommages causés par la neige & glace tombée du toit de l'hôtel de ville

Résolu de référer cette lettre à la Compagnie d'assurances contre les accidents à l'avocat de cette cité

Lettre de M. M. Lapierre & Renaud réclamation Réclamant dix piastres (\$10.00) chacun pour leurs services rendus dans l'évaluation des dommages de M. M. Saignes & Padeau

Résolu de référer cette lettre à l'avocat de la cité

Payer 100.00 pour déposer cause J. Bourgeon Résolu de payer à M. J. Adam la somme de cent piastres (\$100.00) pour déboursees dans la cause de J. Bourgeon et autres contre cette cité

depenses des elections Résolu d'autoriser le président des elections du 21 Janvier, ouant de payer les depenses qui se montent à cent quatre vingt sept (\$147.80) -

Approuvements Résolu que ce conseil s'ajourne à mercredi le vingt-neuvième de Janvier courant à huit heures P.M.

Chs. P. Piché
J. Nuttrell
Lucien

612

Session générale
d'administration
30 Janvier
1895

Province de Québec Cité de Ste-Cunigonde de Montréal

Année session générale d'administration
du conseil municipal de la cité de Ste-
Cunigonde de Montréal. Tenue au lieu
ordinaire des sessions de ce conseil,
mercredi, le trentième jour de janvier
mil huit cent quatre-vingt-quinze, con-
formément à une résolution d'ajournement
de ce conseil passée à sa session
tenue mercredi, le vingt-troisième jour de
janvier, mil huit cent quatre-vingt-
quinze, conformément à la loi, à la-
quelle séance, sont présents: Son Honneur
le maire L. N. Renaud, M. M. les échevins
A. S. Delisle, W. Morin, J. Luttrel, M. E. Lyburne,
W. Fautour & C. P. Fabien formant quorum
de ce conseil sous la présidence de M. le
maire L. N. Renaud.

Il est ordonné & statué par résolution du
dit conseil comme suit:

Lecture & approbation des minutes de
la dernière assemblée

Rapp comité licences

Lecture & approbation du rapport du
comité des licences en date du 28 Janvier 1895

Resolu de payer 10.00 a M. M.
Lapierre Renaud comme
arbitre

Resolu de payer à M. M. Lapierre & Renaud
la somme de dix piastres (\$10.00) chacun
pour leurs services rendus comme arbitre
pour évaluer les dommages à la propri-
été de M. M. Savignac & Médiau situés sur
la rue Duvernay

Protet de la cité de Ste-
Cunigonde

Tue un protet de la cité de Ste-Cunigonde
de Montréal, protestant contre le dépôt de
neige sur l'avenue Atwater. - Resolu de
soumettre ce protet à l'avocat de la cité

Payer au gouvernement
133.81 entretien allienés

Resolu de payer au gouvernement provin-
cial la somme de cent trente-trois piastres
(\$133.81) pour l'entretien des allienés pour

613

l'année expirant le 31 décembre 1895

lettre de C. P. Fabien re
suscipition de taxe. -

Tue une lettre de M. C. P. Fabien demandant
d'être exempté de payer sa part de frais dans
la cause de Goyer vs. cette cité & dans la
quelle il est appelé en garantie. - Resolu
de faire droit à sa demande vu qu'il a
payé les frais de son avocat et le compte
du médecin.

Payer à G. Goyer indemnité
de 30.00

Resolu de payer à Goyer la somme
de trente piastres (\$30.00) en règlement de tous
dommages causés à son épouse, résultant
d'une chute sur la rue Notre-Dame

Préciser échevins autorisés
à faire des arrangements avec
J. R. Ward

Resolu d'autoriser son Honneur le maire
à faire des arrangements avec L. N. Renaud & M. M. les échevins W. Morin, J. Luttrel,
C. P. Fabien à faire des arrangements avec
M. J. R. Ward pour un permis de déposer la
neige sur son terrain.

Maires Giffier autorisés
à signer un acte d'arrangement
avec la Co. Chars Urbains

Resolu d'autoriser son Honneur le maire
à signer un acte d'arrangement
pour et au nom de cette corporation, un
acte d'arrangement avec la compagnie
des chars urbains dite "Montreal Street
Railway Company" pour l'enlèvement
de la neige dans les rues Notre-Dame,
St-Jacques & St-Antoine, pour une péri-
ode de cinq ans à raison de mille
piastres (\$1000.00) par année.

Et la séance est levée.

Chs. P. Rocher
secrétaire

A. Renaud
maire

614

Session générale
6 Février
1895

Province de Québec
Cité de Ste-Cunigonde de Montréal

A une session générale du conseil municipal de la cité de Ste-Cunigonde de Montréal. Tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, mercredi, le sixième jour de février mil huit cent quatre-vingt-quinze conformément à la loi, à laquelle siége son présents: Son Honneur le maire K. H. Renaud, M. M. les échevins A. S. Delisle, J. F. Futtrell, W. Morin, J. M. Léonard, M. E. Lyburner, C. P. Fabien & W. Fautou formant quorum de ce conseil, sous la présidence de M. le maire K. H. Renaud.

Il est ordonné & statué par résolution du dit conseil comme suit.

Lecture & approbation des minutes de la dernière assemblée

seconde par M. l'échevin Futtrell
S. H. 16.
Christy
8^e

Il est proposé par M. l'échevin W. Morin que M. l'échevin K. H. Renaud soit réélu maire pour un nouveau terme. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Formation des différents comités

Il est unanimement résolu que les différents comités de ce conseil se composent de tous les échevins, le quorum de chaque comité devant être de trois membres, et que les présidents de chaque comité soient comme suit.

- Comité des finances Prés. J. M. Léonard
- " Chemins " W. Morin
- " Feu & Police " J. F. Futtrell
- " Hôtel de ville " A. S. Delisle
- " Eau Sante " M. E. Lyburner
- " Licences " C. P. Fabien
- " Eclairage " W. Fautou

Remerciements à l'échevin C. P. Lalonde

Sur la proposition de M. l'échevin Futtrell, seconde par M. M. les échevins J. M. Léonard &

615

A. S. Delisle, il a été unanimement résolu de voter des remerciements à M. C. P. Lalonde, pour les nombreux services qu'il a rendus à cette corporation durant les dix-huit années qu'il a siégé comme maire et comme conseiller.

Remerciements à l'échevin J. P. Durocher

Sur la proposition de M. W. Morin seconde par M. M. E. Lyburner, il a été résolu unanimement de voter les remerciements à M. J. P. Durocher pour les nombreux services qu'il a rendus à cette corporation durant les six années qu'il a siégé comme échevin.

Gouvernement

Résolu que ce conseil s'ajourne à mercredi, le treizième jour du mois courant à huit heures P.M.

Chs. F. Forbes
Prés.

K. H. Renaud
Maire

Session générale
d'ajournement
13 février
1895

Province de Québec
Cité de Ste-Cunigonde de Montréal

A une session générale d'ajournement du conseil municipal de la Cité de Ste-Cunigonde de Montréal. Tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, mercredi, le treizième jour de février, mil huit cent quatre-vingt-quinze conformément à une résolution d'ajournement de ce conseil passée à sa session tenue mercredi, le sixième de février, mil huit cent quatre-vingt-quinze conformément à la loi à laquelle siége son présents: Son Honneur le maire K. H. Renaud, M. M. les échevins A. S. Delisle, W. Morin, J. M. Léonard, J. F. Futtrell, M. E. Lyburner, W. Fautou & C. P. Fabien formant quorum de ce conseil sous la présidence de M. le maire K. H. Renaud.

Il est ordonné & statué par résolution du dit conseil comme suit.

616

Lecture & approbation des minutes de la dernière assemblée

Proposé par M. l'échevin Luttrell, secondé par M. l'échevin W. Norm, que M. l'échevin E. Ducharme soit reçu pro-maire pour un nouveau terme.

Rélection du pro-maire
E. H. Ducharme
action par les consommateurs.
Il est unanimement résolu que l'avocat de la cité recoive instruction de poursuivre la Consumer Gas Co. pour la somme de cent trente-huit piastres (\$138.60) et auh la balance due par eux pour la réparation des chemins et des trottoirs fait par leur compte

Formation d'un comité
chargé d'acheter un balai
Proposé par M. l'échevin A. S. Delisle, secondé par M. l'échevin Luttrell qu'un comité composé de M. M. les échevins W. Norm, M. E. Lyburner et C. P. Fabien soit chargé et autorisé de faire ^{pour} acheter un balai mécanique pour les rues

Requête des marchands
de bois & charbon
Lue une requête des marchands de bois & charbon de cette cité, exposant au conseil qu'il serait urgent, vu l'augmentation du trafic sur le canalachine de construire un bassin près des ponts Rapetion et demandant aussi au dit Conseil de bien vouloir appuyer cette requête auprès du gouvernement.

Il est unanimement résolu de faire droit à la juste demande des signataires de la sus-dite requête en la recommandant fortement au gouvernement, et en lui suggérant le bassin Ward comme le plus avantageux pour cette fin.

Adjournement

Résolu que ce conseil s'ajourne à mercredi le vingt-tième jour du mois courant à huit heures P.M.

Chas. Dorval
pro-maire

W. H. Maene

617

Séance générale
d'ajournement
20 février
1895

Province de Québec
Cité de Ste-Cunigonde de Montréal

A une session générale d'ajournement du conseil municipal de la cité de Ste-Cunigonde de Montréal tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, mercredi, le vingt-tième jour de février, mil huit cent quatre-vingt-quinze, conformément à une résolution d'ajournement de ce conseil passée à sa session tenue mercredi, le treizième jour de février, mil huit cent quatre-vingt-quinze conformément à la loi, à laquelle séance sont présents, M. M. les échevins A. S. Delisle, W. Norm, Luttrell, J. M. Leonard, M. E. Lyburner, C. P. Fabien, H. Chabot formant quorum de ce conseil sous la présidence de M. l'échevin A. S. Delisle

Il est ordonné & statué par résolution du dit conseil comme suit.

Condolences au défunt
mort par feu de la main

Il est unanimement résolu: 1° Que le conseil de cette cité a appris avec peine la mort du père de son premier magistrat et se fait un devoir de lui offrir ses plus sincères condoléances.

2° Que comme témoignage de sympathie pour la famille du défunt, ce conseil s'ajourne en signe de deuil à jeudi, le vingt-troisième jour du mois courant à huit heures P.M.

Adjournement

Chas. Dorval
pro-maire

A. S. Delisle, mod.

618

Session generale
d'ajournement
28 fevrier
1895

Province de Quebec
Cite de Ste-Cunegonde de Montreal

A une session generale d'ajournement du conseil municipal de la cite de Ste-Cunegonde de Montreal tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil le vingt-huitieme jour de fevrier mil huit cent quatre-vingt quinze conformement a une resolution d'ajournement de ce conseil passe a sa session tenue mercredi le vingt-huitieme jour de fevrier mil huit cent quatre-vingt quinze conformement a la loi a laquelle seance sont presents M. M. les echevins A. S. Delisle, H. Morin, C. P. Fabien & H. Fautoux

Ajournement

Une heure s'etant ecoulee et n'y ayant point de quorum l'assemblee n'a pas lieu

Ch. P. Fabien
Fautoux

Session generale
6 mars
1895

Province de Quebec
Cite de Ste-Cunegonde de Montreal

A une session generale du conseil municipal de la cite de Ste-Cunegonde de Montreal tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, mercredi, le sixieme jour de mars, mil huit cent quatre-vingt quinze conformement a la loi, a laquelle seance, sont presents: Son Honneur le maire L. N. Renaud, M. M. les echevins A. S. Delisle, H. Morin, J. L. Luttrel, J. P. Leonard, M. E. Lymbert, C. P. Fabien & H. Fautoux formant quorum de ce conseil sous la presidence de M. le maire L. N. Renaud

Il est ordonne & statue par resolution

619

du dit conseil comme suit:

Lecture & approbation des minutes de la derniere assemblee

Rapport comite des chemins Lecture & approbation du rapport du comite des chemins en date du 25 fevrier 1895

Rapport comite licences Lecture & approbation du rapport du comite des licences en date du 25 fevrier 1895

Rapport comite hotel de ville Lecture & approbation du rapport du comite de l'hotel de ville en date du 25 fevrier 1895

Rapport comite feu & police Lecture & approbation du rapport du comite de feu & police en date du 25 fevrier 1895

Rapport comite eclaiage Lecture & approbation du rapport du comite d'eclaiage en date du 25 fevrier 1895

Lettre de la Cie des Marchands pour poser poteaux Lire une lettre de la compagnie Telephone des Marchands demandant le privilege de poser des poteaux dans les rues de cette cite, pour l'usage de leur Telephone

Proposee par M. L'chevin J. Luttrel, secondee par M. L'chevin A. S. Delisle, que le privilege demande par la compagnie Telephone des Marchands re la pose des poteaux dans les rues de cette cite, leur soit accorde, sujet aux conditions que pourrait etablir ce conseil, et aussi obtenir la permission de la Citizens Light & Power Co.

Lire une lettre du departement des chemins de la Cite de Montreal, demandant de nommer un sous comite conjoint avec la ville de la Cote St-Antoine et la Cite de St-Henri, afin d'en venir a un arrangement pour l'entretien de l'avenue Atwater

Information pour comite Il est unanimement resolu qu'un comite compose de son Honneur le maire L. N. Renaud, et de M. M. les echevins, H. Morin & A. S. Delisle, soit nomme a cette fin

620

Transfert de licence, papier

Il est unanimement résolu que le transfert de licence de M. A. Lavoire soit référé au comité des licences

Formation Comité de \$1000000

Il est unanimement résolu qu'un comité composé de M. M. les échevins J. B. Leonard, J. Luttrell & A. S. Delisle soit nommé pour rencontrer un comité de la cité de St-Henri afin d'en venir à un règlement au sujet des intérêts sur les cent mille piastres (\$1000000) dus par cette dernière pour balance du prix d'achat de l'aqueduc.

Tresorier autorisé à payer cause paiement en cette cité

Résolu que le trésorier soit autorisé à déposer en en cours une somme de quatre-vingt-deux piastres (\$82.00) pour offre légale faite dans la cause de Delle. Paiement en cette Cité

Tresorier autorisé à payer acceptés 20⁰⁰ en qd

Résolu que le trésorier soit autorisé d'accepter les vingt piastres (\$20.00) déposées par M. A. Larent en compte sur sa note de toucher.

Rapport des auditeurs

Le rapport des auditeurs est reçu et référé au Comité des finances

Comité pour préparer règlement

Résolu qu'un comité composé de tous les membres de ce conseil soit nommé pour préparer des règlements & faire un règlement général, et que le quorum soit de trois membres

Payer à P. St-Denis 5.27 pour pain

Résolu de payer à M. Roch St-Denis la somme de cinq piastres (\$5.00) pour ses services qu'il a rendus dans les cas d'incendie jusqu'au premier janvier 1895.

Maire & échevins autorisés à signer Billet promissoire

Il est unanimement résolu que son Honneur le maire L. N. Renaud & Chs. P. Portier, greffier, soient autorisés et sont par les présents autorisés à signer et exécuter pour et au nom de cette Corporation un billet promissoire pour la somme de huit mille piastres (\$8000.00)
Chs. P. Portier
L. N. Renaud Maire

621

Séance générale d'ajournement le 15 mars 1895

Province de Québec Cité de Ste-Cunigonde de Montreal

Une session générale d'ajournement du conseil municipal de la cité de Ste-Cunigonde de Montreal tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, mercredi, le treizième jour de mars, mil huit cent quatre-vingt quinze, conformément à une résolution d'ajournement de ce conseil passée à sa session tenue mercredi, le sixième jour de mars, mil huit cent quatre-vingt quinze conformément à la loi, à laquelle séance sont présents: M. M. les échevins G. N. Ducharme, C. P. Motin, J. Luttrell, A. S. Delisle, J. B. Leonard, M. E. Fambourne, C. P. Fabien & C. Fabeux formant quorum de ce conseil sous la présidence de M. le pro-maire G. N. Ducharme

Il est ordonné & statué par résolution du dit conseil comme suit:

Rapport Comité des licences

Lecture & approbation des minutes de la dernière assemblée
Lecture & approbation du rapport du comité des licences en date du 8 mars 1895

Rapport Comité hôtel de ville

Lecture & approbation du rapport du comité de l'hôtel de ville en date du 8 mars 1895

Amendement au rapport du Comité de santé 8 Mars

Proposé par M. l'échevin C. P. Fabien, secondé par M. l'échevin A. S. Delisle, que le rapport du comité d'eau & santé en date du 8 mars 1895 soit amendé en retranchant les mots Louis Fortin, secrétaire et inspecteur sanitaire et en y ajoutant le nom C. P. Fabien comme membre de la commission locale d'hygiène

Proposé en amendement

Proposé en amendement par M. l'échevin J. B. Leonard que le rapport du comité d'eau & santé en date du 8 mars, 1895 soit adopté suivant sa forme et tenue et y ajoutant le nom de C. P. Fabien comme membre de la commission locale d'hygiène
Ayant pas de remède l'amendement est déclaré nul.
La motion principale étant mise aux voix

Motion adoptée

vois, ont voté pour le moteur, le second
 M. M. J. Luttell, M. E. Lymburner, W. Fautou
 K. Morin.
 Contre M. J. A. Leonard
 La motion est déclarée adoptée

Avis de motion

M. L'Échevin C. P. Fabien donne avis de
 motion que mercredi, le vingt courant
 il proposera un règlement limitant le
 nombre des licences d'auberges en ameu-
 rant le règlement No. 25. -

Instruction au receveur
re personnes endettées

Il est unanimement résolu que le receveur
 reçoive instruction de notifier toutes
 les personnes endettées envers cette cor-
 poration pour taxes municipales d'avoir
 à payer avant le premier mai prochain
 à défaut, les propriétés seront envoyées au
 séquestre pour être vendues.

La 3^e section chargée de voir les
personnes endettées

Proposé par M. L'Échevin A. S. Delisle, se-
 condé par M. L'Échevin Luttell que
 M. Louis Fortin soit chargé de voir toutes
 les personnes qui sont endettées pour taxes
 de commerce et faire rapport au conseil
 à sa prochaine séance.
 Adopté.

Résolution du 30 janvier
reconsidérée

Proposé par M. L'Échevin A. S. Delisle, secondé
 par M. L'Échevin M. E. Lymburner que la
 résolution passée, le 30 janvier dernier
 autorisant Son Honneur le maire et le
 greffier à signer pour et au nom de
 cette corporation un acte d'arrangement
 avec la compagnie des chaussetains
 pour l'enlèvement de la neige des rues
 Notre-Dame, St-Jacques & St-Antoine
 dans cette municipalité soit reconsidérée.
 Adopté.

Résolution du 30 janvier annulée

Proposé par M. L'Échevin A. S. Delisle secondé
 par M. L'Échevin M. E. Lymburner, que il soit
 résolu que Son Honneur le maire
 L. K. Venault & C. F. Poirier, greffier, ne
 signent pas cet arrangement et que cette
 résolution du 30 janvier dernier au-

Arrasant Son Honneur le maire et le greffier à
 signer cet arrangement soit annulé et déclaré
 non avenue à toute fin que de droit.

Prévoir autoriser de collecter
de la M. de Pa le loyer

Adopté
 Proposé par M. L'Échevin C. P. Fabien secondé par
 M. L'Échevin A. S. Delisle que le receveur soit
 autorisé de collecter de la Montreal Water Works Co.
 le montant qu'elle doit pour le loyer de leur
 boutique. - Adopté

Ajournement

Résolu que ce conseil s'ajourne à mercredi
 le vingt-cinquième jour de mars, mil huit cent
 quatre-vingt quinze à huit heures P.M.

Chs. F. Poirier Greffier
 L. Ducharme Pr. Maire

Séssion spéciale
20 Mars
1895

Province de Québec
 Cité de Ste-Cunégonde de Montreal

A une session spéciale du conseil
 municipal de la cité de Ste-Cunégonde
 de Montreal dûment convoqué par moi,
 Chs. F. Poirier, greffier, par avis spécial à cet
 effet et tenu au lieu ordinaire des ses-
 sions de ce conseil mercredi, le vingt-cinquième
 jour de mars, mil huit cent quatre-vingt
 quinze conformément à la loi, à laquelle
 séance sont présents: M. le pro-maire L. N. Ducharme
 M. M. les échevins M. E. Lymburner, W. Morin,
 C. P. Fabien, W. Fautou, J. Luttell & J. A. Leonard
 formant quorum de ce conseil sous la prési-
 dence de M. le pro-maire L. N. Ducharme.
 Son Honneur le maire L. K. Venault et M. L'Éche-
 vin A. S. Delisle, absents ayant après vérification
 reçu avis de la présente session.

Règlement No. 80 adopté

Il est proposé par M. L'Échevin C. P. Fabien
 secondé par M. L'Échevin W. Morin, que le
 règlement No. 80 limitant le nombre des licences

624

d'auberges dans cette municipalité, soit passé suivant sa forme et teneur. Adopté.

M. St. Paul
Greffier

M. Ducharme
Pro Maire

Session générale
d'ajournement
20 mars 1895

Province de Québec Cité de Ste-Cunigonde de Montréal

A une session générale d'ajournement du conseil municipal de la Cité de Ste-Cunigonde de Montréal tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, mercredi, le vingtème jour de mars, mil huit cent quatre-vingt quinze conformément à une résolution d'ajournement de ce conseil passée à sa session tenue mercredi, le treizième jour de mars, mil huit cent quatre-vingt quinze conformément à la loi, à la quelle séance sont présents, M. le Pré-maire, G. N. Ducharme, M. M. les Echevins A. S. Delisle, W. Morin, J. Luttrell, J. P. Leonard, M. E. Lymburne, C. P. Fabien, W. Tautou formant quorum de ce conseil sous la présidence de M. le Pré-maire G. N. Ducharme. Son Honneur le maire L. H. Renault absent, ayant après vérification reçu avis de la présente session.

Il est ordonné et statué par résolution du dit conseil comme suit.

Lecture & approbation des minutes de la dernière session

Reclamations de H. Elliot
réclamant

Lue une lettre de M. M. Taylor & Bucan, avocats, au nom de leur client M. H. Elliot, une somme de deux cent piastres (\$200.00) pour dommages à sa propriété coin des rues Notre-Dame & Napoléon, causés par le changement de niveau des dites rues. Référé au comité des chemins.

625

Lue une lettre de la société St-Vincent de Paul, priant ce conseil de bien vouloir leur voter une certaine somme pour leur venir en aide.

32^e votée à la St-Vincent de Paul. -

Proposé par M. l'échevin Luttrell, secondé par M. l'échevin W. Morin, qu'une somme de cinquante piastres (\$50.00) soit votée à la société St-Vincent de Paul. -

Adopté.

Vote de la Banque Jacques-Cartier
ni intérêt

Lue une lettre de la Banque Jacques-Cartier demandant à ce conseil de vouloir bien garantir l'intérêt sur la somme de six mille deux cent cinquante piastres (\$6250.00) due par la Montreal Street Power Co. pour coupons de detentes échus le premier de septembre dernier. -

Proposé par M. l'échevin A. S. Delisle, secondé par M. l'échevin C. P. Fabien que cette lettre soit référée au comité des finances. -

Adopté.

Greffier autorisé d'écrire
à Paris ni intérêt 100000.

Proposé par M. l'échevin A. S. Delisle, secondé par M. l'échevin C. P. Fabien, que le greffier reçoive instruction d'écrire à la cité de St-Henri leur demandant de bien vouloir garantir le paiement de l'intérêt composé sur la somme de cent mille piastres (\$100,000). -

Adopté.

Reparations à la Tribune du
mairie

M. l'échevin A. S. Delisle propose, secondé par M. l'échevin Luttrell, que le président du comité de l'hôtel de ville soit autorisé à faire faire les réparations nécessaires à la Tribune du maire. -

Adopté.

Ajournement

M. l'échevin M. E. Lymburne propose, secondé par M. l'échevin Luttrell, que le conseil s'ajourne à mercredi, le vingt septième jour du mois courant à huit heures P. M.

M. St. Paul
Greffier

M. Ducharme
Pro Maire

626

Session générale
d'ajournement
27 mars 1895

Province de Québec Cité de Ste-Cunigonde de Montréal

A une session générale d'ajournement du conseil municipal de la Cité de Ste-Cunigonde de Montréal. Tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil mercredi, le vingt-septième jour de mars, mil huit cent quatre-vingt-quinze conformément à une résolution d'ajournement de ce conseil passée à sa session tenue mercredi, le vingt-troisième jour de mars, mil huit cent quatre-vingt-quinze conformément à la loi, à laquelle séance sont présents, Son Honneur le maire F. G. Renaud, M. M. les échevins A. S. Delisle, W. Morin, J. Kuttrell, G. Ducharme, J. W. Leonard, M. E. Fyburner, C. P. Fabien formant quorum de ce conseil sous la présidence de M. le maire F. G. Renaud

Il est ordonné & statué par résolution du dit conseil comme suit. -

Lecture & approbation des minutes de la dernière assemblée

Rapport du comité Chemins

Lecture & approbation du rapport du comité des chemins en date du 25 mars, 1895

Rapport comité Hôtel de ville

Lecture & approbation du rapport du comité de l'hôtel de ville en date du 25 mars 1895

Rapport du comité des finances remis à la prochaine session

Proposé par M. l'échevin G. N. Ducharme, secondé par M. l'échevin J. W. Leonard, que la lecture du rapport du comité des finances en date du 25 mars, 1895, soit remise à la prochaine séance.

Proposé en amendement par M. Kuttrell, secondé par M. l'échevin M. E. Fyburner, que le greffier fasse la lecture du rapport du comité des finances en date du 25 mars courant

L'amendement étant mis aux voix, ont voté pour le moteur, le second & M. l'échevin A. S. Delisle 3

627

Contre M. M. les échevins G. N. Ducharme, W. Morin, J. W. Leonard & C. P. Fabien 4

L'amendement est déclaré perdu.

La motion principale étant prise aux voix, ont voté pour le moteur, le second & M. M. les échevins W. Morin & C. P. Fabien 4

Contre M. M. les échevins J. Kuttrell, A. S. Delisle & M. E. Fyburner 3

La motion principale est déclarée adoptée

Avis de motion

M. l'échevin A. S. Delisle donne avis de motion que à la prochaine séance du conseil, il proposera un règlement concernant la fermeture de bonne heure, en conformité de la requête présentée par les marchands épiciers de cette cité.

Avis de motion

M. l'échevin J. W. Leonard donne avis de motion que, à la prochaine séance du conseil, il proposera un règlement concernant la fermeture de bonne heure, en conformité de la requête présentée par les marchands détaillants de cette cité.

Licence de Chamblain & Demie

Résolu que le trésorier soit autorisé de remettre à M. E. Fallemant la somme de deux cent dollars (\$200.00), montant qu'il a déposé pour sa licence d'auberge

Opinion de l'avocat

Lue l'opinion de l'avocat de la cité, relativement au chemin et ferreries. Référé au comité des chemins

Maire & greffier autorisés à signer un acte d'arrangement

M. l'échevin A. S. Delisle propose, secondé par M. l'échevin C. P. Fabien que Son Honneur le maire F. G. Renaud & C. P. Porter greffier soient autorisés à signer pour et au nom de cette corporation un acte d'arrangement avec la compagnie des chars urbains dite "Montreal Street Railway Company" pour l'enlèvement de la neige dans les rues Notre-Dame, St-Jac-

ques & St-Antoine, pour une période de cinq ans, à raison de mille piastres par année.

Motion re: Trottoirs permanents rue St-Jacques

M. L'Échevin Knutrell propose, secondé par M. L'Échevin J. B. Léonard, que la motion passée le 15 mars, 1893, imposant aux propriétaires de la rue St-Jacques, une taxe pour la construction d'un trottoir permanent à raison de deux piastres par pied courant de la façade de leurs propriétés, l'intérêt sur cette taxe ne devant courir que du premier mai 1893, et qu'un délai de paiement de deux ans, du premier mai 1893, soit accordé à ces propriétaires, pourvu qu'un intérêt de six pourcent soit payé à la corporation par lesdits propriétaires, soit reconsidérée.

Adopté.

Paiement des trottoirs permanents au Comité des finances

M. L'Échevin Knutrell propose, secondé par M. L'Échevin J. B. Léonard, que la question du paiement des trottoirs de la rue St-Jacques soit référée au comité des finances.

Adopté.

Motion re: Travaux canaux d'égout

Proposé par M. L'Échevin G. N. Ducharme, secondé par M. L'Échevin A. S. Delisle que la taxe imposée en différents temps pour la reconstruction des canaux d'égouts dans les différentes rues de cette cité soit référée au comité des finances.

Adopté.

35530* - votes pour le budget des comités

Proposé par M. L'Échevin G. N. Ducharme, secondé par M. L'Échevin C. P. Fabien que ce conseil vote au comité des finances, une somme de trente-cinq mille cinq cent cinquante dollars (\$35550.00) pour les besoins des différents comités.

Et la séance est levée.

Chs. P. Porhel
Secrétaire

W. H. Murray
Maire

Séance générale
3 avril 1895

Province de Québec
Cité de Ste-Cunégonde de Montréal

À une session générale du conseil municipal de la cité de Ste-Cunégonde de Montréal, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, mercredi, le troisième jour d'avril, mil huit cent quatre-vingt-quinze, conformément à la loi, à laquelle séance sont présents: M. H. Morin, H. Fauteux, G. N. Ducharme & C. P. Fabien. Une heure s'étant écoulée, et n'y ayant point de quorum, l'assemblée n'a pas lieu, & M. H. les échevins H. Morin, H. Fauteux, G. N. Ducharme et C. P. Fabien, ajournent cette assemblée le lundi, quatrième jour d'avril courant, mil huit cent quatre-vingt-quinze à huit heures du soir.

Appurement

Chs. P. Porhel
Secrétaire

G. N. Ducharme
H. Morin
Hercule Fauteux
C. P. Fabien

Séance générale
d'ajournement
4 avril 1895

Province de Québec
Cité de Ste-Cunégonde de Montréal

À une session générale d'ajournement du conseil municipal de la cité de Ste-Cunégonde de Montréal, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, le huitième jour d'avril, mil huit cent quatre-vingt-quinze, conformément à une résolution d'ajournement de ce conseil, passée à sa session, tenue, mercredi, le troisième jour d'avril, mil huit cent quatre-vingt-quinze, conformément à la loi, à laquelle séance sont présents: Son Honneur le maire L. H. Renaud, M. H. les échevins H. Morin, G. N. Ducharme, J. B. Léonard, C. P. Fabien, Knutrell, M. E. Gumburner & H. Fauteux formant quorum de ce conseil sous la présidence de M. le maire L. H. Renaud.

Il est ordonné et statué par résolution du dit conseil comme suit.

Lecture & approbation des minutes de la dernière assemblée

Rapport du Comité finances remis à une autre séance

M. l'échevin G. N. Ducharme propose, secondé par M. l'échevin G. Pautou, que la lecture du rapport du comité des finances en date du 25 mars dernier soit remise à une autre séance. -

Adopté. -

Rapport du Comité feu-policie

M. l'échevin J. Nuttrell propose, secondé par M. l'échevin J. A. B. Leonard, que le rapport du comité de feu-policie en date du 5 avril soit adopté. -

Le vote étant pris, ont voté pour, le moteur, le secondé, M. M. les échevins G. Morin, G. Pautou, M. E. Lyburner, A. S. Delisle, G. P. Tabin

Contre M. l'échevin G. N. Ducharme

M. l'échevin A. S. Delisle prend son siège

La motion est déclarée adoptée. -

Rapport du Comité licences

Lecture & approbation du rapport du comité des licences en date du premier avril, octroyant une licence d'auberge à M. Jos. St-Onge

Motion du Comité conseil

M. l'échevin G. N. Ducharme propose, secondé par M. l'échevin G. P. Tabin, que tous les rapports des comités en date du 5 avril courant ne soient pas maintenant adoptés et que la question des finances de la cité qui devra seiger mercredi à trois heures avec instruction de faire rapport à ce conseil sur les moyens à prendre pour équilibrer l'exercice financier, et aussi qu'instruction soit donnée au trésorier de réviser ses demandes de comité et voir si rien n'a été omis. -

Adopté. -

Demande de délai

Lue une lettre de M. Laurent Verdun demandant un délai pour payer ses taxes municipales. -

Résolu que cette lettre soit référée au Comité des finances

Opinion de l'avocat

Lue l'opinion de l'Adam Esc. avocat de la cité re entèvement de la neige.

Principes autorisés à signer un bail

M. l'échevin G. Morin propose, secondé par M. l'échevin G. Pautou, que son Honneur le maire, G. Renaud et M. J. Portier, greffier, soient autorisés à signer pour et au nom de cette municipalité un bail de cinq ans à raison de cent piastres par années pour le loyer du bassin pour déposer la neige des rues de cette cité. -

Adopté. -

Avis de motion

M. l'échevin G. N. Ducharme donne avis de motion qu'à la prochaine séance du conseil, il proposera un règlement concernant le gouvernement du conseil et de ses officiers. -

M. l'échevin G. N. Ducharme propose, secondé par M. l'échevin J. A. B. Leonard, que des certificats de licences d'auberge soient accordés à M. M. F. V. Marcotte, J. E. Ménard & David Barsalou.

Proposé en amendement par M. l'échevin A. S. Delisle, secondé par M. l'échevin G. Morin qu'aucun certificat de licence ne soit accordé ce soir

L'amendement étant mis aux voix, ont voté pour, le moteur, le secondé, M. M. les échevins J. Nuttrell, M. E. Lyburner, G. Pautou & G. P. Tabin
Contre M. M. les échevins G. N. Ducharme & J. A. B. Leonard
L'amendement est déclaré adopté

La motion principale étant mise aux voix est déclarée perdue sur la même division

Avis de motion

M. l'échevin A. S. Delisle, donne avis de motion qu'à la prochaine séance du conseil, il proposera qu'un règlement soit passé amendement le règlement No. 71

Rapport du Comité Elliot

Le comité chargé de régler la réclamation de M. G. Elliot pour dommages à sa propriété

causés par le changement de niveau des paves Notre-Dame, à l'honneur de faire rapport qu'il a réglé avec M. Elliott pour la somme de quarante piastres (\$40.00) sans frais

Proposé par M. L'Échevin Luttrell, secondé par M. l'Échevin M. C. Kemburnes que ce rapport soit adopté et que le Trésorier soit autorisé à payer le montant. - Adopté. -

Ajournement

Résolu que ce conseil s'ajourne à mercredi, le dix-septième jour du mois courant à huit heures P.M.

Chas. P. L'Échevin

M. Luttrell

Session générale d'ajournement 14 avril 1895

Province de Québec
Cité de Ste-Cunégonde de Montréal

Une session générale d'ajournement du conseil municipal de la Cité de Ste-Cunégonde de Montréal. Tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil mercredi, le dix-septième jour d'avril, mil huit cent quatre-vingt-quinze, conformément à une résolution d'ajournement de ce conseil passée à sa session tenue lundi, le huitième jour d'avril, mil huit cent quatre-vingt-quinze, conformément à la loi, à laquelle seance sont présents: M. le pro-maire M. Ducharme, M. l'Échevin A. S. Delisle, W. Morin, M. C. Kemburnes, C. P. Fabien & W. Fautoux formant quorum de ce conseil sous la présidence de M. le pro-maire M. Ducharme

J. Luttrell.

Il est ordonné et statué par résolution du dit conseil comme suit:

Lecture et approbation des minutes de la dernière assemblée

Lue une lettre de M. A. Ducharme, assistant maître de poste, demandant au conseil de dénigrer le bureau du Trésorier dans un autre endroit vu qu'il a besoin de tout son local

M. l'Échevin Luttrell propose, secondé par M. l'Échevin A. S. Delisle, que cette lettre soit référée au comité de l'Hotel de ville avec pouvoir de régler la question. - Adopté. -

Lue une lettre de la compagnie Royal Electric demandant le remboursement d'une somme de quatre cent six piastres (\$406.94) qu'ils prétendent avoir payé pour taxes municipales non exigibles

Résolu que cette lettre soit référée au comité d'éclairage

M. l'Échevin M. Ducharme propose, secondé par M. l'Échevin A. S. Delisle que le salaire des évaluateurs soit de cent vingt cinq piastres (\$125.00) par année. - Adopté. -

Résolu que le Trésorier soit autorisé d'accepter de M. P. Seymour, dix piastres (\$10.00) en acompte de ses taxes sur canaux d'égoûts; ce dernier promettant de solder la balance d'ici au premier août prochain

M. l'Échevin M. Ducharme propose, secondé par M. l'Échevin W. Morin, que le rapport du comité des finances en date du 10 avril 1895 soit adopté. -

Proposé en amendement par M. l'Échevin Luttrell, secondé par M. l'Échevin C. P. Fabien que le rapport du comité des finances en date du 10 avril, 1895, ne soit pas adopté mais de nouveau référé au Comité des finances

634

L'amendement étant mis aux voix; il est adopté à l'unanimité

La motion principale est déclarée perdue

Sur une requête des marchands épiciers bouchers de cette cité demandant protection contre les colporteurs

chef de police autorisé à faire observer le règlement

M. L'Échevin L. Ducharme propose, secondé par M. L'Échevin Luttrell que cette requête soit référée au comité des licences et que le chef de police reçoive instruction de veiller et de bien faire observer le règlement concernant la taxe de commerce

Adopté

Requête licence

Sur une requête des marchands épiciers licenciés demandant une réduction sur le prix de leur certificat pour la vente des boissons enivrantes.

Il est unanimement résolu que cette requête soit référée au comité des finances

Ajournement

Résolu que ce conseil s'ajourne à jeudi le 25 du mois courant à huit heures M.

M. P. P. P.

L. Ducharme

635

Séance générale d'ajournement 25 avril 1895

Province de Québec Cité de Ste-Cunigonde de Montréal

A une session générale d'ajournement du conseil municipal de la cité de Ste-Cunigonde de Montréal, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, jeudi, le vingt-cinquième jour d'avril, mil huit cent quatre-vingt-quinze conformément à une résolution d'ajournement de ce conseil passée à sa session tenue mercredi, le dix-septième jour d'avril, mil huit cent quatre-vingt-quinze conformément à la loi, à laquelle séance sont présents: Son Honneur le maire L. H. Vinault, M. M. les échevins A. S. Delisle, H. Morin, Luttrell, L. Ducharme, M. G. Lymburner, C. P. Fabien & H. Fauteux formant quorum de ce conseil sous la présidence de M. le maire L. H. Vinault

Il est ordonné et statué par résolution du dit conseil comme suit.

Lecture et approbation des minutes de la dernière assemblée.

Lettre de la Cie Téléphone des Marchands

Sur une lettre de la compagnie Téléphone des Marchands demandant ce que signifient les mots "Sujét aux conditions que pourra établir ce conseil" contenus dans la résolution

Il est unanimement résolu que la requête de la compagnie Téléphone des Marchands demandant la permission de planter des poteaux et exploiter des téléphones dans cette cité, soit accordée aux conditions suivantes:

- 1^{re} Que la dite compagnie devra remettre les rues dans le même état qu'elles étaient avant que les travaux fussent faits et qu'à défaut de se faire dans les vingt-quatre heures, la corporation fera faire ces travaux à leurs frais et dépens
- 2^{de} Que tous les travaux que fera la compagnie seront sous le contrôle et la surveillance de l'ingénieur de la cité, le tout néanmoins sans préjudice aux droits

lettre de B. B. Luyard re application
tion licence

et privilege de Robert Birkdike et successeurs

Lue une lettre de M. B. Luyard demandant
de retirer son application qu'il a faite pour
obtenir un certificat de licence d'auberge et
d'etre rembourse des deux cents piastres (\$200.⁰⁰) qu'il
a detruits entre les mains du Tresorier pour cette
fin.

Remise du depot pour licence
de B. B. Luyard

M. Lichevin J. S. Delisle propose, seconde par M.
Lichevin K. Zauteux que le certificat de licence
d'auberge de M. B. Luyard accorde le 13 Mars
soit annule et que le Tresorier soit autorise
a lui remettre son depot de deux cents piastres
(\$200.⁰⁰)
Adopte

application re pamo-
nagi cheminees

Lue une lettre de M. J. E. Lagne demandant
le privilege du ramonage des cheminees dans
cette cite. - Resolu que cette lettre soit referie
au comite de feu.

Rapp. de la Commission
locale d'hygiene

Lue un rapport de la commission
locale d'hygiene, recommandant au
conseil de faire disparaitre les abattoirs
privés dans cette cite. - Resolu que ce rapport
soit referie au comite de sante.

Propose par M. Lichevin J. Luttrell, seconde par
M. Lichevin M. Fyburner que le rapport du
comite des finances en date du 25 mars
dernier soit lu
Adopte.

Lecture du rapp. comite
des finances 25 mars

Lecture du rapport du comite des finances
en date du 25 mars dernier, recommandant
au conseil de reclamer de la cite de St. Henri
la balance qu'elle doit sur le pris d'achat
de l'aqueduc et les interets, et aussi de prendre
contre la Montreal Water & Power Co. une action
en dichiance de leurs droits et privileges
re aqueduc

M. Lichevin J. Luttrell propose, seconde par
M. Lichevin G. N. Ducharme que ce rapport
soit adopte
Adopte

Certificats de licences
accorde

M. Lichevin C. P. Fabien propose, seconde par M. Liche-
vin A. S. Delisle, que le rapport du comite des li-
cences en date du 22 avril courant, recommandant
1° d'accorder un certificat de licence d'auberge a
M. O. Courville 2° de la licence de M. David
Barsalou soit de nouveau referie au comite des
licences et que des certificats de licences d'epiceries
soient accorde a M. M. S. Charon, J. E. Ferment,
Isaie Tary, A. E. Veilleux, E. Bertholet, H. Chartrand &
Adelard Blanchard et que le compte de M. H. Dou-
rangeau pour la somme de trente cinq piastres
et dix centimes (\$35.10) soit paye.

Propose en amendement par M. Lichevin G. N.
Ducharme que le rapport du 22 avril courant
soit amende en ajoutant apres le nom de M. O.
Courville ceux de M. M. D. Barsalou, P. V. Marcotte,
J. E. Menard. N'y ayant pas de secondaire, la mo-
tion principale est mise aux voix.
Ont vote pour le moteur, le secondaire & M. M.
les Lichevins K. Morin, K. Zauteux, J. Luttrell & M.
K. Fyburner 6
Contre M. Lichevin G. N. Ducharme 1
La motion principale est declaree adoptee

Copie du rapp. Com.
des finances

M. Lichevin J. Luttrell propose, seconde par M.
Lichevin K. Morin que le greffier recoive instruc-
tion d'envoyer a la cite de St. Henri une co-
pie du rapport du comite des finances en date
du 25 mars dernier
Adopte.

Reconsideration de la
resolution du 31 Oct/94

M. Lichevin A. S. Delisle propose, seconde par
M. Lichevin K. Zauteux, que la resolution du
31 octobre dernier, acceptant de la cite de St.
Henri un billet promissoire de \$100000.00, a deux
mois, du premier novembre 1894, souscrit par
la Montreal Water & Power Co. et endosse par
la cite de St. Henri qui devra payer l'escompte
du dit billet en règlement de la balance de
pris d'achat de l'aqueduc, soit reconsidee.
Adopte.

Resolution du 31 Oct.
annulee.

M. Lichevin A. S. Delisle propose, seconde par
M. Lichevin K. Zauteux, attendu que la cite
de St. Henri a negligie et refuse de donner

637

le billet plus haut mentionné et aussi d'en payer l'escompte, tel que spécifié dans la résolution du 31 octobre dernier, qu'il soit résolu que cette résolution soit annulée à toute fin que de droit et que copie des présentes soit envoyée à la cité de St. Henri.
Adopté.

Résolution du 6 février 1895 reconsidérée.

M. l'échevin G. N. Ducharme propose, secondé par M. l'échevin A. S. Delisle que la résolution du six février 1895 décrétant la composition des différents comités de cette cité soit reconsidérée.
Adopté.

Composition des différents comités

M. l'échevin G. N. Ducharme propose, secondé par M. l'échevin M. E. Lymburner que les différents comités soient composés de 5 membres, à l'exception du comité des finances qui sera composé de tous les membres du conseil et que le quorum sera de 3 membres.
Adopté.

Nomination de M. A. S. Delisle comme président du comité des finances

M. l'échevin G. N. Ducharme propose, secondé par M. l'échevin M. E. Lymburner, que M. l'échevin A. S. Delisle soit nommé président du comité des finances.
La motion étant mise aux voix, ont voté pour le moteur, le secondé M. M. les échevins G. Morin, J. Luttrell, G. Fautoux & C. P. Fabien 6
Contre M. l'échevin A. S. Delisle 1
La motion est déclarée adoptée.

M. l'échevin J. Luttrell laisse son siège.

Formation des comités des chemins

M. l'échevin G. N. Ducharme propose, secondé par M. l'échevin A. S. Delisle, que le comité des chemins soit composé comme suit: M. l'échevin G. Morin, président, M. M. les échevins J. Luttrell, A. S. Delisle, C. P. Fabien & G. Fautoux
Adopté.

Formation du comité de l'Hotel de ville.

M. l'échevin G. N. Ducharme propose, secondé par M. l'échevin G. Morin, que le comité de l'Hotel de ville soit composé comme suit: M. l'échevin C. P. Fabien, président, M. M. les échevins A. S. Delisle, G. Morin, J. A. P. Leonard & J. Luttrell
Adopté.

638

Formation du comité des feu & police

M. l'échevin A. S. Delisle propose, secondé par M. l'échevin G. Morin que le comité de feu & police soit composé comme suit: M. l'échevin J. Luttrell, président, M. M. les échevins J. A. P. Leonard, G. Morin, C. P. Fabien & M. E. Lymburner.
Adopté.

Formation du comité des licences

M. l'échevin C. P. Fabien propose, secondé par M. l'échevin A. S. Delisle, que le comité des licences soit composé comme suit: M. l'échevin M. E. Lymburner, président, M. M. les échevins G. Morin, G. Fautoux, J. Luttrell & C. P. Fabien
Adopté.

Formation du comité d'eau & santé

M. l'échevin C. P. Fabien propose, secondé par M. l'échevin G. Morin que le comité d'eau & santé soit composé comme suit: M. l'échevin J. A. P. Leonard, président, M. M. les échevins A. S. Delisle, G. Morin, M. E. Lymburner & G. Fautoux.
La motion étant mise aux voix, ont voté pour le moteur, le secondé M. M. les échevins G. N. Ducharme & M. E. Lymburner et
Contre M. M. les échevins A. S. Delisle & G. Fautoux 2

La motion est déclarée adoptée

Formation du comité d'éclairage

M. l'échevin A. S. Delisle propose, secondé par M. l'échevin G. Morin, que le comité d'éclairage soit composé comme suit: M. l'échevin G. Fautoux, président, M. M. les échevins A. S. Delisle, M. E. Lymburner, J. A. P. Leonard & C. P. Fabien.
Adopté.

Nomination de M. G. N. Ducharme comme membre de tous les comités.

M. l'échevin M. E. Lymburner propose, secondé par M. l'échevin G. Fautoux, que M. l'échevin G. N. Ducharme fasse partie de tous les comités avec droit de voter.
La motion étant mise aux voix, ont voté pour le moteur, le secondé M. M. les échevins G. Morin & G. N. Ducharme et
Contre M. M. les échevins A. S. Delisle & C. P. Fabien 2
La motion est déclarée adoptée

Et ce conseil s'ajourne sine die

Chas. P. Orsby
G. Fautoux
G. N. Ducharme
G. Morin

639

Session générale
1^{er} mai, 1895

Province de Québec Cité de Ste-Cunegonde de Montréal

A une session générale du conseil municipal de la cité de Ste-Cunegonde de Montréal, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, mercredi, le premier jour de mai, mil huit cent quatre-vingt-vingt-cinq conformément à la loi, à laquelle séance sont présents: Son Honneur le maire L. N. Weinault, M. M. les échevins L. N. Ducharme, J. Lattrell, W. Morin, J. B. Leonard, M. E. Lymburner, C. P. Fabien & W. Fautoux formant quorum de ce conseil, sous la présidence de M. le maire L. N. Weinault.

Il est ordonné et statué par résolution du dit conseil comme suit:

Lecture et approbation des minutes de la dernière assemblée.

Rapport du comité des licences

Lecture du rapport du comité des licences en date du 29 avril 1895, recommandant d'accorder des certificats de licences d'auberge d'épicier et référant au conseil les demandes de licences de F. V. Marcotte et J. B. Manthais.

M. L'Échevin L. N. Ducharme propose, secondé par M. L'Échevin M. E. Lymburner, que ce rapport soit adopté.

La motion étant mise aux voix, ont voté pour, le moteur, le second, M. M. les échevins J. B. Leonard et W. Morin.

Contre M. M. les échevins W. Fautoux, J. Lattrell, C. P. Fabien. — 3

La motion est déclarée adoptée.

Rapport comité feu police

Lecture du rapport du comité de feu police en date du 29 avril, 1895, accordant des contrats pour les habillements des hommes de la force de feu police et l'adoption de différents comptes.

640

M. L'Échevin J. Lattrell propose, secondé par M. L'Échevin M. E. Lymburner que ce rapport soit adopté.
Adopté.

Résolution des échevins & conseil 195 reconsidérée

M. L'Échevin L. N. Ducharme propose, secondé par M. L'Échevin W. Morin que toutes les résolutions passées le 25 avril dernier, ainsi que la résolution du 6 février 1895, décrétant la composition des différents comités de cette cité, soient reconsidérées.

La motion étant mise aux voix, ont voté pour le moteur, le second, M. M. les échevins W. Fautoux, M. E. Lymburner, J. Lattrell & C. P. Fabien. — 6
Contre M. L'Échevin J. B. Leonard. — 1
La motion est déclarée adoptée.

Formation d'un comité général de gouvernement du conseil

M. L'Échevin L. N. Ducharme propose, secondé par M. L'Échevin W. Morin, que la formation des comités soit référée à un comité général du conseil sous la présidence de M. L'Échevin W. Fautoux avec pouvoir de préparer un règlement pour le gouvernement du conseil et de ses officiers et faire rapport à la prochaine séance du conseil.

Le vote étant pris, ont voté pour, le moteur, le second, M. M. les échevins W. Fautoux, M. E. Lymburner, J. Lattrell & C. P. Fabien. — 6

Contre M. L'Échevin J. B. Leonard. — 1
La motion est déclarée adoptée.

Ordre lampe à asc aux échevins

Résolu que le greffier donne ordre à la Compagnie Royal Electric de poser une lampe à asc sur l'avenue Atwater entre la rue St-Antoine et le pont du C. P. R.; à l'endroit que lui désignera le chef de police.

J. Adam autorisé à réclamer de St-Henri 10000 pour achat aqueduc

M. L'Échevin J. Lattrell propose, secondé par M. L'Échevin M. E. Lymburner que J. Adam avocat de cette cité, reçoive instruction d'ici-re à la cité de St-Henri et de réclamer d'elle la somme de cent mille piastres (\$100,000) et les intérêts crus sur icelle, étant la balance due par le prix d'achat de la quidue, et qui a défaut d'un prompt ré-

641

dement, prendre des procédés légaux en recouvrement de cette dette.

Amendement si pédonation de St-Henri adopté

Proposé en amendement par M. l'échevin S. N. Ducharme, secondé par M. l'échevin C. P. Fabien, considérant que la cité de St-Henri n'a reçu avis de l'intention de ce conseil que samedi dernier, que la dite cité de St-Henri est actuellement en planche et par conséquent, ne prendra connaissance de ses documents que ce soir; qu'il soit résolu que cette question reste sur la table.

L'amendement étant mis aux voix, ont voté pour, le moteur, le secondé, M. M. les échevins R. Morin & J. A. B. Léonard et contre M. M. les échevins M. E. Lymburner, J. Huttrell & R. Fautoux 3 L'amendement est déclaré adopté.

La motion principale est déclarée perdue sur la même division

Les propositions demandées pour le balayage des rues pas été mises aux voix, reste sur la table.

M. l'échevin R. Morin propose, secondé par M. l'échevin M. E. Lymburner que des propositions soient demandées pour l'arrosage et le balayage des rues de cette cité. # Adopté.

Échevins chargés de faire réparations au parc Bonaventure

Il est unanimement résolu que M. M. les échevins R. Morin, J. Huttrell & R. Fautoux soient chargés de faire réparer et entretenir le parc Bonaventure.

Greffier autorisé à agir comme trésorier

Résolu que Chs. F. Fortier, greffier, soit autorisé à signer les chèques et agir comme trésorier de cette cité en l'absence du trésorier.

Agournement pour

M. l'échevin J. Huttrell propose, secondé par M. l'échevin S. N. Ducharme que ce conseil s'agourne à mercredi, le huitième du mois courant à huit heures du soir. Adopté.

Chs. F. Fortier

R. H. Hume et maire

642

Session générale d'agournement 8 mai, 1895

Province de Québec Cité de Ste-Cunigonde de Montréal

A une session générale d'agournement du conseil municipal de la cité de Ste-Cunigonde de Montréal, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, mercredi, le huitième jour de mai, mil huit cent quatre-vingt quinze conformément à une résolution d'agournement de ce conseil passée à sa session de même mercredi, le premier jour de mai, mil huit cent quatre-vingt quinze conformément à la loi à laquelle séance sont présents. M. le pro-maire S. N. Ducharme, M. M. les échevins J. Huttrell, R. Morin, J. A. B. Léonard & C. P. Fabien formant quorum de ce conseil sous la présidence de M. le pro-maire S. N. Ducharme.

Il est ordonné & statué par résolution du dit conseil comme suit:

Lecture & approbation des minutes de la dernière assemblée.

Lettre de N. Plouffe & licencé P. G. Marcotte

Lecture d'une lettre de N. Plouffe & licencé, avocat, procureur de P. G. Marcotte, pé la licence de ce dernier.

Lettre de N. Plouffe référée à l'avocat de la cité

M. l'échevin J. Huttrell propose, secondé par M. l'échevin R. Morin, que la lettre de N. Plouffe & licencé, avocat, pé la licence d'auberge de P. G. Marcotte soit référée à l'avocat de la cité afin de savoir si la cité est tenue de lui accorder sa licence et s'y en la refusant la cité s'expose à une action en dommages.

La motion étant mise aux voix, ont voté pour le moteur, le secondé et M. l'échevin J. A. B. Léonard 3

Contre M. l'échevin C. P. Fabien La motion est déclarée adoptée. 1

Lettre de la Cie Téléphone Bell ne peut pas être lue car elle n'est pas au conseil

Lue une lettre de la compagnie Téléphone

643

Belle rue la pose des poteaux sur la rue Coursel.
- Résolu que cette lettre soit référée au Comité
des Chemins.

Application de M. Laballe Lue une application de M. Antoine Laballe of-
fiant ses services pour l'arrosage et le balay-
age des rues de cette cité.

M. L'Échevin Luttrell propose, seconde par M.
L'Échevin C. P. Fabien que cette application
soit référée au Comité des Chemins.
Adopté.

Avis de Motion perigieux M. L'Échevin J. P. Leonard donne avis de mo-
tion qui à la prochaine séance du Conseil
il déposera un règlement amendant le
règlement No. 80 limitant le nombre des li-
cences d'auberge dans cette cité.

Accusé réception de 3 billets M. L'Échevin Luttrell propose, seconde par M.
L'Échevin J. P. Leonard que le greffier
reçoive instruction de lire à la cité de
St-Henri accusant réception de trois
billets dont deux endossés par la cité de St-
Henri et un autre fait à l'ordre de la Cité
de St-Cunégonde de Montcal, et leur déman-
der pour quelles fins ces billets sont donnés.
Adopté.

Rapport Comité général Lue le rapport du Comité général de ce
gouvernement au Conseil en date du 6 mai, 1895, soumettant
un règlement pour le gouvernement du Con-
seil.

M. L'Échevin Luttrell propose, seconde par M.
L'Échevin C. P. Fabien que ce rapport soit re-
çu et que le greffier reçoive instruction
de faire imprimer immédiatement ce
règlement.
Adopté.

Remise de licence à J. B. Nantais Il est unanimement résolu que le trésorier
soit autorisé de remettre à M. J. B. Nantais
la somme de deux cent piastres (\$200.⁰⁰) qu'il
a déposée pour obtenir son certificat de
licence d'auberge.

644

licences accordées

Il est unanimement résolu d'accorder des certi-
ficats de licences de Magasin à M. M. C. Lippé,
J. G. Chodillon, Antoine P. Lalonde, Mme E. Dagnault
et Mme Rosi Bergeron.

Maire greffier autorisé
à signer billets à l'ordre de
Bastien & Valiquette

Il est unanimement résolu que Son Honneur
le maire L. W. Wencourt & C. F. Fortin, greffier,
soient autorisés et sont par les présents autorisés
à signer et exécuter pour et au nom de cette
municipalité deux billets promissives à deux
mois, à partir du 13 mai courant, à l'ordre de
M. M. Bastien & Valiquette, un de quatre-vingt
sept mille deux cent quarante sept piastres (\$87,247.⁰⁰)
et l'autre de cinquante-huit mille huit cent soixante-
dix-huit piastres (\$58,633.⁰⁰), en renouvelle-
ment de deux billets des mêmes montants
et d'en payer l'escompte.

Il est unanimement résolu d'autoriser
le greffier de faire imprimer 4000 exemplai-
res du règlement des vidanges.

Approuvé

résolu que ce Conseil s'ajourne à
mardi le quinze courant à Reun. P. M.
J. P. Fortin greffier
E. Ducharme Maire

645

Session générale
d'ajournement
15 mai, 1895

Province de Québec Cité de Ste-Cunegonde de Montréal

A une session générale d'ajournement du conseil municipal de la cité de Ste-Cunegonde de Montréal, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, mercredi, le quinzième jour de mai, mil huit cent quatre-vingt quinze conformément à une résolution d'ajournement de ce conseil, passée à sa session tenue mercredi, le huitième jour de mai, mil huit cent quatre-vingt quinze, conformément à la loi, à laquelle séance sont présents: M. le procureur G. N. Ducharme, M. M. les échevins Luttrell, K. Morin, M. E. Lymburner, C. P. Fabien & K. Fautoux formant quorum de ce conseil sous la présidence de M. le procureur G. N. Ducharme.

Il est ordonné et statué par résolution du dit conseil comme suit:

Lecture et approbation des minutes de la dernière assemblée.

Opinion re licence J. V. Marcotte Lue l'opinion de Joseph Adam, Ecuyer, avocat de la cité, re la question du certificat de licence d'auberge de M. J. V. Marcotte.

Demande pour retirer sa licence Lue une lettre de M. Philias Prud'homme, retirant son application pour obtenir une licence d'auberge et demandant que son dépôt de deux cent piastres (200.00) lui soit remis.

Rienas référés au comité général du conseil Proposé par M. l'échevin M. E. Lymburner, secondé par M. l'échevin C. P. Fabien que l'opinion de l'avocat de la cité re J. V. Marcotte et la lettre de M. J. Prud'homme ainsi qu'une requête de Mde Hélène Poulin soient référés à un comité général du conseil, avec prière de faire rapport immédiatement.

Adopté.

Ordonnance du comité général Proposé par M. l'échevin K. Morin, secondé par M. l'échevin M. E. Lymburner que le conseil

646

se forme en comité général sous la présidence de M. l'échevin C. P. Fabien.
Adopté.

Rapport du comité général Lecture du rapport du comité général du conseil en date du 15 mai courant, annulant le certificat de licence de M. J. Prud'homme, et autorisant le trésorier à lui remettre son dépôt de deux cent piastres (200.00) et accordant des certificats de licences d'auberge à Mde Hélène Poulin et M. J. V. Marcotte.

Proposé par M. l'échevin M. E. Lymburner, secondé par M. l'échevin K. Morin, que ce rapport soit reçu et adopté.

Proposé en amendement par M. l'échevin C. P. Fabien, secondé par M. l'échevin Luttrell que ce rapport ne soit maintenant adopté, mais resté sur la table.

L'amendement étant mis aux voix: ont voté pour: M. le moteur, le second et M. l'échevin K. Fautoux. 3
Contre: M. M. les échevins M. E. Lymburner, K. Morin & G. N. Ducharme. 3
Ayant égalité de voix, M. le procureur, vote contre l'amendement qui est déclaré perdu.

Rapport du comité général La motion principale est adoptée sur la même division.

Certificat de licence accordé Résolu d'accorder un certificat de licence de magasin à M. K. Fautoux et aussi un certificat de licence de boucher à M. Moise St-Onge.

Liste des jurés approuvée M. l'échevin Joseph Luttrell propose, secondé par M. l'échevin C. P. Fabien que la liste des jurés telle que préparée par le greffier soit approuvée.
Adopté.

Etabli compte re réclamation de Ste-Cunegonde référés au comité général M. l'échevin Luttrell propose, secondé par M. l'échevin C. P. Fabien que l'établissement des comptes courants par la cité de St-Henri re la réclamation de la cité de Ste-Cunegonde

647

pour balance du prix d'achat de l'aqueduc et les intérêts soit référés aux auditeurs pour vérification avec instruction de faire rapport à la prochaine séance du conseil. - Adopté. -

Pres. comité des Police autorise d'acheter chapeaux etc.

Résolu que le président du comité de feu police soit autorisé d'acheter des chapeaux chaussures pour les officiers et constables du département de feu police. -

Résolu que le conseil s'ajourne à mercredi le vingt-deuxième jour du mois courant à huit heures P. M.

Chas. T. Forbes

Et. Ducharme

Séssion générale d'ajournement 22 mai, 1895

Province de Québec

Cité de Ste-Cunegonde de Montreal

A une session générale d'ajournement du conseil municipal de la cité de Ste-Cunegonde de Montreal tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil mercredi, le vingt-deuxième jour de mai mil huit cent quatre-vingt-quinze conformément à une résolution d'ajournement de ce conseil passée à sa session tenue mercredi, le quinzième jour de mai mil huit cent quatre-vingt-quinze conformément à la loi à laquelle séance sont présents: Son Honneur le maire L. W. Renault, M. M. les échevins Luttrell, A. J. Delisle, G. Morin, M. E. Lymburner C. P. Fabien formant quorum de ce conseil sous la présidence de M. le maire L. W. Renault. M. Lichevin et M. Bernard absent ayant après vérification reçu avis de la présente session

648

Il est ordonné et statué par résolution du dit conseil comme suit:

Lecture et approbation des minutes de la dernière assemblée

Lettre M. Benoit & Co. référée au comité des Licences

Lue une lettre de M. M. Benoit & Co. boulangers demandant de leur accorder un second permis au même prix que celui accordé à leur prédécesseur M. M. Lagnon

M. Lichevin M. E. Lymburner propose, secondé par M. Lichevin Luttrell que cette lettre soit référée au comité des Licences Adopté. -

Rapport des auditeurs révisé compte

Lue le rapport des auditeurs de cette cité révisé la vérification de l'état de comptes fournis par la cité de St-Henri

Cette accepté par billet de la M. St-Henri 7 mai 95

M. Lichevin C. P. Fabien propose, secondé par M. Lichevin Luttrell, que le greffier reçoive instruction d'écrire à la Montreal, Shaker & Power Co. et les informer que cette cité est prête d'accepter leur billet de sept cent quatre piastres huit centins (\$704.88) à condition qu'ils en paient l'escompte, soit une somme de quatorze piastres et huit centins (\$14.88)

Taxe de témoins cause Languon vs cité

M. Lichevin Luttrell propose, secondé par M. Lichevin M. E. Lymburner, que le trésorier reçoive instruction de payer la somme de quarante-six piastres (\$46.00) pour taxe de témoins dans la cause de L. Languon versus cette cité. c. adopté

Lue une lettre de la compagnie Royal Electric demandant le règlement de la somme de deux cent piastres (\$200.00) que cette cité a retenue pour le mauvais éclairage des rues. -

Reçu de payé \$200.00 à la Royal Electric

M. Lichevin G. Morin propose, secondé par M. Lichevin Luttrell que le trésorier soit chargé de régler cette question

609

aux meilleures conditions possibles et de payer le montant qui il sera convenu
Adopté.

Reglement pour le gouvern^{ement} M. L'chevin M. E. Lymburner propose, seconde par M. L'chevin Joseph Luttrell, que le reglement pour le gouvernement du conseil soit adopte suivant sa forme et teneur
Adopté.

Formation des differents comite M. L'chevin M. E. Lymburner, seconde par M. L'chevin Luttrell que M. L'chevin A. S. Delisle soit nomme president du comite des finances.
Adopté.

Propose par M. L'chevin Luttrell, seconde par M. L'chevin M. E. Lymburner que M. L'chevin W. Morin soit nomme president du comite des chemins.
Adopté.

Propose par M. L'chevin W. Morin, seconde par M. L'chevin C. P. Fabien, que M. L'chevin Luttrell soit nomme president du comite de feu police.
Adopté.

M. L'chevin Luttrell propose, seconde par M. L'chevin A. S. Delisle, que M. L'chevin J. M. Leonard soit nomme president du comite de l'hotel de ville.
Adopté.

M. L'chevin W. Morin propose, seconde par M. L'chevin C. P. Fabien, que M. L'chevin M. E. Lymburner soit nomme president du comite saursante.
Adopté.

M. L'chevin W. Morin propose, seconde par M. L'chevin M. E. Lymburner que M. L'chevin W. Fautoux soit nomme president du comite d'edairage.
Adopté.

607

M. L'chevin M. E. Lymburner propose, seconde par M. L'chevin Luttrell que M. L'chevin C. P. Fabien soit nomme president du comite des licences.
Adopté.

Rapport du comite de feu police M. L'chevin A. S. Delisle propose, seconde par M. L'chevin Luttrell que la partie du rapport du comite de feu police en date du 5 avril 1895 recommandant que tous les ouvrages faits jusqu'ici et par le chef de police et par M. L. Fortin soit à l'avenir sous le controle du chef de feu qui devra en surveiller l'execution et que M. L. Fortin soit nomme sous chef de police de feu avec un salaire de douze piastres (\$12.00) par semaine et que le salaire du constable Binette soit porte à dix piastres (\$10.00) par semaine.
Adopté.

Apournement

Il est unanimement resolu que ce conseil s'apourne a mercredi, le vingt-neuvieme jour du mois courant a huit heures P. M.

Chas. J. Forbes
S. Supper

A. H. Hume et Waine

Session generale
d'apournement
29 mai, 1895

Province de Quebec Cite de Ste-Cunegonde de Montreal

A une session generale d'apournement du conseil municipal de la cite de Ste-Cunegonde de Montreal tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, mercredi, le vingt-neuvieme jour mai, mil huit cent quatre-vingt quinze conformement a une resolution d'apournement a une session tenue a sa session tenue mercredi, le vingt-deuxieme de mai, mil huit cent quatre-vingt quinze conformement a la loi, a laquelle fiance sont presents: Hon. Honneur le maire F. C. Reynault, M. M. les echevins W. Morin, A. S. Delisle, C. P. Fabien & W. Fautoux formant

quorum de ce conseil sous la présidence de M. le maire L. V. Veinault

Il est ordonné & statue par résolution du dit conseil comme suit:

Lecture & approbation des minutes de la dernière assemblée.

Licences de boucher

Résolu d'accorder des licences de bouchers à R. H. C. Larose & L. St Pierre et aussi des licences de magasin à J. A. Roberts & Charbonneau

taxe pour eau de javelle

Résolu que la taxe de J. Cormond pour la taxe de l'eau de javelle soit de six piastres & cinquante centimes (\$6.50)

Dispositif autorisé ou accepté en vertu de la M. St P. Co.

Proposé par M. l'échevin C. P. Fabien, secondé par M. l'échevin A. S. Delisle que le trésorier reçoive instruction de demander à la Montreal Water Works le paiement du compte dû pour les réparations aux trottoirs et rues en asphalte et les informer que cette corporation accepterait leur billet payable à demande et portant intérêt depuis la date de la réception du dit compte Adopté.

Cause de J. A. Cougeon vs cette cité soumise à M. A. Geoffrion

Proposé par M. l'échevin W. Morin, secondé par M. l'échevin W. Fautoux que J. Adam Esq. avocat de cette cité reçoive instruction de soumettre à M. A. Geoffrion avocat le dossier et le jugement de la cour d'appel dans la cause de J. A. Cougeon et de l'avis versus cette cité afin d'avoir son opinion de ce jugement.

La motion étant mise aux voix: ont voté pour le moteur le secondé. — 2 Contre: A. S. Delisle & C. P. Fabien. — 2 Avant égalité de voix. M. le maire vote pour la motion qui est déclarée adoptée

Il est unanimement résolu de payer à M. E. Taliberti la somme de quatre-

payé à E. Taliberti 99.98

vingt-dix-neuf piastres & quatre-vingt-dix-huit centimes (\$99.98) pour les réparations du parc Bonaventure, à condition qu'il donne, à la satisfaction de M. W. Fautoux, des garanties de la bonne exécution de ses travaux.

liste d'engagé un homme pour l'entretien du parc Bonaventure

M. l'échevin A. S. Delisle propose, secondé par M. l'échevin C. P. Fabien que M. M. les échevins W. Morin & W. Fautoux soient chargés d'engager un homme qui devra entretenir et être gardien du parc et que cet homme soit désigné comme constable spécial. Adopté.

Appareillement

Résolu que ce conseil s'ajourne à lundi, le troisième jour, du mois de juin 1895, à huit heures P.M.

Ch. F. Forbes

A. Veinault maire,

Session générale d'ajournement 3 juin 1895

Province de Québec Cité de Ste-Cunigonde de Montreal

Une session du conseil municipale d'ajournement du conseil municipal de la cité de Ste-Cunigonde de Montreal. Tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil lundi, le troisième jour de juin, mil huit cent quatre-vingt quinze conformément à une résolution d'ajournement de ce conseil passé à la session tenue mercredi, le vingt-neuvième jour de mai, mil huit cent quatre-vingt quinze conformément à la loi à laquelle s'ajoutent présents: Son Honneur le maire L. V. Veinault, M. M. les échevins W. Morin, E. W. Ducharme, J. A. Légnard, M. E. Lyburner, C. P. Fabien & W. Fautoux formant quorum de ce conseil sous la présidence de M. le maire L. V. Veinault - Lecture & approbation des minutes de la dernière session

658

opinion de C.A. Geoffrion

Lue l'opinion de C.A. Geoffrion *Sec. avocat* re jugement a la cour d'appel dans la cause de J.A. Gougeon versus la cite de Ste-Cunegonde

cause de J.A. Gougeon partie a la cour supreme

Sur proposition de M. L'ichevin *Sec. Morin* seconde par M. L'ichevin *Sec. Leonard* et unanimement resolu que l'avocat de la cite J. Adam *Sec.* recoive instruction d'appeler du jugement de la cour d'appel, dans la cause de J.A. Gougeon *Sec.* et rehaus cette corporation, a la cour supreme

Chas. F. Forbes
Sec. Geoffrion

St. Hureau

Session generale
5 juin, 1895

Province de Quebec Cite de Ste-Cunegonde de Montreal

A une session generale du conseil municipal de la cite de Ste-Cunegonde de Montreal, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, mercredi, le cinquieme jour de juin, mil huit cent quatre-vingt-quinze conformement a la loi a laquelle seance sont presents: Son Honneur le maire L.O. Renaud, M. M. les echevins S. N. Ducharme, A. S. Delisle, K. Morin, J. Leonard, M. E. Lyburner, C. P. Fabien & O. Fautoux formant quorum de ce conseil sous la presidence de M. le maire L. O. Renaud

Il est ordonne & statue par resolution du dit conseil comme suit:

Lecture & approbation des minutes de la derniere assemblee.

lettre du gouvernement provincial re amendes perques

Lue une lettre de L. N. Sicotte, greffier de la Cite de Montreal, demandant au nom

659

du gouvernement provincial de faire remise d'ici au 15 juin courant, des amendes perques par Ste-Cunegonde et qui tombent dans les fonds des jurés et de salisse

Reclamation de M. Lacoste

Lue une lettre de M. Moise Lacoste, reclamant dix piastres \$10.00 pour dommages causes a sa propriete par le changement de niveau de la rue Notre-Dame

Il est unanimement resolu de faire droit a cette demande et que le tresorier soit autorise a lui payer la dite somme de dix piastres \$10.00

Ref. du comite d'inspection

Lecture & approbation des rapports des comites de feu & police et chemins en date du 3 juin, 1895, approuvant differents comptes

Re-évaluation du Montreal Rolling Mills Co

Il est unanimement resolu que le greffier s'adresse a M. M. A. Piche et Paul Desbordes, evalueurs, et leur demander de bien vouloir se joindre a M. M. Bissette & Camelin pour completer l'evaluation du Montreal Rolling Mills Co.

Appurement

Propose par M. L'ichevin *Sec. Morin*, seconde par M. L'ichevin *Sec. Ducharme*, que le conseil s'ajourne a mercredi, le douzieme jour du mois courant a 8 heures P.M.

Chas. F. Forbes
Sec. Geoffrion

St. Hureau

655

Session generale
d'ajournement
12 juin, 1895

Province de Quebec
Cite de Ste-Cunegonde de Montreal

A une session generale d'ajournement du conseil municipal de la cite de Ste-Cunegonde de Montreal tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil mercredi le douzieme jour de juin mil huit cent quatre-vingt quinze conformement a une resolution d'ajournement de ce conseil passe a sa session tenue mercredi le cinquieme jour de juin mil huit cent quatre-vingt quinze conformement a la loi a laquelle sance sont presents: Son Honneur le maire L. O. Behault, M. M. les echevins G. W. Ducharme, O. Morin, J. Suttrell, M. E. Lymburner, C. P. Tabien & O. Fautoux formant quorum de ce conseil sous la presidence de M. le maire L. O. Behault

Il est ordonne & statue par resolution du dit conseil comme suit.

Lecture & approbation des minutes de la derniere assemblee

Rap. comite Hotel de ville

Lecture & approbation du rapport du comite de l'Hotel de ville en date du 5 juin courant approuvant et ordonnant de paiement de differents comptes.

Rap. comite d'eclairage

Lecture & approbation du rapport du comite d'eclairage en date du 5 juin, 1895 approuvant & ordonnant le paiement de differents comptes.

Rap. comite d'eclairage

Lecture & approbation du rapport du comite des licences en date du 5 juin, 1895 approuvant & ordonnant le paiement de differents comptes.

Rap. de tous les comites

Lecture & approbation du rapport de tous les comites en date du 12 juin, 1895 de mandant des appropriation pour l'annee courante.

656

Signe & greffe autorises a
signer l'Article de 2500.00

Il est unanimement resolu que Son Honneur le maire L. O. Behault et M. J. Portier greffier, soient autorises et sont par les presentes autorises a signer, executer & escompter pour et au nom de cette corporation un billet de deux mille cinq cent piastres (2500.00) a deux de date.

Ajournement

Propose par M. Licherin O. Morin, seconde par M. Licherin O. Fautoux que ce conseil s'ajourne a mercredi le dix-neuvieme jour du mois courant a huit heures P.M.

M. J. Portier
Greffier

M. Behault maire

Session generale
d'ajournement
19 juin, 1895

Province de Quebec
Cite de Ste-Cunegonde de Montreal

A une session generale d'ajournement du conseil municipal de la cite de Ste-Cunegonde de Montreal tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil mercredi le dix-neuvieme jour de juin mil huit cent quatre-vingt quinze conformement a une resolution d'ajournement de ce conseil passe a sa session tenue mercredi le douzieme jour de juin mil huit cent quatre-vingt quinze conformement a la loi a laquelle sance sont presents: M. le pro-maire G. W. Ducharme, M. M. les echevins O. Morin, J. Suttrell, M. E. Lymburner, C. P. Tabien & O. Fautoux formant quorum de ce conseil sous la presidence de M. le pro-maire G. W. Ducharme

Il est ordonne & statue par resolution du dit conseil comme suit:

Lecture & approbation des minutes de la dernière assemblée.

Reclamation de la Mont St. H.

Sont lues deux lettres de la "Montreal Water & Power Co." re la reclamation de #147069

Rap. du comité de l'Hotel de ville

M. L'Échevin D. Morin propose, seconde par M. L'Échevin M. E. Lymburner que le rapport du comité de l'Hotel de ville en date du 19 juin courant soit adopté suivant sa forme et teneur.

La motion étant mise aux voix, ont voté pour: le moteur, le second, M. M. les Échevins J. Luttrell & D. Fauteux. — Contre: M. l'Échevin C. P. Fabien. — La motion est déclarée adoptée.

Formation d'un comité re canal de la rue Tracy

M. L'Échevin J. Luttrell propose, seconde par M. l'Échevin E. W. Ducharme qu'un comité composé de Son Honneur le maire L. H. Benault et de M. M. les Échevins D. Morin & C. P. Fabien, soit nommé pour rencontrer les contracteurs M. M. Paquet, Moreau et M. M. Prefontaine & Aquin & Aguec afin d'en venir à une entente re le canal d'égout de la rue Tracy. Adoptés.

ajournement

M. L'Échevin M. E. Lymburner propose, seconde par M. L'Échevin C. P. Fabien que ce conseil s'ajourne à mercredi, le vingt-sixième jour du mois courant à huit heures du soir.

Chas. Porhel Secrétaire
E. W. Ducharme M. Maire

Sesssion générale d'ajournement le 26 juin, 1895

Province de Québec
Cité de Ste-Cunegonde de Montréal

A une session générale d'ajournement du conseil municipal de la cité de Ste-Cunegonde de Montréal tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, mercredi, le vingt-sixième jour de juin, mil huit cent quatre-vingt-quinze, conformément à une résolution d'ajournement de ce conseil passée à sa session tenue, mercredi, le dix-neuvième jour de juin, mil huit cent quatre-vingt-quinze, conformément à la loi, à laquelle séance, sont présents: Son Honneur le maire L. H. Benault, M. M. les Échevins E. W. Ducharme, D. Morin, J. Luttrell, M. E. Lymburner, C. P. Fabien & D. Fauteux formant quorum de ce conseil, sous la présidence de M. le maire L. H. Benault. M. L'Échevin A. S. Delisle absent, ayant après vérification reçu avis de la présente session.

Il est ordonné et statué par résolution du dit conseil comme suit:

Lecture & approbation des minutes de la dernière assemblée.

Sont lues une lettre de la compagnie Royal Electric re éclairage des rues.

Re-contrat pour éclairage par la Royal Electric

M. L'Échevin D. Morin propose, seconde par M. L'Échevin C. P. Fabien que le greffier reçoive instruction d'écrire à la compagnie que, si l'Hon. R. Thibodeau veut bien se souvenir, il se rappellera qu'il a signé un document par lequel il est convenu que nonobstant les dispositions du contrat, l'éclairage devra se continuer à raison de cent piastres (\$100.00) par lampe par année et ce, tant que la cité de Ste-Cunegonde de Montréal ne sera pas annexée à la cité de Montréal.

Adopté.

Lue une lettre de Granville C. Cunningham
gerant general de la compagnie des charbons
urbains re l'enlevement de la neige dans
les rues de cette cite. -

Re-enlevement de la
neige dans les rues

Il est unanimement resolu que le greffier
ecrive a la compagnie que la somme
de mille piastres (\$1000.00) reclamée par la
cite de Ste-Cunegonde de Montreal pour
l'enlevement de la neige des rues, est le
prix stipule entre le president de la com-
pagnie, M. Fregat & L.C. Cunningham, d'une
part et M. le maire L. O. Denault &
M. M. les echevins W. Morin, A.S. Delisle & C.P.
Fabien d'autre part.

Comme la compagnie renie l'engagement
qui a été contenu, la cite de son côté se
propose a l'avenir, d'empêcher l'enlevement
de la neige dans ses rues.

lettre de la société St. J. B.

Lue une lettre de la société St-Jean-Baptiste
section St-Genri, invitant le conseil d'as-
sister en corps a la fête patronale qui
aura chôme le 30 juin courant.

M. l'echevin C.P. Fabien propose, seconde
par M. l'echevin J.M. Leonard que le greffier
accuse reception de la cordiale invitation
faite par la société St-Jean-Baptiste section
St-Genri et l'autoriser a les informer
qu'il a été unanimement decide que
le conseil de notre cite assiste en corps
a la demonstration patriotique qui
doit avoir lieu dimanche le 30 courant.

ajournement du conseil

Il est unanimement resolu que ce conseil
s'ajourne pour se former en comite des
chemins de l'hotel de ville.

Rap. comite chemins

Lecture & approbation du comite des chemins
en date du 26 juin courant.

Rap. comite de l'hotel de ville

Lecture & approbation du rapport du comite
de l'hotel de ville en date du 26 juin courant
et le conseil s'ajourne sine-die.

M. S. P. F. P. M. S. P. F. P. M. S. P. F. P.

Sesssion generale
3 juillet 1895

Province de Quebec Cite de Ste-Cunegonde de Montreal

A une session generale du conseil muni-
cipal de la cite de Ste-Cunegonde de Montreal
tenue au lieu ordinaire des sessions de ce
conseil, mercredi, le troisieme jour de juillet
mil huit cent quatre-vingt quinze con-
formement a la loi, a laquelle seance sont
presents: M M les Echevins W. Morin
& C.P. Fabien et W. Fautoux

ajournement

Une heure sitant ecoule n'y ayant
pas de quorum, M M les Echevins W. Morin
& C.P. Fabien & W. Fautoux ajournent l'assemblee
a mercredi le 10 juillet courant a 8 heures P.M.

M. S. P. F. P. M. S. P. F. P. M. S. P. F. P.

Sesssion generale
d'ajournement
14 juillet, 1895

Province de Quebec Cite de Ste-Cunegonde de Montreal

A une session generale d'ajournement
du conseil municipal de la cite de Ste-
Cunegonde de Montreal, tenue au lieu
ordinaire des sessions de ce conseil
mercredi, le dixieme jour de juillet, mil
huit cent quatre-vingt quinze conforme-
ment a une resolution d'ajournement
de ce conseil, passe a la session
tenue mercredi, le troisieme jour
de juillet, mil huit cent quatre-vingt
quatre conformement a la loi, a laquelle
seance sont presents: M. le Maire L. O.
Denault, M. M. les echevins
C. N. Ducharme, W. Morin, J. Lattrel, M. E.
Lymburner, C. P. Fabien & W. Fautoux for-
mant quorum de ce conseil sous la pre-
sidence de M. le maire L. O. Denault

661

M. M. les échevins A. S. Delisle & J. B. Leonard absents ayant après vérification reçu avis de la présente session

Il est ordonné & statué par résolution du dit conseil comme suit:

Lecture & approbation des minutes de la dernière assemblée. -

Lue une lettre de M. l'échevin A. S. Delisle d'annonçant sa résignation comme président du comité des finances et demandant un congé de deux mois. pour l'œuvre de Saint-

Congé accordé à A. S. Delisle

M. l'échevin H. Morin propose, secondé par M. l'échevin C. P. Fabien que la résignation de M. l'échevin A. S. Delisle comme président du comité des finances ne soit pas acceptée, mais qu'un congé de deux mois lui soit accordé. -

Adopté. -

Requête re tramway électrique

continues

Lue une requête des citoyens de la rue Notre-Dame se plaignant du bruit que font certaines des tramways électriques et priant le conseil d'user de son influence afin de faire cesser ces inconvénients et obtenir des chars ouverts. -

Il est unanimement résolu que le greffier reçoive instruction d'écrire à la compagnie des chars urbains, les informant que ce conseil a reçu une requête de la part des citoyens de cette cité demandant de donner des chars faisant moins de bruit que ceux actuellement en usage et aussi de vouloir bien nous donner des chars ouverts pour le service de la rue Notre-Dame, vu que c'est la principale rue de St-Camille. -

Requête de R. H. Larose

Lue une requête de M. R. H. C. Larose re sa licence de boucher et d'épicerie

662

Il est unanimement résolu que cette requête soit référée au comité des finances. -

lettre de J. P. Télet remerciant le conseil

Lue une lettre de M. J. P. Télet, trésorier, remerciant le conseil de la marque de sympathie qui lui a été donnée durant sa longue maladie

Congé accordé au greffier

M. l'échevin H. N. Ducharme propose, secondé par M. l'échevin M. E. Lambert que: Considérant que le bureau de la corporation se ferme le samedi à deux heures de l'après-midi; - Considérant que le greffier a un assistant; -

Lue pour les mois de juillet et août, il soit permis au greffier de prendre le samedi comme congé, en autant que ses services ne soient pas spécialement requis pour ce jour, et que le même congé soit accordé au trésorier, s'il a un assistant ou remplaçant

Greffier autorisé d'écrire à M. J. K. Ward re dépôt pour neige

Il est unanimement résolu que le greffier écrive à M. J. K. Ward lui demandant de bien vouloir donner à cette corporation une lettre par laquelle il consent à louer son bassin pour déposer la neige des rues pour une période de cinq ans, à raison de cent piastres (\$100.00) par année.

Règlement re neige référée au comité

M. l'échevin H. N. Ducharme propose, secondé par M. l'échevin H. Gauthier que la question du règlement de l'enlèvement de la neige des rues soit référée à un comité composé de son honorneur le maire H. B. Kenault, M. M. les échevins H. Morin, C. P. Fabien. -

lettre de la Banque J. C. re coupons

Lue une lettre de la Banque Jacques-Cartier de Montréal demandant le paiement de la somme de six mille deux cent cinquante piastres \$6250.00, intérêts sur coupon N° 6 dû par la Montreal Water & Power Co.

M. l'échevin H. Morin propose, secondé

663

par M. Nichevin Luttrell que le greffier envoie une copie de cette lettre à la Montreal Water & Power Co. et demander les raisons pourquoi ces coupons ne sont pas encore payés

Maire, greffier autorisés à passer un billet promissoire pour M. St. C.

Il est unanimement résolu que son Honneur le maire L. N. Denault et C. F. Porter, greffier, soient autorisés et sont par les présentes autorisés à endosser pour et au nom de cette municipalité un billet promissoire de quinze cent vingt-neuf piastres consenti par la Montreal Water & Power Co. et endossé par la cité de St. Henri afin d'en faciliter l'escompte.

M. Milt

Billet à l'ordre de Bastien & Valiquette

Il est unanimement résolu que son Honneur le maire L. N. Denault et C. F. Porter, greffier, soient autorisés et sont par les présentes autorisés à signer et exécuter pour et au nom de cette municipalité un billet promissoire à cinquante jours du 15 juillet courant à l'ordre de M. M. Bastien & Valiquette pour la somme de cent quarante six mille cent vingt-cinq piastres et soixante trois centimes et 1/2 par renouvellement de deux billets échus le 15 juillet courant.

Payer 77^{rs} à M. M. Cardinal, Beaudin & Co. cause de P. Sougeon

Il est unanimement résolu de payer à M. M. Cardinal, Beaudin & Co. la somme de dix-sept piastres (17^{rs}) dans la cause de P. Sougeon versus cette corporation.

licences de magasin à profpharmacie

Il est unanimement résolu d'accorder un certificat de licence de magasin à M. Joseph Lafortune.

apurement

Il est unanimement résolu que ce conseil s'ajourne à mercredi, le dix-septième jour du mois courant à huit heures P.M.

Chs. F. Porter Greffier

664

Session générale d'ajournement 19 juillet, 1895

Province de Québec Cité de Ste-Cunigonde de Montréal

À une session générale d'ajournement du conseil municipal de la cité de Ste-Cunigonde de Montréal, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil mercredi, le dix-septième jour de juillet, mil huit cent quatre-vingt-quinze, conformément à une résolution d'ajournement de ce conseil basée à sa session tenue mercredi, le dixième jour de juillet, mil huit cent quatre-vingt-quinze conformément à la loi, à laquelle séance sont présents: Son Honneur le maire L. N. Denault, M. M. les échevins R. Morin, M. E. Lymburner, Ch. Fabien & St. Fautoux formant quorum de ce conseil sous la présidence de M. le maire L. N. Denault. - M. M. les échevins A. J. Delisle, L. N. Ducharme, Luttrell & M. B. Leonard absents ayant après vérification reçu avis de la présente session.

Il est ordonné & statué par résolution du dit conseil comme suit.

Lecture et approbation des minutes de la dernière assemblée.

Ref. Comité Chemins

Lecture & approbation du rapport du comité des chemins en date du 10 juillet, 1895.

Licence accordée à Hagarde

M. l'échevin R. Morin propose, secondé par M. Nichevin M. E. Lymburner qu'il soit résolu d'accorder un certificat de licence d'auberge à M. Ludget Hagarde. Adopté.

Prescriptions autorisées de payer au gouvernement

Il est unanimement résolu d'autoriser le trésorier à payer au gouvernement la somme de trois piastres étant pour avoir inspecté la balance publique.

apurement

Il est unanimement résolu que ce conseil s'ajourne à mercredi le dix-huitième jour du mois courant à 8 heures P.M. Chs. F. Porter Greffier

665

Session générale
d'ajournement
24 juillet, 1895

Province de Québec Cité de Ste-Cunegonde de Montréal

A une session générale d'ajournement du conseil municipal de la cité de Ste-Cunegonde de Montréal, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, mercredi, le vingt-quatrième jour de juillet, mil huit cent quatre-vingt quinze conformément à une résolution d'ajournement de ce conseil passée à sa session tenue mercredi, le dix-septième jour de juillet, mil huit cent quatre-vingt quinze conformément à la loi, à laquelle séance sont présents: Son Honneur le maire L. B. Renaud, M. M., les échevins Luttrell, W. Morin, M. E. Lyburner, C. P. Tabin & W. Fautoux, formant quorum de ce conseil sous la présidence de M. le maire L. B. Renaud. M. M. les échevins A. S. Delisle, E. N. Ducharme & J. B. Léonard absents, ayant après vérification reçu avis de la présente session.

Il est ordonné et statué par résolution du dit conseil comme suit:

Lecture et approbation des minutes de la dernière assemblée.

Lettre de P. O. Nadeau & de
M. de J. Simard

Lue une lettre de M. P. O. Nadeau & de M. de J. Simard demandant réduction sur taxes d'affaires.
Référé aux évaluateurs

Lettre de J. H. Ward louant
Bassin

Lue une lettre de l'Hon. J. H. Ward louant son bassin à cette municipalité pour déposer la neige.

Offre de J. H. Ward acceptée
Bassin

M. Léchervin, Luttrell propose, seconde par M. Léchervin C. P. Tabin que ce conseil accepte l'offre de l'Hon. J. H. Ward et que Son Honneur le maire L. B. Renaud, C. P. Tabin, greffier soient autorisés et

666

sont par les présentes autorisés à signer un bail à cet effet.
Adopté.

Lettre de M. H. Brown vice
Président Royal Electric

Lue une lettre de M. H. Brown, quant de la compagnie Royal Electric, re le prix de l'éclairage. - Il est unanimement résolu que le greffier l'informe que copie du document en question a été envoyée à l'Honorable M. Thibodeau.

Lettre de L. J. Drummond
vice coupons M. de P.

Lue une lettre de M. L. J. Drummond, vice président de la Montreal Water & Power Co., demandant un délai pour le paiement d'une somme de six mille deux cent cinquante dollars \$ 6250.00 et les intérêts dus sur les coupons N° 6 des débentures de la compagnie.

Billet à la cité pour la
somme de \$ 6623.45 paiement des
coupons M. de P.

M. Léchervin C. P. Tabin propose, seconde par M. Léchervin W. Morin, que Son Honneur le maire L. B. Renaud & M. F. Poirier, greffier, soient autorisés et sont par les présentes autorisés à signer et recueillir pour et au nom de cette municipalité un billet promissoire à un mois du 29 juillet courant 1895 à l'ordre d'elle même pour la somme de six mille six cent vingt-trois piastres quatre-vingt-dix huit centimes \$ 6623.45 en paiement des coupons N° 6 dus par la Montreal Water & Power Co.

La motion étant mise aux voix, ont voté pour: le moteur, le second & le maire L. B. Renaud. 3
Contre: M. M. les échevins Luttrell, M. E. Lyburner & W. Fautoux. 3
Ayant égalité de voix, Son Honneur le maire le vote pour la motion qui est déclarée adoptée.

Résolu de faire vendre les
pneus usés dans cette cité.

Il est unanimement résolu que le trésorier soit autorisé à envoyer et faire vendre par le shérif, toutes les propriétés indettées pour trois années de taxes

667

Rap. Comité des chemins Lecture du rapport du comité des chemins en date du 24 juillet 1895.

Rap. comité de l'hôtel de ville Lu le rapport du comité de l'hôtel de ville en date du 24 juillet, 1895.

Rap. comité de sauterie Lu le rapport du comité de sauterie en date du 24 juillet, 1895.

Rap. des comités adoptés M. l'échevin J. Luttrell propose, seconde par M. l'échevin P. Morin, que ces trois rapports soient adoptés. - Adopté.

Instruction donnée au chef de police. M. l'échevin P. Morin propose, seconde par M. l'échevin M. E. Lymburner que le chef de police reçoive instruction de faire observer le règlement concernant les abattoirs. - Adopté.

ajournement Et ce conseil s'ajourne sine die.

Chs. P. Porlier
Greffier

Alphonse Renaud
Maire

668

Session générale
7 août 1895

Province de Québec
Cité de Ste-Cunigonde de Montréal

A une session générale du conseil municipal de la cité de Ste-Cunigonde de Montréal, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, mercredi, le septième jour d'août, mil huit cent quatre-vingt quinze conformément à la loi, à laquelle séance sont présents: M. l'Échevin syndic, L. D. Renaud, M. M. les échevins Luttrell, P. Morin, J. B. Léonard, M. E. Lymburner & C. P. Babien formant quorum de ce conseil, sous la présidence de M. le maire L. D. Renaud.

Il est ordonné & statué par résolution du dit conseil comme suit:

Lecture & approbation des minutes de la dernière assemblée. -

lettre de J. Couillard sur taxes Lire une lettre de M. Jos. Couillard demandant de réduire sa taxe d'affaires. - Référé aux Évaluateurs.

lettre de E. A. Leduc sur taxes Lire une lettre de M. M. E. A. Leduc demandant la construction d'un égout sur la rue Souvenir. - Référé au comité des chemins

lettre de Thos Davidson sur taxes Lire une lettre de "Thos Davidson Mfg Co. Ltd" se plaignant des prix élevés de sa taxe d'affaires. - Référé aux Évaluateurs.

lettre de E. Rhiaume sur réclamation Lire une lettre de M. Ed. Rhiaume, réclamant des dommages à sa propriété causés par les changements de niveau de la rue Notre-Dame. - Référé au comité des chemins

lettre de Jos. Colby sur taxes Lire une lettre de M. Jos. Colby demandant une réduction sur sa taxe d'affaires. - Référé aux Évaluateurs.

669

Certificats de liances
de M^{rs} Daigneault & Lefebvre

Resolu d'accorder des certificats de liances
de magasin à M^{rs} Elisa Daigneault &
Honore Lefebvre.

Comptes approuvés

M. l'échevin R. Morin propose, secondé
par M. l'échevin M. E. Lymburner, que
le trésorier soit autorisé à faire les
paiements suivants:
Bastien & Taliquette (Interêts sur \$146,123.49) \$12,25.00 ✓
J. Le Gault 8.00 ✓
Cité de Montréal (Sur \$9) 52.50 ✓
J. C. Vanier (Interêts sur \$309,700) 61.87 ✓

Adopté. -

Billet de la M^{rs} St. H. & Co. accep.
ti par la cité

M. l'échevin M. E. Lymburner propose, se-
condé par M. l'échevin J. Suttrell, que cette
corporation accepte le billet de quinze mille
vingt neuf piastres (\$15,029.00) de la Montreal
Water & Power Co. et endosse par la cité de
St. Henri, en renouvellement d'un billet
du même montant échu le 4 du mois cou-
rant, à condition que la compagnie en
paie l'acompte, soit par chèque ou en ar-
gent. -

Adopté. -

Lettre à la M^{rs} St. H. & Co. re
reparations

M. l'échevin C. P. Fabien propose, secondé
par M. l'échevin R. Morin, que le trésorier
reçoive instruction d'écrire à la Montreal
Water & Power Co., exigeant le paiement des
sommes qu'ils doivent, soit réparations
aux trottoirs & rues ou loyer de la shop.

Adopté. -

Apournement

Il est unanimement résolu que ce
conseil s'ajourne à mercredi, le qua-
torzième jour de août, mil huit cent
quatre vingt quinze à huit heures P.M.

Chas. Parlied
Giffis

J. H. Newell
Maire

670

Session générale
d'ajournement
14 août 1895

Province de Québec Cité de Ste-Cunegonde de Montréal

A une session générale d'ajournement
du conseil municipal de la cité de Ste-Cuné-
gonde de Montréal tenue au lieu ordinaire
des sessions de ce conseil, mercredi, le qua-
torzième jour de août, mil huit cent qua-
tre-vingt quinze, conformément à une
résolution d'ajournement de ce conseil pas-
sée à sa session tenue, mercredi, le septiè-
me jour d'août, mil huit cent quatre-
vingt quinze conformément à la loi, à
laquelle séance sont présents: M. le pro-maire
E. N. Ducharme, M. M. les échevins R. Morin,
Suttrell, C. P. Fabien & C. Fautoux, formant quor-
rum de ce conseil, sous la présidence de M.
le pro-maire E. N. Ducharme

Il est ordonné & statué par résolution
du dit conseil comme suit:

Apournement

M. l'échevin R. Morin propose, secondé
par M. l'échevin R. Fautoux, que ce con-
seil s'ajourne à mercredi, le 21 août cou-
rant à huit heures P. M.

Adopté. -

Chas. Parlied
Giffis

E. N. Ducharme
Maire

671

Session générale
d'ajournement
28 août, 1895

Province de Québec
Cité de Ste-Cunegonde de Montréal

A une session générale d'ajournement
du conseil municipal de la cité de
Ste-Cunegonde de Montréal tenue au
lieu ordinaire des sessions de ce con-
seil mercredi, le vingt-unième jour d'août
mil huit cent quatre-vingt-quinze con-
formément à une résolution d'ajournement
de ce conseil, passée à sa session
tenue mercredi, le quatorzième jour
d'août, mil huit cent quatre-vingt-
quinze conformément à la loi, à la
quelle séance sont présents: M. le pro-
prieaire G. N. Ducharme, M. M. les échevins
H. Morin, C. P. Fabien, M. E. Lyburner & M.
Gautier formant quorum de ce conseil
sous la présidence de M. le pro-prieaire
G. N. Ducharme. -

Il est ordonné & statué par résolution du
dit conseil comme suit:

Lecture & approbation des minutes de la
dernière assemblée. -

Ajournement

M. l'échevin H. Morin propose, secondé
par M. l'échevin C. P. Fabien que ce
conseil s'ajourne à mercredi, le
vingt-huitième jour des mois cou-
rant à huit heures P. M.

Chas. Fortin
Secrétaire

G. N. Ducharme
Maire

672

Session générale
d'ajournement
28 août 1895

Province de Québec
Cité de Ste-Cunegonde de Montréal

A une session générale d'ajournement du
conseil municipal de la cité de Ste-Cunegonde
de Montréal, tenue au lieu ordinaire des
sessions de ce conseil mercredi, le vingt-huit-
ième jour d'août, mil huit cent quatre-
vingt-quinze conformément à une résolution
d'ajournement de ce conseil, passée à sa
session tenue mercredi, le vingt-unième
jour d'août, mil huit cent quatre-vingt-
quinze, conformément à la loi, à laquelle
séance sont présents: Son Honneur le maire
G. N. Renaud, M. M. les échevins G. N. Ducharme,
H. Morin, L. J. Lussier, J. A. Bernard, C. P. Fabien &
H. Gauthier formant quorum de ce conseil
sous la présidence de M. le maire G. N.
Renaud.

Il est ordonné & statué par résolution du
dit conseil comme suit:

Billet promissoire
à l'ordre de la cité

M. l'échevin H. Morin propose, secondé par
M. l'échevin H. Gauthier que Son Honneur
le maire G. N. Renaud & Chs. F. Portier, greffier,
soient autorisés et sont par les présentes au-
torisés à signer et exécuter pour et au
nom de cette municipalité un billet pro-
missoire à un mois, à l'ordre d'elle-même
pour la somme de dix huit mille piastres
(\$18,000.00) Adopté. -

Comité formé
pour l'éclairage

M. l'échevin G. N. Ducharme propose, secondé
par M. l'échevin H. Morin, que Son Honneur
le maire G. N. Renaud et M. M. les échevins
A. J. Delisle & H. Morin, soient chargés de
rencontrer M. F. L. Biquet, ré-éclairage
Adopté. -

Bail de la cité
à l'avocat de la cité

Il est unanimement résolu que le greffier
soit autorisé de permettre à l'avocat de
la cité le contrat ou bail emphytéotique
avec la Montreal Water & Power Co. afin de
savoir quels sont les droits de la cité de

673

Ste-Cunegonde contre la dite Montreal Water Power Co. dans le cas que cette dernière négligerait ou refuserait de remplir toutes ou chacunes des obligations qui lui sont imposées en vertu de son contrat et notamment le non paiement des intérêts des detentes.

Adopté.

Avis et amendements

Il est unanimement résolu que le greffier soit autorisé de donner les avis nécessaires pour amendement à notre charte.

M. J. Forbes

M. J. Forbes

Session générale
4 Sept. 1895

Province de Québec Cité de Ste-Cunegonde de Montreal

À une session générale du conseil municipal de la cité de Ste-Cunegonde de Montreal tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil mercredi, le quatrième jour de septembre, mil huit cent quatre-vingt quinze conformément à la loi, à laquelle séance sont présents: Son Honneur le maire L. F. Renaud, M. les échevins N. Morin, J. G. Hattrel, J. B. Léonard, M. E. Symburner, C. P. Fabien et N. Gauthier formant quorum de ce conseil, sous la présidence de M. le maire L. F. Renaud.

Il est ordonné & statué par résolution du dit conseil comme suit:

Lecture & approbation des minutes des assemblées du

lettre de G. M. Berthelot pour
transfert de licence

Sur une lettre de M. G. M. Berthelot demandant le transfert de la licence de magasin à M. de N. Ethier

Il est unanimement résolu que ce transfert soit accordé.

674

Président Comité feu & police Il est unanimement résolu que le président du comité autorisé à acheter un extincteur de feu & police soit autorisé d'acheter, s'il le juge nécessaire, un extincteur Babcock pour son département.

lettre de J. Hanctot, si la prise d'eau de la rivière St-Pierre au bureau de santé de la cité de St-Henri et copie d'un rapport, si la prise de l'eau à la Rivière St-Pierre

lettre à la M. J. Hanctot, si la contamination de l'eau M. l'échevin C. P. Fabien propose, secondé par M. l'échevin N. Gauthier, que le greffier reçoive instruction de faire protester la Montreal Water & Power Co., afin qu'elle prenne immédiatement et sans retard, les mesures nécessaires pour empêcher la contamination de l'eau fournie à la cité de Ste-Cunegonde

Maire délégué à Ottawa M. l'échevin J. G. Hattrel propose, secondé par M. l'échevin J. B. Léonard que son Honneur le maire L. F. Renaud soit délégué à Ottawa conjointement avec les maires de St-Henri, St-Eustache, Côte St-Paul, si besoin il y a, pour rencontrer le ministre des Travaux publics siégeant à la Rivière St-Pierre. - Adopté. - Sur une lettre de M. J. C. Sylvain, courtier demandant le règlement du billet de trois mille quatre vingt onze piastres (\$309.10) à l'ordre de J. E. Vanier. - Il est unanimement résolu que le Trésorier reçoive instruction de payer ce billet.

unanimement Il est résolu que le greffier écrive à G. J. Seargeant, gérant général de la compagnie du Grand Trunk et d'attirer l'attention sur le fait que le passage à niveau du G. T. R. sur la rue Vint est mal éclairé et leur demander de poser une lumière à arc en cet endroit et aussi leur faire remarquer que la corporation de cette cité a fait des améliorations le long de leur voie pour un montant d'environ de mille dollars

675

Lettre à la "Mfg. Accident" qui n'est pas garantie

M. L'Échevin J. Nuttall propose, seconde par M. L'Échevin C. P. Fabien que le greffier écrive à la "Manufacture Accident Guaranty Co." et leur demander de nous donner par écrit les conditions et ce qu'ils entendent nous garantir par leur police. Adopté.

Payer à Moreau Parker #4012 pour canal d'égoût rue Tracy

M. L'Échevin J. B. Léonard propose, seconde par M. L'Échevin F. Fautou que le trésorier soit autorisé de payer à M. M. Moreau & Parker la somme de quatre cent cinquante piastres (\$450.00) en règlement de leurs comptes pour la construction du canal d'égoût de la rue Tracy. Adopté.

Maires greffiers autorisés à signer documents re. rue Souvenir

M. L'Échevin F. Morin propose, seconde par M. L'Échevin J. Nuttall que son Honneur le maire L. F. Renaud & C. P. Portier, greffier soient autorisés à signer pour et au nom de cette municipalité, les documents relatifs aux rues Souvenir & Pacifique aussitôt que l'avocat de la cité aura fait rapport que ces documents peuvent être signés. Adopté.

Opinion de l'avocat re. contrat M. 21895

Sur l'opinion de J. Adam Esq, avocat de cette cité re. contrat de la Montreal Water & Power Co. -

Compte du par la M. 21895 remis à J. B. Vanier

Il est unanimement résolu que le greffier soumette à M. J. B. Vanier, ingénieur de cette cité, le compte du par la Montreal Water & Power Co. et lui demande de déterminer & faire rapport qui est responsable de ces travaux vu que cette refuse de payer une partie de ce compte, prétendant ne pas être responsable de ces réparations.

dernière

certificats de licences pour rue.

Il est unanimement résolu d'accorder le transfert de la licence de M. F. B. Marcotte à M. Alfred Richot.

676

Billet promissaire à l'ordre de M. Bastien & Taliquette

M. L'Échevin F. Morin propose, seconde par M. L'Échevin M. E. Lyburner que son Honneur le maire L. F. Renaud & C. P. Portier, greffier soient autorisés et sont par les présentes autorisés à signer et exécuter pour et au nom de cette corporation un billet promissaire, à deux mois à l'ordre de M. M. Bastien & Taliquette pour la somme de cent quarante six mille cent vingt-cinq piastres et soixante-trois centimes (\$146,125.63) en renouvellement d'un billet du même montant. Adopté.

Soumission pour égoût rue Souvenir & Calumet

M. L'Échevin M. E. Lyburner propose, seconde par M. L'Échevin F. Fautou que le greffier demande des soumissions pour la construction des égoûts des rues Souvenir & Calumet d'après les plans et devis fait par M. J. B. Vanier, ingénieur de la cité. Adopté.

Lettre au Pacifique Canadien re. évaluation

Il est unanimement résolu que le trésorier écrive à la compagnie du Pacifique Canadien et les informer que leur requête a été prise en considération et que les évaluateurs ont déclaré que l'évaluation n'était pas trop élevée, mais raisonnable.

apurement

M. L'Échevin F. Morin propose, seconde par M. L'Échevin J. B. Léonard que ce conseil s'ajourne à mercredi, le vingt-neufième jour du mois courant à huit heures P. M.

Chef J. Portier
J. Nuttall, Greffier

677

Séssion générale
d'ajournement
11 Sept. 1895

Province de Québec
Cité de Ste-Cunegonde de Montréal

A une session générale d'ajournement du conseil municipal de la cité de Ste-Cunegonde de Montréal, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil mercredi, le onzième jour de septembre, mil huit cent quatre vingt quinze conformément à une résolution d'ajournement de ce conseil passée à sa session tenue mercredi, le quatrième jour de septembre, mil huit cent quatre vingt quinze conformément à la loi, à laquelle séance son président, Son Honneur le maire L. N. Renaud, M. M. les échevins L. N. Ducharme, F. Morin, J. Luttrel, M. Leonard, M. E. Symonard, C. P. Fabien & H. Fautoux, formant quorum de ce conseil sous la présidence de M. le maire L. N. Renaud.

Il est ordonné & statué par résolution du dit conseil comme suit:

Lecture & approbation des minutes de la dernière assemblée

Rap. de M. Vanier re contrat Vincent
Lue le rapport de J. E. Vanier Ingénieur de cette cité re le contrat de M. J. A. Vincent Référé au Comité des Chemins

Lettre de M. Geoffrion re réclamation de Parker Moreau
Lue une lettre de M. M. Geoffrion, Docteur en droit, avocat, re réclamation de M. M. Parker Moreau. Référé au Comité des Chemins

Rap. de M. Beaudry re contamination de l'eau.
Lue le rapport de M. A. Beaudry, Inspecteur d'hygiène provincial, re la contamination de l'eau fournie par la "Montreal Waterworks Co." - Résolu que ce rapport reste sur la table.

Chèque à M. M. Parker Moreau pour réclamation
M. l'échevin L. N. Ducharme propose, secondé par M. l'échevin J. A. Leonard

678

que la somme de six cent dix huit piastres (\$ 168.⁰⁰) soit votée à M. M. Parker & Moreau, laquelle somme sera appliquée de la manière suivante: quatorze cent soixante deux piastres (\$ 146.²⁵) pour la construction du canal d'égout de la rue Souvenir, suivants les devis et spécifications de l'ingénieur J. E. Vanier et cent cinquante cinq piastres (\$ 155.⁵⁰) en règlement de toute réclamation jusqu'à date de part et d'autres et que Son Honneur le maire L. N. Renaud & Ch. F. Parlier, greffier, soient autorisés à signer un contrat avec les parties à cet effet.

Adopté.

Question des appropriations
référé au comité des finances

M. l'échevin L. N. Ducharme propose, secondé par M. l'échevin J. Luttrel. - Considérant que les dépenses déjà les appropriations d'au delà de trois mille piastres.

Considérant que ce conseil ne peut faire d'autres dépenses cette année sans engager la responsabilité des échevins que cette question soit référée au comité des finances pour arriver aux moyens de rencontrer les dépenses d'administration d'une manière légale.

Adopté.

Ajournement

Il est unanimement résolu que ce conseil s'ajourne à mercredi, le dix-huitième jour du mois courant à huit heures P. M.

Ch. F. Parlier) Greffier
L. N. Renaud et maire

Séssion générale
d'ajournement
18 Sept. 1895

Province de Québec
Cité de Ste-Cunigonde de Montreal

A une session générale d'ajournement
du conseil municipal de la cité de Ste-
Cunigonde de Montreal, tenue au lieu
ordinaire des sessions de ce conseil mercre-
di, le dix-huitième jour de septembre,
mil huit cent quatre-vingt quinze confor-
mément à une résolution d'ajournement
de ce conseil, passée à sa session, tenue
mercredi, le vingtième jour de septembre,
mil huit cent quatre-vingt quinze con-
formément à la loi, à laquelle séance
sont présents: Son Honneur le maire
L. F. Renaud, M. M. les échevins F. Morin, Jos.
Suttrell & C. P. Fabien.

Ajournement

Une heure s'étant écoulée et n'y ayant point
de quorum M^{rs} les échevins L. F. Renaud,
F. Morin, Jos. Suttrell & C. P. Fabien ajournent
cette séance à mercredi, le vingt-cinquième
jour de septembre courant à huit heures M.

Cher. Forhub
Giffet

L. F. Renaud maire
F. Morin
Jos. Suttrell
C. P. Fabien

Séssion générale
d'ajournement
25 Sept. 1895

Province de Québec
Cité de Ste-Cunigonde de Montreal

A une session générale d'ajournement
du conseil municipal de la cité de Ste-Cu-
nigonde de Montreal, tenue au lieu ordinaire
des sessions de ce conseil, mercredi, le vingt-
cinqième jour de septembre, mil huit
cent quatre-vingt quinze conformément à
une résolution d'ajournement de ce con-
seil, passée à sa session, tenue mercredi,
le dix-huitième jour de septembre, mil
huit cent quatre-vingt quinze conforme-
ment à la loi, à laquelle séance sont
présents: Son Honneur le maire L. F. Re-
naud, M. M. les échevins E. N. Ducharme,
F. Morin, J. B. Leonard, M. E. Lymburner,
C. P. Fabien & F. Zauben formant quorum
de ce conseil, sous la présidence de M.
le maire L. F. Renaud.

Il est ordonné & statué par résolution du
dit conseil comme suit: -

Lecture & approbation des minutes de la
dernière assemblée

Lettre de R. Chartrand re-
con-
trat rue Souvenir

Lue une lettre de M. R. Chartrand, re-
con-
trat du canal de la rue Souvenir -
Référé au comité des chemins

Lettre de M. McIntosh deman-
dant réduction de licence

Lecture d'une lettre de M. A. McIntosh de-
mandant une réduction sur une licence
de colporteur. - Réfusé

Lettre de A. G. Cardinal re-
fusé de niveau des trottoirs

Lue une lettre de A. G. Cardinal, donnant
avis à la cité qu'il n'est aucunement
responsable de la défecuosité de son
écurie ou que celle défecuosité pro-
vient du changement de niveau du
trottoir.

Il est unanimement résolu que le
président du comité des chemins soit

autorisé à régler cette question pourvu que le coût de telles réparations ne dépasse point cinq piastres (\$5.00)

Lettre de J. A. Sylvain re. Billet de J. E. Vanier
Lecture d'une lettre de J. A. Sylvain re. Billet de \$309.⁰⁰ de J. E. Vanier

Lettre de L. O. Trillon re. taxes d'affaires
Lecture d'une lettre de l'hon. L. O. Trillon au sujet de la taxe d'affaires.

M. L'Échevin L. N. Ducharme chargé de représenter la ville intentée à notre cité
Il est unanimement résolu que Son Honneur le maire L. N. Hénaux, M. l'échevin L. N. Ducharme soient chargés d'avoir une entrevue avec les membres du gouvernement provincial pour aviser aux meilleurs moyens de régler l'action intentée à notre cité.

Excuses autorisées de J. P. à Mac. J. J. Co. 200.2
Il est unanimement résolu que le trésorier soit autorisé de payer pour prime à la "Manufacture d'assurance quarante Co." la somme de deux cents piastres (\$200.00)

Excuses autorisées de J. P. à Mac. J. J. Co. 200.2 dans la cause de Minard
Il est unanimement résolu que le trésorier soit autorisé à payer pour débours dans la cause de en appel de J. E. Minard, la somme de cent piastres (\$100.00)

Reponse de la M. H. & Co. au protêt signifié par la cité
Lecture de la réponse de la "Montreal Traders & Co." au protêt à elle signifié par la cité de St. Camégonide.

Certificats de licences de Bouchers
Il est unanimement résolu que des licences de boucher soient accordées aux personnes suivantes: P. Versailles, Chs. Archambault, L. Ethier, O. Ethier, O. Légaud, N. Lajuel, B. Labrosse, E. Menard & O. Légaud, Theo Laberge.

Remise du dépôt de R. Chausse pour soumissionner
Il est unanimement résolu de faire remise à M. R. Chausse de son dépôt de cent quatre-vingt quinze piastres (\$195.00) reçus pour soumissionner par le canal de la rue Souvenir.

Prop. Comité des Chemins
Lecture du rapport du comité des Chemins en date du 11 septembre 1890.

Rapp. Comité de Justice
Lecture & approbation du rapport du comité de Justice en date du 11 septembre 1890

Rapp. Comité de l'Hôtel de ville
Lecture & approbation du rapport du comité de l'hôtel de ville en date du 11 septembre 1890

Lettre de M. Chs. P. Portier demandant sa résignation comme greffier
Lecture d'une lettre de M. Chs. P. Portier offrant sa résignation comme greffier de cette cité.

Proposé par M. l'échevin L. N. Ducharme, secondé par M. l'échevin J. A. Léonard. Que cette résignation reste sur la table et que le greffier soit autorisé de voir l'avocat de la cité pour lui relater les faits qui ont motivé la sus-dite résignation et pour lui demander si le conseil désirant garder à son service un employé dont elle a besoin, a le droit de faire avec lui des arrangements qui lui permette de payer d'avance.

Chs. P. Portier
Greffier

L. N. Hénaux
Maire

Session générale
2 octobre 1895

Province de Québec Cité de Ste-Cunegonde de Montréal

A une session générale du conseil municipal de la cité de Ste-Cunegonde de Montréal, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil mercredi, le deuxième jour d'octobre, mil huit cent quatre vingt quinze, conformément à la loi, à laquelle séance son Excellence son Honneur le maire H. H. Renault, M. M. les échevins L. N. Ducharme, H. Monier, J. Luttrell, M. E. Symburner, C. P. Fabien & H. Fautoux formant quorum de ce conseil sous la présidence de M. le maire H. H. Renault.

Il est ordonné & statué par résolution du dit conseil comme suit:

Lecture & approbation des minutes de la dernière assemblée.

Lettre de la Royal Electric re
compte d'éclairage.

Lecture d'une lettre de la "Royal Electric" re compte d'éclairage de la municipalité.

A l'unanimité, il est résolu d'autoriser le greffier d'écrire à la dite compagnie et leur dire que la corporation ne peut accepter le compte produit, car en vertu d'arrangements antérieurs, il ne doit être chargé à la cité de Ste-Cunegonde plus de cent piastres par année pour chaque lampe électrique.

Lettre de M. Dupuis-Hussein re
réclamation de fond Durocher

Lecture d'une lettre de M. M. Dupuis-Hussein, avocats, re réclamation d'indemnité de la part de M. J. Durocher

Lettre de Mme Béard re
faux d'eau

Lecture d'une lettre de Mme Béard demandant à ce conseil de diminuer sa taxe d'eau.

Référé à la "Montreal Water Works"

Opinion de l'avocat de la cité

Lecture de l'opinion légale de l'avocat de la cité re la démission du greffier de la cité.

Démission du greffier acceptée

M. l'échevin C. P. Fabien propose, secondé par M. l'échevin H. E. Symburner que la démission du greffier soit acceptée. - Adopté.

Règlement re monument d'Steville
H. Fautoux

Il est unanimement résolu que M. l'échevin H. Fautoux soit chargé de régler, avec M. Vincent, le paiement de la balance due pour l'érection du monument d'Steville

re palais du greffier

Il est proposé par M. l'échevin L. N. Ducharme, secondé par M. l'échevin M. E. Symburner que le palais de M. C. F. Portier lui soit payé jusqu'au premier novembre prochain et qu'il continue à donner ses services jusqu'à la prochaine séance du conseil. -

Adopté.

Acte de la Dominion d'Angleterre

M. l'échevin J. Luttrell propose, secondé par M. l'échevin M. E. Symburner, qu'une somme de vingt-cinq piastres (\$25.00) soit votée à la Dominion Daddings & Co et qu'une lettre de remerciements leur soit envoyée comme témoignage de gratitude pour les services qu'ils ont rendus lors du feu chez M. M. Aquin & Stzweire.

Adopté

ajournement

Résolu que ce conseil s'ajourne à lundi, le septième jour du mois courant à huit heures P.M.

Chas. F. Portier
Greffier

H. Renault Maire

685

Séance générale
d'ajournement
17 Octobre 1895

Province de Québec
Cité de Ste-Cunigonde de Montreal

A une session générale d'ajournement du conseil municipal de la cité de Ste-Cunigonde de Montreal, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, le septième jour d'octobre, mil huit cent quatre-vingt-quinze, conformément à une résolution d'ajournement de ce conseil passée à sa session tenue mercredi, le deuxième jour d'octobre, mil huit cent quatre-vingt-quinze, conformément à la loi, à laquelle séance sont présents: Son Honneur le maire S. F. Renault, M. M. les échevins J. Luttrell, J. A. Léonard, M. E. Humburner, C. P. Tabin & F. Gauthier formant quorum de ce conseil sous la présidence de M. le maire S. F. Renault. M. l'échevin A. S. Delisle absent, ayant après vérification reçu avis de la présente session.

Il est ordonné & statué par résolution du dit conseil, comme suit:

Lecture & approbation des minutes de la dernière assemblée. -

Lettre de M. Saxe au sujet

Lecture d'une lettre de M. Saxe demandant une réduction sur sa taxe d'affaires

Référée au comité des finances

Licence de Boucher à M. Mathieu

Il est unanimement résolu d'accorder une licence de boucher à M. E. Mathieu

Si fermeture des magasins de biscuits

Il est unanimement résolu que le chef de police reçoive instruction de faire fermer les marchands de biscuits à l'heure réglementaire

Engagement du greffier jusqu'en
le 31 décembre 1896

Considérant que M. Chs. F. Portier a rempli ses fonctions de greffier de la cité à la satisfaction du conseil et des contribuables,

686

que plusieurs procès doivent avoir lieu prochainement nécessitant la présence de ce monsieur et au cours desquels il peut rendre de grands services à la corporation, il est proposé par M. l'échevin J. A. Léonard, secondé par M. l'échevin F. Gauthier que M. Chs. F. Portier, soit continué dans sa charge de greffier jusqu'au premier février mil huit cent quatre-vingt-seize et que la cité lui paie immédiatement une somme de deux cent cinquante piastres (\$250.⁰⁰) tant pour salaire que pour les services qu'il rendra à la corporation comme greffier.

Il est proposé en amendement par M. l'échevin C. P. Tabin que cette question soit référée au comité des finances. L'amendement n'étant point secondé, reste sur la table.

La motion principale étant mise aux voix, ont voté pour: le moteur, le second et M. M. les échevins J. Luttrell & M. E. Humburner.

Contre: M. l'échevin C. P. Tabin. -
La motion est déclarée adoptée.

Ajournement

Il est unanimement résolu que ce conseil s'ajourne à mercredi, le septième jour du mois courant à huit heures P.M.

Chs. F. Portier
Greffier

M. Renault Maire

087

Session générale
d'ajournement.
16 octobre, 1895

Province de Québec
Cité de Ste-Cunégonde de Montréal

A une session générale d'ajournement du conseil municipal de la cité de Ste-Cunégonde de Montréal, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, mercredi, le seizième jour d'octobre, mil huit cent quatre-vingt quinze, conformément à une résolution d'ajournement de ce conseil, passée à sa session tenue lundi, le septième jour d'octobre, mil huit cent quatre-vingt quinze, conformément à la loi, à laquelle séance sont présents: Son Honneur le maire S. F. Hinault, M. M. les échevins G. N. Ducharme, A. S. Delisle, F. Morin, J. Huttrel, C. P. Fabien & F. Fauteux, formant quorum de ce conseil, sous la présidence de M. le maire S. F. Hinault.

Il est ordonné & statué par résolution du dit conseil comme suit:

Lecture & approbation des minutes de la dernière assemblée.

Lettre du Dr Cypriot, ré eau arrêté

Lecture d'une lettre du Dr. J. Cypriot, médecin du bureau de santé, se plaignant que l'eau a été arrêtée à des familles où il y a de la maladie.
Référé au comité de l'eau & santé.

Lettre de M. Rochon, ré taxes

Lecture d'une lettre de M. F. V. Rochon, demandant d'être exempté de payer une taxe d'affaire.
Référé au comité des licences

Lettre de la Cie Royal Electric
ré éclairage

Lecture d'une lettre de la compagnie Royal Electric, de M. F. L. Béique et de M. Chs. Fagar, ré éclairage de la municipalité.

Lettre à la Royal Electric, ré éclairage

Il est unanimement résolu, que le greffier écrive à la compagnie Royal Electric, que la corporation est prête à payer ce qu'elle

088

doit à la Cie, pour éclairage, à raison de cent piastres par année, par lampe, et que le conseil déclare, n'avoir jamais autorisé, qui que ce soit, à faire les règlements que la dite Cie mentionne, dans sa lettre, du 15 courant.

Ajournement

M. l'échevin G. N. Ducharme propose, secondé par M. l'échevin C. P. Fabien, que ce conseil s'ajourne à vendredi, le dix-huitième jour du mois courant, à huit heures P. M.

Chs. F. Porcher
Greffier

A. H. Huet

Session générale
d'ajournement
18 octobre 1895

Province de Québec
Cité de Ste-Cunégonde de Montréal

A une session générale d'ajournement du conseil municipal de la cité de Ste-Cunégonde de Montréal, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, vendredi, le dix-huitième jour d'octobre, mil huit cent quatre-vingt quinze, conformément à une résolution d'ajournement de ce conseil, passée à sa session tenue mercredi, le seizième jour d'octobre, mil huit cent quatre-vingt quinze, conformément à la loi, à laquelle séance sont présents: Son Honneur le maire S. F. Hinault, M. M. les échevins G. N. Ducharme, A. S. Delisle, F. Morin, J. Huttrel, M. E. Lymburner, C. P. Fabien & F. Fauteux formant quorum de ce conseil sous la présidence de M. le maire S. F. Hinault.

Il est ordonné & statué par résolution du dit conseil comme suit:

Lecture & approbation des minutes de la dernière assemblée.

Lettre de M. M. J. Laurier & Brown
réf. pages

Lecture d'une lettre de M. J. Laurier et
de M. A. Brown demandant une réduction
sur leur taxe d'affaires. — Ces deux
lettres sont référées au comité des licen-
ces.

Lettre de M. J. Reinhard

reçu une lettre de M. J. Reinhard & Sons.
demandant qu'un conseil de lui accorde
une demi-licence pour colporter de
la bière. —
Refusé.

Lettre de la Dominion Staddington
remerciant du conseil du long qu'il
a été fait

Lecture d'une lettre de la "Dominion
Stadding Co." dans laquelle elle offre
ses remerciements pour le don de
vingt-cinq piastres que lui a fait
le conseil pour services rendus au
feu chez M. M. Aguin & Itzweire.

Rap. de O. Mailloux re redac-
tion de P. Beauchemin

Lecture du rapport de M. O. Mailloux
architecte, re redaction de M. P.
Beauchemin.

Rap. Comité des finances

Lecture & approbation du rapport du
comité des finances en date du
16 octobre, 1895.

Rap. du comité des chemins

Lecture & approbation du rapport du
comité des chemins en date du
16 octobre, 1895.

Amendements à la charte

Il est unanimement résolu que la
clause 12 de la charte de la cité
soit adoptée telle qu'amendée.

Proposé par M. l'échevin L. N. Ducharme
secondé par M. l'échevin A. S. Delisle
que la clause 16 de la charte soit
révoquée et remplacée par la sui-
vante: les échevins de la cité demeu-
reront en fonctions jusqu'aux pro-
chaines élections générales et seront
remplacés suivant les dispositions de
la présente loi. Le vote étant pris,
ont voté pour: le moteur & le secondé
Contre: M. M. les échevins C. P. Gabien,

M. J. Gauthier, M. E. Lymburner, J. B. Leonard,
J. Huttrell & F. Morin. —
Cette motion est rejetée. — 6

Proposé par M. l'échevin C. P. Gabien, secondé
par M. l'échevin A. S. Delisle, que la sous-
section de l'article 106 telle qu'amendée par
56 Vict. chap. 53 soit abrogée et adoptée telle
que remplacée. — Le vote étant pris, ont
voté pour: le moteur, le secondé, M. M.
les échevins F. Gauthier, M. E. Lymburner,
J. B. Leonard, F. Morin & S. M. Ducharme — 7
Contre: M. l'échevin J. Huttrell — 1
Adopté. —

M. l'échevin C. P. Gabien propose, secondé
par M. l'échevin M. E. Lymburner, que
la clause 247 soit abrogée et rempla-
cée par la suivante: Lorsqu'il y aura
une vacance dans le conseil, elle sera
remplie par un ou des échevins élus
par le peuple. Le vote étant pris, ont
voté pour: le moteur, le secondé,
M. M. les échevins F. Gauthier, J. Huttrell
& S. M. Ducharme. — 5
Ont voté contre: M. M. les échevins J. B.
Leonard, A. S. Delisle & F. Morin — 3
Cette motion est déclarée adoptée.

M. l'échevin A. S. Delisle propose, se-
condé par M. l'échevin C. P. Gabien
que les clauses 479 & 499 de notre charte,
soient adoptées telles qu'amendées.
Adopté unanimement.

L'article 502 est adopté à l'unanimité
en ajoutant le paragraphe 3, qui se
lit comme suit: Il sera imposé une
taxe de mille piastres (\$1000.00) par an-
née sur toute compagnie de chemins
de fer urbains, transportant des
passagers dans et à travers la cité.

Proposé par M. l'échevin M. E. Lymbur-
ner, secondé par M. l'échevin F. Gauthier

que la clause 597 de la charte soit adoptée telle qu'amendée. le vote étant pris; ont voté pour: le moteur, le second, M. M. les échevins C. P. Patin, A. S. Delisle, E. N. Ducharme, J. Hattrell & J. Morin. — 7
 Contre: M. l'échevin J. B. Leonard — 1

Adopté.

Proposé par M. l'échevin A. S. Delisle, secondé par M. l'échevin E. N. Ducharme, que l'article 599 soit amendé en retranchant les mots 5 années pour le Recorder et 3 années pour le suppléant. le vote étant pris; ont voté pour: le moteur, le second, M. M. les échevins C. P. Patin, N. Fautour, J. B. Leonard & J. Morin. — 6
 Contre: M. M. les échevins M. E. Lymburner & J. Hattrell. — 2

La motion est déclarée adoptée.

Proposé par M. l'échevin C. P. Patin, secondé par M. l'échevin M. E. Lymburner, que la clause 600 de la charte soit adoptée telle qu'amendée. le vote étant pris; ont voté pour: le moteur, le second, M. M. les échevins N. Fautour, J. Hattrell, J. Morin, A. S. Delisle & E. N. Ducharme — 7
 Contre: M. l'échevin J. B. Leonard — 1
 la motion est déclarée adoptée.

Il est unanimement résolu que les clauses 601 & 602 de la charte soient adoptées telles qu'amendées.

Il est unanimement résolu que la clause 684 soit ajoutée à la charte de la cité de Ste-Catherine et aux divers actes qui l'amendent.

M. l'échevin J. B. Leonard proposé, secondé par M. l'échevin A. S. Delisle, que la motion de M. l'échevin C. P. Patin, concernant la clause 247

soit reconsidérée. le vote étant pris; ont voté pour: le moteur, le second, M. M. les échevins E. N. Ducharme, J. Morin & J. Hattrell. — 4
 Contre: M. M. les échevins C. P. Patin, N. Fautour, M. E. Lymburner & J. Hattrell. — 4
 A égalité de voix, M. le maire vote contre la motion qui est déclarée perdue.

M. l'échevin E. N. Ducharme proposé, secondé par M. l'échevin A. S. Delisle, que le vote donné sur la clause 6 soit reconsidéré.

Il est unanimement résolu d'autoriser le Recorder à envoyer à M. J. Adam, une somme de deux cent cinquante piastres (\$250.00) pour dépenses à encourir pour faire passer le bill des amendements à la charte.

M. l'échevin J. Hattrell proposé, secondé par M. l'échevin J. B. Leonard que ce conseil s'ajourne à mercredi, le vingt-troisième jour courant à huit heures P.M.

Proposé en amendement par M. l'échevin E. N. Ducharme, secondé par M. l'échevin J. Morin, que ce conseil s'ajourne à lundi, le 21 courant: la motion étant mise aux voix; ont voté pour: le moteur, le second, M. M. l'échevin A. S. Delisle. — 3
 Contre: M. M. les échevins C. P. Patin, N. Fautour, M. E. Lymburner, J. B. Leonard & J. Hattrell. — 5
 L'amendement est déclaré perdu.

La motion principale étant mise aux voix; ont voté pour: le moteur, le second, M. M. les échevins C. P. Patin, N. Fautour, M. E. Lymburner, A. S. Delisle & E. N. Ducharme. — 7
 Contre: M. l'échevin J. Morin. — 1
 la motion est déclarée adoptée.

Carte de la cité de Ste-Catherine

693

Session spéciale
21 octobre, 1895Province de Québec
Cité de Ste-Cunégonde de Montréal

A une session spéciale du conseil municipal de la cité de Ste-Cunégonde de Montréal, dans le comté d' Hochelaga, dûment convoquée par moi, Chs. F. Porter, greffier, par un avis spécial à cet effet et tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, lundi, le vingt-unième jour d'octobre, mil huit cent quatre-vingt-quinze, conformément à la loi à laquelle session sont présents: Son Honneur le maire A. H. Hinault, M. M. les échevins G. N. Ducharme, H. Morin, J. Stuttrell, J. A. Leonard, M. E. Lymburner, H. Gauthier & C. P. Fabien, formant quorum de conseil, sous la présidence de Son Honneur le maire A. H. Hinault. M. l'échevin A. S. Delisle absent, ayant après vérification reçu avis de la présente session.

Il est ordonné et statué par résolution du dit conseil comme suit:

Amendements à la charte

M. l'échevin G. N. Ducharme propose que la résolution refusant d'amender la clause 16 de la charte de la cité, soit reconsidérée de nouveau. N'y ayant pas de secondneur, la motion reste sur la table.

dans le but de rendre la représentation plus équitable, tant sous le rapport de la population que de la valeur de la propriété, M. l'échevin G. N. Ducharme propose que la clause 22 de la charte de la cité, soit amendée de manière à ne former que trois quartiers, et de réunir les quartiers Est & Ouest dans un seul et de donner à chaque quartier trois représentants. N'y ayant pas de secondneur, la motion reste sur la table.

694

M. l'échevin G. N. Ducharme propose, secondé par M. l'échevin M. E. Lymburner, d'amender la charte de la cité, de manière à ce que le maire soit élu par le peuple, la motion étant mise aux voix, ont voté pour: le moteur, le secondneur, M. M. les échevins H. Gauthier & H. Morin. — 4 Contre: M. M. les échevins C. P. Fabien, J. A. Leonard, J. Stuttrell & L. H. Angault. — 4 Ayant égalité de voix, Son Honneur le maire A. H. Hinault, vote contre la motion qui est déclarée perdue.

Afin d'abolir la qualification foncière des échevins et des évaluateurs, M. l'échevin G. N. Ducharme propose que l'article 107 de la charte soit abrogé. N'y ayant pas de secondneur, la motion reste sur la table.

M. l'échevin G. N. Ducharme propose que l'article 502, sous-section 1 de la charte, soit amendé en ajoutant les mots suivants: Néanmoins le conseil ne pourra augmenter le taux de la taxe annuelle de un pour cent, sans qu'un règlement à cet effet, n'ait été passé par le conseil et approuvé par les contribuables propriétaires. N'y ayant pas de secondneur, la motion n'est pas mise aux voix.

M. l'échevin M. E. Lymburner propose, secondé par M. l'échevin C. P. Fabien, que le maire, le greffier et l'avocat de la cité soient délégués à la législature de Québec, pour surveiller la passation du bill des amendements à la charte de Ste-Cunégonde, et opposer tout amendement qui pourrait être présenté.

Il est proposé en amendement par M. l'échevin G. N. Ducharme, secondé par M. l'échevin J. A. Leonard, que tous les échevins conjointement

avec le greffier et l'avocat de la cité, soient autorisés à aller à Québec pour surveiller le bill de Ste-Cunegonde.

L'amendement étant mis aux voix, ont voté pour: le moteur et le second. 2
Contre: M. M. les échevins C. P. Fabien, H. Gauthier, M. E. Symburner, J. Luttrell, H. Morin. 5
L'amendement est déclaré perdu.

Il est proposé en amendement par M. l'échevin L. N. Ducharme, secondé par M. l'échevin J. M. Léonard, que chaque échevin soit délégué à Québec pour la surveillance du bill, chacun payant ses dépenses et frais de voyage. Le vote étant pris, ont voté pour: le moteur, le second et M. l'échevin H. Gauthier. 3
Contre: M. M. les échevins C. P. Fabien, M. E. Symburner, J. Luttrell et H. Morin. 4
L'amendement est déclaré perdu.

Proposé en amendement par M. l'échevin L. N. Ducharme, secondé par M. l'échevin J. M. Léonard, que le maire, le greffier et l'avocat de la cité, soient délégués à Québec pour surveiller le bill des amendements à la charte de Ste-Cunegonde, chacun payant ses dépenses et frais de voyage, attendu que les finances de la municipalité ne permettent pas de payer ces dépenses.

L'amendement étant mis aux voix, ont voté pour: le moteur et le second. 2
Contre: M. M. les échevins C. P. Fabien, H. Gauthier, M. E. Symburner, J. Luttrell et H. Morin. 5
L'amendement est déclaré perdu.

M. l'échevin J. Luttrell secondé par M. l'échevin M. E. Symburner, propose la question préalable. Que cette ques-

tion soit maintenant mise aux voix. La motion étant mise aux voix, ont voté pour: le moteur, le second, M. M. les échevins C. P. Fabien, H. Gauthier et H. Morin. 5
Contre: M. M. les échevins J. M. Léonard et L. N. Ducharme. 2
La motion est déclarée adoptée.

La motion principale étant mise aux voix, ont voté pour: le moteur, le second, M. M. les échevins H. Gauthier, J. M. Léonard, J. Luttrell. 5
Contre: M. M. les échevins H. Morin et L. N. Ducharme. 2
La motion est déclarée adoptée.

M. l'échevin L. N. Ducharme propose, secondé par M. l'échevin H. Morin: Considérant que la délégation à Québec composée du maire, du greffier et de l'avocat de la cité, va nécessiter une dépense de plusieurs cents piastres, considérant que les finances de la cité sont tellement obérées, qu'il n'y a pas d'argent à la disposition, considérant que cette dépense est illégale, que la motion qui vient d'être adoptée, soit considérée de nouveau.

La motion étant mise aux voix, ont voté pour: le moteur, le second, M. M. les échevins H. Gauthier et J. M. Léonard. 4
Contre: M. M. les échevins C. P. Fabien, M. E. Symburner, J. Luttrell et L. N. Ducharme. 4
Ayant égalité de voix, Son Honneur le maire vote contre la motion, qui est déclarée perdue.

M. l'échevin J. Luttrell propose, secondé par M. l'échevin M. E. Symburner, que la séance soit levée!

Adopté à l'unanimité.

Ch. P. P. Greffier

R. P. Macauld Maire

697

Session générale
d'ajournement
23^e octobre 1895

Province de Québec
Cité de Ste-Cunigonde de Montreal

A une session générale d'ajournement du conseil municipal de la cité de Ste-Cunigonde de Montreal, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil mercredi, le vingt-troisième jour d'octobre, mil huit cent quatre-vingt-quinze, conformément à une résolution d'ajournement de ce conseil, passée à sa session tenue vendredi, le dix-huitième jour d'octobre, mil huit cent quatre-vingt-quinze, conformément à la loi, à laquelle séance sont présents: M^r le Procureur G. N. Ducharme et M^{rs} les Echevins N. Morin & N. Fauteux

ajournement

Une heure se étant écoulée et n'y ayant pas de quorum M^{rs} les Echevins présents ajourneront cette séance à mercredi, le trentième jour d'octobre courant à 8 heures P.^m.

W. P. Poirier
griffier
G. N. Ducharme
N. Morin
N. Fauteux

698

Session générale
d'ajournement
30 octobre 1895

Province de Québec
Cité de Ste-Cunigonde de Montreal

A une session générale d'ajournement, du conseil municipal de la cité de Ste-Cunigonde de Montreal, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil mercredi, le trentième jour d'octobre, mil huit cent quatre-vingt-quinze, conformément à une résolution d'ajournement de ce conseil, passée à sa session tenue mercredi, le vingt-troisième d'octobre, mil huit cent quatre-vingt-quinze, conformément à la loi, à laquelle séance sont présents: Son Honneur le maire L. N. Renaud, M^{rs} les échevins G. N. Ducharme, A. S. Delisle, N. Morin, J. Huttrel, M. G. Lambert & C. P. Fabien formant quorum de ce conseil, sous la présidence de M^r le maire L. N. Renaud.

jour # jour

Il est ordonné, statué par résolution du dit conseil comme suit:

Lecture & approbation des minutes des deux dernières assemblées.

Opinion de J. Adam re
contrat de la Royal Electric
Lecture de l'opinion de l'avocat de cette cité, re contrat de la Royal Electric, avec la cité de Ste-Cunigonde.

Transfert de licence
Il est unanimement résolu d'accorder le transfert de la licence d'hôtel de M. A. Depatie à M. D. Boccage.

licences de boucher
Il est unanimement résolu d'accorder des licences de boucher à M^{rs} M. A. Chretien & Courville.

Amendement à la charte
+ Afin d'abolir la qualification foncière des échevins et des évaluateurs, M^r l'échevin G. N. Ducharme propose, secondé par M^r l'échevin A. S. Delisle que l'article 107 de la charte de la cité soit abrogé.

La motion étant mise aux voix, ont voté pour: le moteur & le second — 2
 Contre: M. M. les seigneurs C. P. Gabien, M. E. Symburner, J. Sattrell & N. Morin — 4
 La motion est déclarée perdue.

M. Lichevin & M. Ducharme propose, seconde par M. Lichevin A. S. Delisle, que l'article 503^e, qui se lit comme suit, soit ajouté à la charte: Tout règlement du conseil augmentant le taux actuel de la taxe, savoir: un pour cent, devra avant d'avoir son effet, être soumis à, et recevoir l'approbation des électeurs propriétaires.

Cette motion étant mise aux voix, ont voté pour: le moteur & le second — 2
 Contre: M. M. les seigneurs C. P. Gabien, M. E. Symburner, J. Sattrell & N. Morin — 4
 La motion est déclarée perdue.

M. Lichevin J. Sattrell propose, seconde par M. Lichevin C. P. Gabien, que le greffier reçoive instruction de voir M. J. O. Villeneuve, député du comté de Hochelaga, pour le prier de bien vouloir se charger du bill des amendements à la charte de la cité de Ste-Camille de Montréal, et user de son influence pour le faire passer à la présente session.
 Adopté.

Billets la Cité pour balance achats l'aqueduc

Attendu que la cité de St-Henri n'est pas prête à payer son billet les cent mille réel et qu'elle offre de payer piastres, échus le 4 novembre prochain, en montant par un billet de la Montreal Waterworks Co. de douze mois, en fait elle paye à douze mois, du 4 novem, ant les six mille piastres d'intérêt, échus le premier novembre prochain, il est proposé par M. Lichevin J. Sattrell, que le billet de la Montreal Waterworks Co. endossé par la cité de St-Henri et portant intérêt à 6% à douze mois, à dater du 4 novembre 1895, soit accepté, et renouvellement d'un billet du même en paiement de la balance que la cité de St-Henri doit sur le prix d'achat de l'aqueduc.

montant échus le 4 novembre prochain, étant entendu toutefois, que le dit billet est accepté sans préjudice ni novation à aucun des privilèges et hypothèques, résultant en faveur de la cité de Ste-Camille de Montréal en vertu du contrat de vente, et que son honneur le maire S. N. Renaud & C. P. Portier, greffier, soient autorisés et sont par les présentes autorisés à endosser le dit billet pour et au nom de la cité de Ste-Camille de Montréal, pour en faciliter l'escompte.
 Adopté.

Considérant que la Montreal Water Power Co. a fait des dépenses considérables pour l'amélioration et l'augmentation de son système d'aqueduc, il est proposé par M. Lichevin J. Sattrell, seconde par M. Lichevin C. P. Gabien, que cette corporation accepte en renouvellement d'un billet de quinze mille vingt-neuf piastres, deux billets promissaires de la Montreal Water Power Co. et endossés par la cité de St-Henri, dont l'un de cinq mille piastres qui devra être payé avant le 31 décembre 1895, et l'autre de dix mille vingt-neuf piastres à quatre mois, du 4 novembre prochain, la cité de St-Henri devant payer l'escompte de ces deux billets, étant entendu toutefois, que le dit billets, sont acceptés sans préjudice ni novation à aucun des privilèges et hypothèques, résultant en faveur de la cité de Ste-Camille de Montréal en vertu du contrat de vente, et que son honneur le maire S. N. Renaud & C. P. Portier, greffier, soient autorisés et sont par les présentes autorisés à endosser les dits billets pour et au nom de la cité de Ste-Camille de Montréal, pour en faciliter l'escompte.
 Adopté.

Comptes approuvés

Il est unanimement résolu que le greffier soit autorisé de payer les comptes

des suivants:

Parcours Moreau	155.00 ✓
do do	550.00 ✓
do do	900.00 ✓
do do remise de depot	105.00 ✓
Packings Taliquette, interit, pour lettres	1537.22 ✓
G. Danstou	8.00 ✓
F. G. Dupuis, frais pi Durocher	137.65 ✓
J. Adam	116.90 ✓
J. Larocq	20.00 ✓

Et ce conseil s'ajourne sine die.

Chas. F. Lorbes M. Dumont maire
 Greffier

Session generale
6 novembre 1895.

Province de Québec
 Cité de Ste-Cunegonde de Montreal

A une session generale du conseil municipal de la cite de Ste-Cunegonde de Montreal. Tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil mercredi, le septieme jour de novembre, mil huit cent quatre-vingt quinze, conformément a la loi, a laquelle séance sont présents: M. le pro-maire G. N. Ducharme, M. M. les echevins A. S. Delisle, F. Morin, Huttrell, M. E. Lynturner, F. Fautoux & C. P. Fabien formant quorum de ce conseil, sous la présidence de M. le pro-maire G. N. Ducharme.

Il est ordonné, statue par resolution du dit conseil comme suit:

Lecture & approbation des minutes de la dernière assemblée.

Lettre à Québec par amendements a la charte.

Il est unanimement résolu que le greffier envoie à Québec la pétition demandant des amendements à la charte de la cité de Ste-Cunegonde de Montreal et que M. le pro-maire G. N. Ducharme et le greffier Chas. F. Lorbes soient autorisés à signer cette pétition.

Ajournement

Il est unanimement résolu que ce conseil s'ajourne, a vendredi, le huitieme jour du mois courant, a huit heures P.M.

Chas. F. Lorbes G. N. Ducharme
 Greffier Maire

Session generale
d'ajournement
8 novembre 1895

Province de Québec
 Cité de Ste-Cunegonde de Montreal

A une session generale du conseil municipal de la cite de Ste-Cunegonde de Montreal tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil mercredi, vendredi le huitieme jour de novembre, mil huit cent quatre-vingt quinze, conformément a une resolution d'ajournement de ce conseil passé a sa session tenue mercredi le septieme jour de novembre mil huit cent quatre-vingt quinze a laquelle session sont présents M. le Pro-maire G. N. Ducharme et M. M. les Echevins A. S. Delisle, F. Morin & H. Fautoux.

Ajournement

Une heure étant écoulée sans avoir pas de quorum M. M. les Echevins présents G. N. Ducharme A. S. Delisle, F. Morin & H. Fautoux ajournent cette séance a lundi le onzieme jour de novembre courant a 8 heures P.M.

Chas. F. Lorbes G. N. Ducharme
 Greffier Maire
 A. S. Delisle
 H. Fautoux

Session generale
d'ajournement
11 Novembre 1895

Province de Quebec Cite de Ste-Cunegonde de Montreal

A une session generale d'ajournement du conseil municipal de la cite de Ste-Cunegonde de Montreal, tenue au lieu ordinaire, des sessions de ce conseil lundi, le onzieme jour de novembre, mil huit cent quatre-vingt quinze, conformement a une resolution d'ajournement de ce conseil, passe a sa session tenue vendredi, le huitieme jour de novembre, mil huit cent quatre-vingt quinze conformement a la loi, a laquelle sance sont presents: Son Honneur le maire, H. Renaud, M. M. les echevins L. N. Ducharme, A. S. Delisle, N. Morin, J. Luttrel, J. W. Leonard, M. E. Lymburner, N. Gauthier & C. P. Gabien formant quorum de ce conseil, sous la presidence de M. le maire L. N. Renaud.

Il est ordonne & statue par resolution du dit conseil comme suit:

Lecture & approbation des minutes de la derniere assemblee.

lettre de la M. Stof. Co re eau gratis
Lue une lettre de la Montreal Water Power Co., donnant l'eau gratis a dix familles.

Recu de l'eau pour 15 familles
Il est unanimement resolu que la corporation paye l'eau a quinze familles pauvres, depuis le premier novembre au premier mai prochain.

lettre de M. M. Lacombe & Lemieux re reclamations de P. Beauchemin
Lue une lettre de M. M. Lacombe & Lemieux, avocats, re reclamations de M. P. Beauchemin.

Il est unanimement resolu que le greffier accuse reception de cette lettre, et les informer que le conseil

prendra action a sa sance de mercredi, le 20 courant.

lettre de la Royal Electric re changement d'une lampe
Lue une lettre de la compagnie Royal Electric de changer la lampe du coin est de la rue St-Jacques & Vinet au coin ouest des dites rues St-Jacques & Vinet pour le prix de vingt a vingt-cinq piastres.

lettre de M. Chartrand demandant d'avoir l'eau gratis
Lue une lettre de M. Chs. Chartrand demandant d'avoir l'eau gratis.
Cette demande est refusee.

lettre de M. Boivin re amendements a la charte
Lue une lettre de M. J. Boivin, assistant secretaire provincial, accusant reception de la petition, re amendements a la charte.

lettre de M. St. Adley re amendements a la charte de Montreal
Lue une lettre de M. St. Adley, demandant au conseil de protester contre certaines clauses des amendements de la charte de la cite de Montreal.

offres legales a la Royal Electric
M. L'ichevin J. Luttrel propose, secondi par M. L'ichevin M. E. Lymburner, que par l'entremise d'un notaire, des offres legales de cent piastres par annee pour chaque lampe electrique, dans la cite soient faites a la Royal Electric Co.
Adopte.

Rep. comite des finances adopte
M. L'ichevin C. P. Gabien propose, secondi par M. L'ichevin A. S. Delisle, que le rapport du comite des finances en date du 4 novembre 1895, soit adopte suivant sa forme et teneur.

Il est propose en amendement par M. L'ichevin J. Luttrel, secondi par M. L'ichevin L. N. Ducharme, que ce rapport ne soit pas recu, maintenant, mais de nouveau referer au comite des finances.

L'amendement etant mis aux voix, ont vote pour: le moteur, le secondi par M. L'ichevin M. E. Lymburner
Contre: M. M. les echevins C. P. Gabien, 3

705

M. l'échevin J. B. Leonard, M. Morin, & A. S. Delisle. 5
L'amendement est déclaré perdu.

La motion principale est renvoyée sur la même division.

Rapp. comité de l'Assistance
Proposé par M. l'échevin J. Luttrell, secondé par M. l'échevin M. E. Symburner, que le rapport du Comité de l'Assistance en date du 4 novembre 1895, soit adopté suivant sa forme et teneur. La motion étant mise aux voix, ont voté pour: le moteur, le second, M. M. les échevins C. P. Fabien, J. Gauthier, J. B. Leonard & M. Morin. — 6
Contre: M. M. les échevins A. S. Delisle, L. N. Ducharme & L. N. Renaud. — 3
La motion est déclarée adoptée.

Rapp. des comités des chemins
M. l'échevin M. Morin propose, secondé par M. l'échevin J. B. Leonard que le rapport du comité des chemins en date du 4 novembre 1895, soit adopté suivant sa forme et teneur. La motion étant mise aux voix, ont voté pour: le moteur, le second, M. M. les échevins C. P. Fabien, J. Gauthier, M. E. Symburner, J. Luttrell & L. N. Renaud. — 7
Contre: M. M. les échevins A. S. Delisle & L. N. Ducharme. — 2
La motion est déclarée adoptée.

Rapp. des comités de l'Hotel de ville
M. l'échevin J. Gauthier propose, secondé par M. l'échevin M. Morin que le rapport du comité de l'Hotel de ville en date du 4 novembre 1895, soit adopté suivant sa forme et teneur. La motion étant mise aux voix, ont voté pour: le moteur, le second, M. M. les échevins C. P. Fabien, M. E. Symburner, J. B. Leonard, J. Luttrell & L. N. Renaud. — 7
Contre: M. M. les échevins A. S. Delisle & L. N. Ducharme. — 2
La motion est déclarée adoptée.

706

Division de motion pour fermeture de bonne heure.
M. l'échevin A. S. Delisle donne avis de motion qui à la prochaine séance du conseil, il proposera qu'un règlement soit fait pour le gouvernement des évaluateurs.

Billet de la M. St-H.
Adopté.
M. l'échevin J. Luttrell propose, secondé par M. l'échevin M. Morin, que son honneur le maire et M. le président du comité des finances soient autorisés d'escompter le billet de cent mille piastres \$100,000 de la Montréal Street & Power Co. et endossé par la cité de St-Henri, aux meilleures conditions possible.

Billet d'ordre de Baskin & Taliquette
Adopté.
Il est unanimement résolu que son honneur le maire L. J. Finlay & C. P. Fabien greffier, soient autorisés et sont par les présentes autorisés à signer et exécuter pour et au nom de cette corporation un billet promissoire à douze mois à l'ordre de M. M. Baskin & Taliquette pour la somme de quarante-neuf mille deux cent vingt-trois piastres, quarante centimes (\$49,223.40) étant la balance et les intérêts du billet de cent quarante-six mille cent vingt-cinq piastres \$146,125.00

Comité formé pour barrière rue Dominion
M. l'échevin A. S. Delisle propose, secondé par M. l'échevin L. N. Ducharme, qu'un comité composé de son honneur le maire, de M. l'échevin J. Luttrell, du moteur et du second, soit formé pour s'entendre avec les autorités du Grand Trunk dans le but de faire poser des barrières sur le chemin à pas, à la rue Dominion et que le greffier écrive au gérant du Grand Trunk pour avoir une entree.
Adopté.

M. l'échevin C. P. Fabien propose, secondé par M. l'échevin J. Luttrell, qu'une lampe soit posée au coin des rues Louis & Tracey

707

Proposé en amendement par M. l'échevin
A. S. Delisle, secondé par M. l'échevin
E. N. Ducharme, que cette question soit
remise à six mois. L'amendement étant
mis aux voix, ont voté pour: le mo-
teur, le secondé, M. M. les échevins
J. B. Léonard, J. Morin, L. J. Renaud. — 7
Contre: M. M. les échevins C. P. Fabien &
J. Stuttrell. — 2
L'amendement est déclaré adopté.

La motion principale est perdue
sur la même division.

Proposé par M. l'échevin A. S. Delisle,
secondé par M. l'échevin J. Stuttrell,
que la motion déléguant M. le maire,
le greffier, l'avocat de la cité à Québec,
sur la charte de St. Cunegonde, soit
reconsidérée. La motion étant mise
aux voix, ont voté pour: le moteur,
le secondé, M. M. les échevins J.
Morin & E. N. Ducharme. — 4
Contre: M. M. les échevins C. P. Fabien, M. E.
Lymburner, J. B. Léonard, J. Stuttrell,
L. J. Renaud. — 5
La motion est déclarée perdue.

M. l'échevin E. N. Ducharme propose,
secondé par M. l'échevin A. S. Delisle,
qu'une assemblée des contribuables
et électeurs municipaux de la cité
de St. Cunegonde soit convoquée par
l'entremise des journaux français
anglais de la cité de Montréal et
que cette assemblée soit tenue dans
la salle du collège vendredi, le 15 cou-
rant, à huit heures de l'après midi;
le but de l'assemblée étant de discuter
les amendements à la charte de cette
cité maintenant devant la législa-
ture de Québec. La motion étant mise
aux voix, ont voté pour: le moteur,
le secondé, M. M. les échevins J.
Morin & J. Stuttrell. — 4

708

Contre: M. M. les échevins C. P. Fabien
M. E. Lymburner, J. B. Léonard, J. Stuttrell &
L. J. Renaud. — 5
La motion est déclarée perdue.

ajournement

M. l'échevin Stuttrell propose, secondé par
M. l'échevin M. E. Lymburner, que cette assem-
blée s'ajourne à mercredi, le vingtième jour
du mois courant, à huit heures P.M.

M. J. P. Poirer
Suppléant

M. Renaud maire

Séance générale
d'ajournement
le 10 novembre 1895

Province de Québec
Cité de Ste. Cunegonde de Montréal

A une session générale d'ajournement
du conseil municipal de la cité de
St. Cunegonde de Montréal, tenue au
lieu ordinaire des sessions de ce
conseil, mercredi, le vingtième jour
de novembre, mil huit cent quatre-
vingt quinze conformément à une
résolution d'ajournement de ce con-
seil, passée à sa session tenue
lundi, le onzième jour de novem-
bre, mil huit cent quatre-vingt
quinze, conformément à la loi
à laquelle séance sont présents:
M. M. les échevins A. S. Delisle, J. Morin,
J. B. Léonard, M. E. Lymburner, J.
Stuttrell & C. P. Fabien, formant quo-
rum de ce conseil, sous la pré-
sidence de M. l'échevin C. P. Fabien

Il est ordonné & statué par résolution
du dit conseil comme suit:

Lecture & approbation des minutes
de la dernière assemblée.

Lue une lettre de M. F. Boyer, réca-

lettre de F. Boyer, re canal de Québec

709

nal d'égout rue Delisle.
Référé au comité des chemins.

lettre de V. Viau p. canal d'égout rue une lettre de M. V. Viau. ré canal
d'égout rue Vint.
Référé au comité des chemins.

lettre de M. St. Rutheford p. canal sous, ré canal d'égout rue Lévis
d'égout
Référé au comité des chemins

lettre p. clauses aux amendements a la charte
a la charte
Lue une lettre du secrétaire de la municipalité de St Lambert et de la cité de St Henri relativement à certaines clauses aux amendements à la charte de la cité de Montréal.

Résolu que le greffier s'en écrive que ce conseil a nommé une députation qui devra se rendre à Québec, opposer toute clause contraire les intérêts de St-Camille.

M. St. Delisle délégué à Québec
M. l'échevin F. Fautoux, proteste seconde par M. l'échevin F. Morin, que M. l'échevin A. S. Delisle soit délégué à Québec pour s'opposer aux clauses des amendements à la charte de la cité de Montréal qui affecte les intérêts de la cité de St-Camille de Montréal.

M. l'échevin A. S. Delisle donne avis de Motion qui à la prochaine séance du conseil, il proposera un règlement pour la fermeture à bonne heure.

Il est unanimement résolu que ce conseil s'ajourne à mercredi, le vingt septième jour du mois courant à huit heures P.M.
Chr. T. Orléans
Greffier
C. P. Fabien président

710

Session générale
d'ajournement
27 novembre 1890

Province de Québec
Cité de Ste-Cunigonde de Montréal

A une session générale, d'ajournement du conseil municipal de la cité de Ste-Cunigonde de Montréal tenue au lieu ordinaire de sessions de ce conseil mercredi, le vingt septième jour de novembre, mil huit cent quatre vingt quinze conformément à une résolution d'ajournement de ce conseil passée à sa session tenue mercredi, le vingtième jour de novembre, mil huit cent quatre vingt quinze, conformément à la loi, à laquelle séance sont présents: Son Honneur le maire L. F. Renaud, M. M. les échevins A. S. Delisle, F. Morin, J. Huttrel, M. Edymburner, C. P. Fabien et J. M. Léonard formant quorum de ce conseil sous la présidence de M. le maire L. F. Renaud.

Il est ordonné et statué par résolution du dit conseil comme suit:

Lecture et approbation des minutes de la dernière assemblée.

lettre de J. Cusson p. réclamation
Lue une lettre de M. J. Cusson réclamant des dommages à sa propriété rue Coursol, causés par le changement de niveau de la dite rue.

Référé au comité des chemins.

demande de délai pour faire
Lue une lettre de M. Jos Desrosiers demandant un délai pour payer sa taxe d'affaire.

Référé au comité des licences.

lettre de J. B. Villeneuve pour obtenir un bonus
Lue une lettre de M. M. J. B. Villeneuve et autres demandant un bonus pour la

publication d'un journal.

Reférée à un comité général de tout le Conseil

lettres de Brown sur égouts

Lue une lettre de M. Brown re comp. de d'égout de la rue Delisle.

Reférée au comité des chemins.

Rechercher de faire payer les arriérés sans délai

M. l'échevin A. S. Delisle propose, secondé par M. l'échevin C. P. Fabien que le trésorier reçoive instruction de faire payer tous les arriérés de taxes de commerce etc. sans délai.

Adopté.

lettres de la Banque J. Cartier et téléphone

M. l'échevin A. S. Delisle propose, secondé par M. l'échevin Mattrell que le greffier écrive aux directeurs de la Banque Jacques Cartier, les priant de bien vouloir faire poser un téléphone dans leur bureau à Ste-Cunigonde ou que le téléphone de la cité soit dépla. à trois départements de la corporation et qu'il en résulte de nombreux inconvénients

Adopté.

Parci #314.74 pour amendement à la charte

M. l'échevin C. P. Fabien propose, secondé par M. l'échevin M. E. Lyburner que le trésorier soit autorisé d'envoyer au comptable des bills privés à Québec la somme de trois cent quatorze piastres (\$314.74) balance pour amendement à notre charte.

Adopté.

Et la séance est levée.

Chs. P. Forbes
Suffici

A. H. H. H. H. H.

Session générale
4 Dec. 1895

Province de Québec
Cité de Ste-Cunigonde de Montreal

A une session générale du conseil municipal de la cité de Ste-Cunigonde de Montreal tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil mercredi le quatrième jour de décembre, mil huit cent quatre-vingt quinze conformément à la loi à laquelle séance sont présents: M. M. les échevins J. Morin, M. E. Lyburner, C. P. Fabien, J. Pautoux.

apurement

Une heure s'étant écoulée et n'y ayant point de quorum M. M. les échevins présents ajournent cette session à lundi, le neuvième jour de décembre courant à huit heures P. M.

Chs. P. Forbes
Suffici

J. Morin
M. E. Lyburner
C. P. Fabien
Hercule Pautoux

Session générale
d'apurement
9 décembre 1895

Province de Québec
Cité de Ste-Cunigonde de Montreal

A une session générale d'apurement du conseil municipal de la cité de Ste-Cunigonde de Montreal tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil lundi, le neuvième jour de décembre, mil huit cent quatre-vingt quinze conformément à une résolution d'apurement de ce conseil passée à sa session tenue mercredi, le quatrième jour de décembre, mil huit cent quatre-vingt quinze conformément à la loi à laquelle séance sont présents: Son Honneur le maire L. F. Henault, M. M.

les échevins A. S. Delisle, N. Moir, Shuttrell, J. B. Leonard, N. Hauteux & C. P. Fabien formant quorum de ce conseil sous la présidence de M. le maire L. N. Fenault.

Il est ordonné & statué par résolution du dit conseil comme suit.

Lecture et approbation des minutes de la dernière assemblée.

Demande réduction de taxe

Lue une lettre de M. J. Findlay demandant une réduction sur sa taxe d'affaires.

Il est unanimement résolu que le trésorier soit autorisé de charger à M. J. Findlay que vingt-cinq piastres (\$25.00) au lieu de quarante-cinq piastres (\$45.00).

Demande réduction de taxe

Lue une lettre de M. J. Brown demandant une réduction sur sa taxe d'affaires.

Il est unanimement résolu que le trésorier soit autorisé de charger à M. J. Brown que quinze piastres au lieu de dix-huit piastres.

Lettre de L. Paiement, p. police

Lue une lettre de M. E. Paiement demandant d'augmenter le nombre de la force de police.

Référé au comité de Police.

Bonne demande par Christophe

Lue une lettre de M. Ch. Lafrance constable special demandant de lui voter un bonus pour les services qu'il a rendus à cette municipalité durant l'année 1895.

Référé au comité de Police.

Lettre de Verdun p. pont canalachine

Lue une lettre de M. N. J. Riell, secrétaire

de la municipalité de Verdun demandant la coopération du conseil de St. Côme pour la construction d'un pont sur le canalachine.

Il est unanimement résolu que le greffier lui écrive que ce conseil se fera un plaisir de rencontrer la délégation nommée à ce sujet aussitôt qu'il en aura été avisé.

Opinion de J. Adam

Lue l'opinion de M. J. Adam, avocat de la cité, re canal d'épout de la rue Vinet.

Référé au comité des chemins.

Lettre de Seargeant re rue Dominion

Lue une lettre de M. L. J. Seargeant, gérant général du Grand Trunk, re l'ouverture de la rue Dominion.

Protet re travaux sur la rivière St. Pierre

Lue un protet des sœurs de la congrégation Notre-Dame, re travaux à la rivière St. Pierre.

Rapp. comité chemins

Lecture & approbation du rapport du comité des chemins en date du 2 décembre 1895.

Transfert de licence

Résolu d'accorder le transfert de licence de M. E. Brunet à M. Nap. Vallée.

Compte approuvés

Il est unanimement résolu que les comptes suivants soient approuvés & ordonnés d'être payés.

Beaudin & Cardinal	\$ 37.85 ✓
E. Laliberté	15.00
J. F. Bernard	10.00 ✓
Labelle & Vallée	11.53
M. Comblay	55.00

Greffier préparant règlement pour heures de Bonne heure.

M. l'échevin A. S. Delisle propose, secondé par M. l'échevin Shuttrell que le greffier recouvre instruction de préparer un règlement pour la fermeture à bonne heure, basé sur le règlement de la cité de Montréal. Adopté.

Reçu de l'échelle

Il est unanimement résolu que M. Adam, avocat de la cité, donne les moyens nécessaires pour percevoir les taxes dues par M. E. Chenette, dont la propriété a été vendue par le Sheriff.

Reviser des listes Electorales

M. l'échevin A. S. Delisle propose, secondé par M. l'échevin H. Morin, que M. M. les échevins Nuttrell, F. Fauteux, C. P. Fabien, soient nommés réviseurs des listes municipales.

Adopté.

Apournement

Il est unanimement résolu que ce conseil s'ajourne à mercredi, le dix-huitième jour du mois courant à huit heures P.M.

Ch. S. Holud

H. H. Renaud

Session générale d'apournement 18 Dec. 1895

Province de Québec
Cité de Ste-Cunegonde de Montreal

A une session générale d'apournement du conseil municipal de la cité de Ste-Cunegonde de Montreal, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, mercredi, le dix-huitième jour de décembre, mil huit cent quatre-vingt-quinze, conformément à une résolution d'apournement de ce conseil passée à sa session tenue lundi, le neuvième jour de décembre, mil huit cent quatre-vingt-quinze, conformément à la loi, à laquelle séance sont présents. M. M. H. Morin, A. S. Delisle, M. E. Lymburner & C. P. Fabien

Apournement

Une heure s'étant écoulée et n'y ayant point de quorum M. M. les échevins présents ajournent cette session, à lundi prochain, vingt-troisième jour de décembre courant, à huit heures du soir

H. Morin
A. S. Delisle
M. E. Lymburner
C. P. Fabien

Session générale d'apournement 23 Dec. 1895

Province de Québec
Cité de Ste-Cunegonde de Montreal

A une session générale d'apournement du conseil municipal de la cité de Ste-Cunegonde de Montreal, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, le dimanche, le vingt-troisième jour de décembre, mil huit cent quatre-vingt-quinze, conformément à une résolution d'apournement de ce conseil passée à sa session tenue mercredi, le dix-huitième jour de décembre, mil huit cent quatre-vingt-quinze conformément à la loi, à laquelle séance sont présents. M. M. les échevins H. Morin, A. S. Delisle, J. B. Léonard, M. E. Lymburner, F. Fauteux & C. P. Fabien formant quorum de ce conseil sous la présidence de M. l'échevin H. Morin. M. M. les échevins L. N. Renaud, L. N. Ducharme & Nuttrell absents, ayant après vérification reçu avis de la présente session.

Il est ordonné & statué par résolution du dit conseil comme suit:

lecture & approbation des minutes de la dernière assemblée

717

lettre de E. Cunningham
re: enlèvement de la neige

lue une lettre de M. G. C. Cunningham
gerant de la compagnie des Chars
bains, dite: Montreal Street Railway Co.,
relativement à l'enlèvement de la neige
des rues où circulent leurs chars
électriques.

contrat re: enlèvement de la neige

M. L'Échevin C. P. Fabien, propose, seconde
par M. L'Échevin J. B. Léonard que le
greffier reçoive instruction d'écrire
du président de la compagnie que
ce conseil accepte l'offre contenue dans
leur lettre en date du 16 courant et
que M. le maire et le greffier soient
autorisés et sont par les présentes au-
torisés à faire préparer et signer un
contrat à cet effet.

adopté

Don de l'Hôpital Notre-Dame

lue une lettre de M. C. P. Hébert, trésorier
de l'hôpital Notre-Dame, demandant au
nom de cette institution de leur voter
une somme de cinquante piastres.

M. L'Échevin A. S. Desjardins propose,
seconde par M. L'Échevin J. B. Léonard
que ce conseil vote ce montant

adopté

Requête de M. S. Ray

lue une requête de M. C. S. Ray, deman-
dant que son nom soit inscrit sur le
roll d'évaluation pour l'année 1904.

Résolu que cette requête soit référée à l'a-
vocat de la cité.

Transfert de licence

Résolu d'accorder le transfert de licence
de M. Julien Martineau, fils, à M. Godfroi
Charlebois

Comptes approuvés

Résolu que le trésorier soit autorisé
de payer les montants suivants:

Dépenses de la Montreal Street Railway Co.	6,272.00
Billet Banque Jacques-Cartier	18,000.00
Dépenses des délégués à Québec 1904	155.00
Pays des délégués pour paiement	326.00
Assurance à M. Hébert	150.00

718

Inspection des travaux faits par
M. H. P. G.

Résolu que le greffier écrive à M. M. Bas-
sieu Vanier, leur demandant de venir
inspecter les travaux faits par la Mont-
real Street Railway Co. conjointement avec M. A.
Coderre, et faire rapport à ce conseil le plus
tôt possible.

Résolu que ce conseil s'ajourne à lundi,
le trentième jour du mois courant à
huit heures P. M.

Chas. J. Poirier
Greffier

A. H. Huard
Maire

Session générale
d'ajournement
30 décembre 1903

Province de Québec Cité de Ste-Cunigonde, de Montréal

A une session générale d'ajournement
du conseil municipal de la cité de Ste-
Cunigonde de Montréal, tenue au lieu
ordinaire des sessions de ce conseil,
lundi, le trentième jour de décembre,
mil huit cent quatre-vingt quinze, con-
formément à une résolution d'ajour-
nement de ce conseil, passée à sa
session tenue lundi, le vingt-troisième
jour de décembre, mil huit cent quatre-
vingt quinze, conformément à la loi,
à laquelle séance sont présents:

Une heure s'étant écoulée et n'ayant
eu aucun point de quorum, l'assemblée
n'a pas lieu

719

Session générale
2 Décembre 1896

Province de Québec
Cité de Ste-Cunigonde de Montréal

A une session générale d'apournement du conseil municipal de la cité de Ste-Cunigonde de Montréal, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, jeudi, le deuxième jour de décembre, mil huit cent quatre-vingt-seize conformément à la loi, à laquelle séance sont présents:
M. les Echevins M. Fauteux & C. P. Fabien

apournement

Une heure s'étant écoulée et n'y ayant point de quorum M. les Echevins présents ajournent la dite assemblée à mercredi le huit janvier courant à huit heures P.M.

Chs. J. Loriot

Hercule Fauteux
C. P. Fabien

Session générale
d'apournement
8 Janvier 1896

Province de Québec
Cité de Ste-Cunigonde de Montréal

A une session générale d'apournement du conseil municipal de la cité de Ste-Cunigonde de Montréal, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, mercredi, le huitième jour de janvier, mil huit cent quatre-vingt-seize, conformément à une résolution d'apournement de ce conseil, passée à sa session tenue jeudi, le deuxième jour de janvier, mil huit cent quatre-vingt-seize, conformément à la loi, à laquelle séance sont présents: Son Honneur le maire H. J. Anault, M. M. les echevins A. S. Delisle, H. Morin, H. Strettell, J. B. Leonard, M. E. Lymburner, H. Fauteux & C. P. Fabien formant quorum de ce conseil pour la présidence de M. le maire H. J. Anault.

720

Il est ordonné, statue par résolution du dit conseil comme suit:

lecture & approbation des minutes de la dernière assemblée.

Copies rapp. special 1894-95

M. l'échevin J. B. Leonard propose, secondé par M. l'échevin C. P. Fabien, que des copies du rapport spécial de 1894 à 1895, tel que lu ce soir, soit données gratuitement aux propriétaires qui en feront la demande.

apournement

M. l'échevin J. B. Leonard propose, secondé par M. l'échevin M. E. Lymburner, que ce conseil s'ajourne à mercredi, le quinzième jour du mois courant à 8 heures P.M.

Chs. J. Loriot
G. P. Fabien

H. Anault maire

Session générale
d'apournement
15 Janvier 1896

Province de Québec
Cité de Ste-Cunigonde de Montréal

A une session générale d'apournement du conseil municipal de la cité de Ste-Cunigonde de Montréal, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, mercredi, le quinzième jour de janvier, mil huit cent quatre-vingt-seize, conformément à une résolution d'apournement de ce conseil, passée à sa session tenue mercredi, le huitième jour de janvier, mil huit cent quatre-vingt-seize, conformément à la loi, à laquelle séance sont présents: Son Honneur le maire H. J. Anault, M. M. les echevins A. S. Delisle, H. Morin, M. E. Lymburner, H. Fauteux, C. P. Fabien & J. B. Charbonneau formant quorum de ce conseil pour la présidence de M. le maire H. J. Anault.

Il est ordonné & statué par résolution du dit conseil comme suit:

Lecture & approbation des minutes de la dernière assemblée.

Présentation serment commissaires M. M. les échevins A. S. Delisle, A. Moir, M. E. Lyburner & J. Charbonneau déposent leur prestation de serment comme échevin.

Réclamation - a. habille Lue une lettre de M. Antoine Labelle réclamant des dommages à sa propriété, causés par le changement du niveau de la rue Delisle.

Résolu que cette lettre soit référée au comité des chemins.

Rapp. comité feu police Lecture & approbation du rapport du comité de feu police en date du 31 décembre dernier.

Licence accordée & denoué Réglé d'accorder une licence de bou cher à M. Isidore Desrosiers.

3000 papiers Simon Résolu que le trésorier soit autorisé de payer à M. Blagassi, la somme de deux mille piastres (\$2,000) pour sa part de Simon dans la cause de Mills & Co. vs. la cité.

Maire cause J. G. Gougeon M. l'échevin A. Moir propose secondé par M. l'échevin M. E. Lyburner, que le trésorier soit autorisé de payer à M. Rafs Charbonneau, avocat, la somme de quatre cent dix sept piastres (\$417.75) pour ses frais dans la cause de J. G. Gougeon vs. la cité de St. Côme.

ajournement Résolu que ce conseil s'ajourne à mercredi le vingt-troisième jour du mois courant à huit heures P. M.

M. J. P. P. P.

M. J. P. P. P.

Session générale d'ajournement 22 janvier 1896

Province de Québec Cité de Ste-Cunegonde de Montreal

A une session générale d'ajournement du conseil municipal de la cité de Ste-Cunegonde de Montreal, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, mercredi, le vingt-deuxième jour de janvier, mil huit cent quatre-vingt-seize, conformément à une résolution d'ajournement de ce conseil, passé à sa session tenue mercredi, le quinzième jour de janvier, mil huit cent quatre-vingt-seize, conformément à la loi, à laquelle séance sont présents: Son Honneur le maire L. N. Renaud, M. M. les échevins A. S. Delisle, Joseph Luttrell, A. Moir, J. B. Leonard, M. E. Lyburner, A. Gauthier, C. P. Gauthier & J. Charbonneau, formant quorum de conseil sous la présidence de M. le maire L. N. Renaud.

Il est ordonné & statué par résolution du dit conseil comme suit:

Lecture & approbation des minutes de la dernière assemblée.

Requête marchands - re police Lue une requête des marchands du quartier Nord, demandant, la nuit, une plus grande protection de la police.

M. l'échevin A. S. Delisle propose, secondé par M. l'échevin Joseph Luttrell, que cette requête soit référée au comité de police.

Adopté.

Protêt - re election Lue un protêt de M. M. P. Beauchemin & al. re election du 13 janvier courant.

Il est unanimement résolu que ce protêt et tous les documents se rattachant à la dite election soient référés à l'avocat de la cité, avec instruction de donner son opinion légale par écrit, sur la validité des dits documents et du dit protêt.

M. l'échevin Joseph Luttrell propose, secondé par M. l'échevin A. S. Dilisle, que la seconde lecture du règlement No 81, re fermeture de bonne heure, soit remise à la deuxième assemblée du mois de février.

Adopté.

M. l'échevin J. M. Léonard propose, secondé par M. l'échevin C. P. Dabien, que le greffier reçoive instruction de s'enquérir de la cité de St. Henri, si c'est l'étu intention de passer un règlement pour la fermeture de bonne heure et les informer que la cité de St. Côme a décidé d'en passer un, similaire à celui de la cité de Montréal.

Adopté.

M. l'échevin Joseph Luttrell propose, secondé par M. l'échevin J. Charbonneau, que le greffier reçoive instruction, de notifier tous les employés de la corporation, que leurs services ne seront plus requis après l'expiration de leur terme d'engagement.

Adopté.

Préparation des bulletins par le greffier

M. l'échevin C. P. Dabien propose, secondé par M. l'échevin J. M. Léonard, qu'à l'avenir le greffier soit chargé de préparer les bulletins de présentations de chaque candidat, ainsi que les certificats requis par la loi, et tous les autres documents nécessaires pour la validité de tel bulletin de présentation et ce, à chaque élection municipale qui aura lieu.

Adopté.

Résolution re paiement des employés

M. l'échevin Luttrell propose, secondé par M. l'échevin M. S. Lyburner, que le système actuellement en usage pour le paiement des employés de la corporation, soit chargé et qu'à l'avenir, le trésorier n'aura le droit de faire tel paiement, que sur un ordre signé par un membre du

comité, et la personne chargée de tenir le temps des hommes, et que la paye se fera dorénavant le vendredi, entre six heures et six heures et demie du soir.

Adopté.

Remise de base d'égout rue St. Jacques

M. l'échevin C. P. Dabien propose, secondé par M. l'échevin M. S. Lyburner, que le trésorier reçoive instruction de faire remise aux propriétaires de la rue St. Jacques, des sommes et intérêts qu'ils ont payés pour leur part du canal d'égout de la rue St. Jacques, à partir de la rue Atwater à la rue Vinet.

Adopté.

M. l'échevin C. P. Dabien propose, secondé par M. l'échevin A. Gauthier, que le trésorier reçoive instruction de préparer un rapport des sommes payées chaque année, à l'arsenal de la cité depuis 4 ans, tant pour salaire que pour honoraires.

Adopté.

M. l'échevin Joseph Luttrell propose, secondé par M. l'échevin C. P. Dabien, que la question de l'enlèvement des ordures, soit référée au comité des chemins, afin d'étudier la question, et voir à trouver un moyen plus économique que celui actuellement en usage.

Adopté.

ajournement

Il est unanimement résolu, que ce conseil s'ajourne à mercredi, le vingt-neuvième jour de janvier courant, à huit heures P. M.

Christ. F. Pothier
Greffier

N. P. Dumont
Maire

725

Session générale
d'ajournement
29 janvier 1896

Province de Québec
Cité de Ste-Cunegonde de Montréal

A une session générale d'ajournement du conseil municipal de la cité de Ste-Cunegonde de Montréal. Tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil mercredi, le vingt-neuvième jour de janvier, mil huit cent quatre-vingt-seize, conformément à une résolution d'ajournement de ce conseil passée à sa session tenue mercredi, le vingt-deuxième jour de janvier, mil huit cent quatre-vingt-seize, conformément à la loi, à laquelle séance sont présents:

Une heure s'étant écoulée et n'y ayant point de quorum, l'assemblée n'a pas lieu.

Session générale
5 février 1896

Province de Québec
Cité de Ste-Cunegonde de Montréal

A une session générale d'ajournement du conseil municipal de la cité de Ste-Cunegonde de Montréal tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil mercredi, le cinquième jour de février, mil huit cent quatre-vingt-seize, conformément à la loi, à laquelle séance sont présents:

M. l'honorable le maire A. S. Anault, M. M. les échevins A. S. Delisle, Huttrell, A. Morin, J. B. Léonard, M. G. Lyburner, A. Gauthier, C. P. Babin & J. Charbonneau formant quorum de ce conseil sous la présidence de M. le maire A. S. Anault.

Il est redonné & statué par résolution du dit conseil comme suit:

726

Lecture & approbation des minutes de la dernière assemblée.

Annulation du maire

M. l'échevin J. B. Léonard propose, secondé par M. l'échevin A. S. Delisle, que M. l'échevin L. A. Anault soit réélu maire pour l'année courante.

Adopté.

Annulation du pro-maire

M. l'échevin Huttrell propose, secondé par M. l'échevin J. Charbonneau, que M. l'échevin A. S. Delisle soit élu pro-maire pour l'année courante.

Adopté.

Annulation des présidents des différents comités

M. l'échevin M. G. Lyburner propose, secondé par M. l'échevin J. Charbonneau, que M. l'échevin Huttrell soit nommé président du comité des finances pour l'année courante.

Adopté.

M. l'échevin A. S. Delisle propose, secondé, que M. l'échevin A. Morin soit nommé président du comité des chemins. N'y ayant pas de secondé, la motion reste sur la table.

M. l'échevin C. P. Babin propose, secondé, par M. l'échevin M. G. Lyburner, soit nommé président du comité des chemins. N'y ayant pas de secondé, la motion reste sur la table.

M. l'échevin J. Charbonneau propose, secondé par M. l'échevin Huttrell, que M. l'échevin J. B. Léonard soit nommé président du comité des chemins pour l'année courante.

Adopté.

M. l'échevin Huttrell propose, secondé, par M. l'échevin J. Charbonneau, que M. l'échevin C. P. Babin soit nommé président du comité de fleur & police pour l'année courante.

Adopté.

M. l'échevin C. P. Fabien propose, seconde par M. l'échevin A. S. Delisle, que M. l'échevin M. E. Lymburner, soit nommé président du comité de l'hôtel de ville pour l'année courante.

Adopté

M. l'échevin J. Lattrell propose, seconde par M. l'échevin C. P. Fabien que M. l'échevin J. Charbonneau soit nommé président du comité d'eau & santé pour l'année courante.

Adopté.

M. l'échevin C. P. Fabien propose, seconde par M. l'échevin J. M. Leonard, que M. l'échevin A. Marin soit nommé président du comité d'éclairage pour l'année courante.

M. l'échevin A. Marin accepte et adopte cette présidence.

Renoncement aux droits des différents comités portant de charge

M. l'échevin J. M. Leonard propose, seconde par M. l'échevin C. P. Fabien, que des remerciements soient votés aux présidents des différents comités portant de charge.

Adopté.

M. l'échevin J. Lattrell propose, seconde par M. l'échevin M. E. Lymburner, que M. l'échevin A. Pautoux soit nommé président du comité des licences pour l'année courante.

Adopté

Agournement.

M. l'échevin M. E. Lymburner propose, seconde par M. l'échevin J. M. Leonard, que le conseil s'agourne à mercredi, le douzième jour de février courant à huit heures P.M.

Adopté.

Chas. P. Parhad
Président

L. A. Delisle Maire

session générale d'agournement 1896

Province de Québec Cité de Ste-Cunigonde de Montréal

A une session générale d'agournement du conseil municipal de la cité de Ste-Cunigonde de Montréal, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil mercredi, le douzième jour de février, mil huit cent quatre vingt seize conformément à une résolution & agournement de ce conseil passé à sa session tenue mercredi, le cinquième jour de février, mil huit cent quatre vingt seize conformément à la loi à laquelle séance sont présents: M. le pro-maire A. S. Delisle, M. M. les échevins J. Lattrell, J. M. Leonard, A. Marin, C. P. Fabien, M. E. Lymburner, J. Charbonneau & A. Pautoux, formant quorum de ce conseil sous la présidence de M. le pro-maire A. S. Delisle.

Il est redonné & statué par résolution du dit conseil comme suit.

Lecture & approbation des minutes de la dernière assemblée.

Condoléances au maire

M. l'échevin J. Lattrell propose, seconde par M. l'échevin A. Pautoux, que les membres du conseil de cette cité ont appris avec peine la perte que vient d'éprouver M. L. A. Simault, en la personne de son père, et lui offrent leurs plus sincères condoléances.

Adopté

Agournement

M. l'échevin J. Charbonneau propose, seconde par M. l'échevin M. E. Lymburner, que comme témoignage de sympathie, dans le malheur qui vient de frapper la famille du défunt, ce conseil s'agourne en signe de deuil à mercredi, le dix-neuvième jour du mois courant, à huit heures P.M.

Adopté.

Chas. P. Parhad
Président

A. S. Delisle pro-maire

729

Session générale
d'ajournement
4 Février 1876

Province de Québec Cité de Ste-Cunegonde de Montreal

A une session générale d'ajournement du conseil municipal de la cité de Ste-Cunegonde de Montreal, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, mercredi, le dix-neuvième jour de Février, mil huit cent quatre-vingt seize, conformément à une résolution d'ajournement de ce conseil passée à sa session tenue mercredi le douzième jour de Février mil huit cent quatre-vingt seize conformément à la loi, à laquelle séance sont présents: M. le pro-maire A. S. Delisle, M. M. les échevins A. Morin, J. B. Léonard, C. P. Fabien, A. Pautens & J. Charbonneau formant quorum de ce conseil, sous la présidence de M. le pro-maire A. S. Delisle.

Il est ordonné & statué par résolution du dit conseil comme suit.

Lecture & approbation des minutes de la dernière assemblée.

Lettre de la Cité de St-Henri. Lue une lettre de la cité de St-Henri, se fermant à bonne heure.

Lettre de A. Bourdon. Lue une lettre de M. A. Bourdon sollicitant un emploi comme surnuméraire.

M. l'échevin J. B. Léonard propose, secondé par M. l'échevin J. Charbonneau, que cette lettre soit référée au comité de l'Hôtel de Ville.

Adopté

Lettre de la conférence St-Vincent de Paul. Lue une lettre de la conférence St-Vincent de Paul, section Ste-Cunegonde, demandant à ce conseil de leur venir en aide.

Bonne accord à la St-Vincent de Paul. M. l'échevin A. Morin propose, secondé par M. l'échevin J. B. Léonard que la

730

somme de cinquante piastres (50.00) leur soit votée.

Adopté.

Requête des Marchands épiciers. Lue une requête des marchands épiciers de cette cité, priant le conseil de bien vouloir réduire de pris de leur certificat pour la vente des liqueurs spiritueuses.

M. l'échevin C. P. Fabien propose, secondé par M. l'échevin A. Pautens, que cette requête soit référée au comité des licences.

Adopté.

Requête des Bouchers. Lue une requête des bouchers et épiciers, priant le conseil de passer un règlement imposant une taxe de cent piastres contre les colporteurs.

M. l'échevin A. Morin propose, secondé par M. l'échevin J. B. Léonard, que cette requête soit référée au comité des licences.

Adopté.

Requête pour Lagasse. Lue une requête signée par plusieurs contribuables demandant la nomination de M. Martin Lagasse comme constable.

M. l'échevin J. B. Léonard propose, secondé par M. l'échevin C. P. Fabien, que cette requête soit référée au comité de leur police.

Adopté.

Règlement n° 81 adopté. M. l'échevin J. B. Léonard propose, secondé par M. l'échevin C. P. Fabien, que le greffier fasse la seconde et dernière lecture du règlement n° 81, se fermant à bonne heure.

Adopté.

M. l'échevin A. Morin propose, secondé par M. l'échevin J. B. Léonard, que le règlement n° 81 se ferme à bonne heure, soit adopté suivant sa forme & teneur.

Adopté.

Opinion se élections 13 Janvier. Le greffier donne lecture de l'opinion

legale de Joseph Adam, avocat de cette
cité, re elections municipale du 13 jan-
vier dernier.

Transfert de licence
d'auberge

M. l'ecuyer J.A. Leonard propose, se-
condé par M. l'ecuyer A. Morin, d'ac-
corder le transfert de licence d'auberge
de M. D. Beaucauge à M. D. Corbeil.
adopté

Transfert de la licence de
d'auberge

M. l'ecuyer A. Morin propose, seconde par
M. l'ecuyer J.A. Leonard, d'accorder le
transfert de licence d'auberge de M.
D. Barsalou à M. Alfred Brisbois.

Proposé en amendement par M. l'ecuyer
A. D'Autour, secondé par M. l'ecuyer C.F.
Fabien, que cette question soit référée
au comité des licences.

L'amendement étant mis aux voix: ont
pour: Le moteur & le secondeur — 2
Contre: M. M. les ecuyers J. Charbonneau,
A. Morin & J.A. Leonard — 3
L'amendement est déclaré perdu.

La motion principale est adoptée
sur la même division.

Transfert de la licence de
L. Hébert.

M. l'ecuyer J.A. Leonard propose, se-
condé par M. l'ecuyer A. Morin, que
le certificat de licence d'auberge de
M. Laurent Hébert, soit transféré à M. Anton
Laurin.

adopté.

ajournement.

M. l'ecuyer J.A. Leonard propose, seconde
par M. l'ecuyer C.F. Fabien, que ce conseil
s'ajourne à mercredi, le vingt sixième jour
du mois courant à huit heures P.M.

Ch. P. Pothier
Secrétaire

A. S. Delisle pro maire

Session générale
d'ajournement.
26 Février 1896.

Province de Québec Cité de Ste-Cunigonde de Montréal

A une session générale d'ajournement du conseil
municipal de la cité de Ste-Cunigonde de Mont-
real. Tenue au lieu ordinaire des sessions de
ce conseil mercredi, le vingt sixième jour de
Février, mil huit cent quatre vingt seize confor-
mément à une résolution d'ajournement de ce
conseil passée à sa session tenue mercredi,
le dix neuvième jour de Février, mil huit cent
quatre vingt seize conformément à la loi
à laquelle seules sont présents: Son Hon-
neur le maire L. A. Senault, M. M. les ecy-
ers A. S. Delisle, Shuttrell, A. Morin, J.A. Leo-
nard, M. Elymburner, A. D'Autour & J. Char-
bonneau. Formant quorum de ce conseil
sous la présidence de M. le maire L. A.
Senault.

Il est ordonné & statué par résolution du
dit conseil comme suit:

Lecture & approbation des minutes de la der-
nière assemblée.

Autorisation à l'avocat
de la cité re certificat d'enregistrement
de Noel Emond

M. l'ecuyer M. Elymburner propose, seconde par
M. l'ecuyer Shuttrell, que J. Adam Sec, avocat
et procureur de la cité de Ste-Cunigonde de Mont-
real, soit spécialement autorisé à déclarer
au nom de cette cité qu'elle n'entend pas
se servir du certificat de recherche du bu-
reau d'enregistrement produit par M. Noel
Emond contre lequel certificat le défendeur
M. A. Morin s'est inscrit en faux.

adopté.

Rapport des auditeurs

Lecture du rapport des auditeurs pour l'an-
née finissant le 31 décembre, 1895.

M. l'ecuyer Shuttrell propose, seconde par M.
l'ecuyer J.A. Leonard, que ce rapport soit
adopté et que le président du comité des
finances soit autorisé à le faire imprimer.
adopté

Rapport du Comité d'eau & d'égout

Lecture du rapport du comité d'eau & d'égout en date du 24 février, 1896.

M. l'échevin A. S. Delisle propose, secondé par M. l'échevin A. Morin, que ce rapport ne soit pas adopté maintenant, mais renvoyé au comité pour reconsidération.
adopté.

Rapport du Comité des licences

Lu le rapport du comité des licences en date du 24 février, 1896.

M. l'échevin M. E. Lymburner propose, secondé par M. l'échevin A. Fauteux, que ce rapport soit adopté, moins la partie refusant d'accorder le certificat de licence d'auberge de M. J. St-Onge, qui sera de nouveau renvoyé au comité des licences.
adopté.

Rapport du comité Hotel de ville

Lecture & approbation du rapport du comité de l'Hotel de ville en date du 24 février, 1896.

Rapport du Comité des Chemins

Lecture & approbation du rapport du comité des Chemins en date du 24 février, 1896.

Acte de dépôt de la lettre de J. R. Thibodeau & J. L. Biéque & fils

M. l'échevin A. Morin propose, secondé par M. l'échevin A. Fauteux, que Son Honneur le maire L. A. Renaud & Chs. J. Parlier, greffier, soient autorisés & sont par les présentes autorisés à signer devant M. Gagnon notaire, un acte de dépôt d'une contre lettre sous scing privé faite entre M. L. Ducharme d'une part & J. R. Thibodeau & J. L. Biéque d'autre part en date du 28 août 1891.
adopté.

Cas de motion pour renvoi de l'explément de cette cité

M. l'échevin A. S. Delisle donne avis de motion qui à la prochaine séance du conseil, il proposera la refonte des règlements de cette cité.

M. l'échevin L. A. Renaud & A. Morin propose, secondé par M. l'échevin M. E. Lymburner

Cette promesse pour date de la

que Son Honneur le maire L. A. Renaud & Chs. J. Parlier, greffier, soient autorisés et sont par les présentes autorisés à signer et exécuter sous et au nom de cette corporation, un billet promissoire, à quatre mois, pour la somme de quatre mille cinq cents piastres (\$4500.00) pour payer les intérêts sur les detentes échues le premier mars prochain.
adopté.

Président de la commission

M. l'échevin M. E. Lymburner propose, secondé par M. l'échevin G. H. Galt, qu'un comité composé de Son Honneur le maire L. A. Renaud & de M. M. les échevins A. S. Delisle, G. H. Galt & M. E. Lymburner, ait le pouvoir de s'adjointre d'autres personnes, soit nommé pour s'attachant avec le conseil de la cité de Montreal aux fins d'arriver le plus tôt possible à annuler Ste. Cécile à la cité de Montreal et ensuite sur un rapport favorable qu'un règlement soit passé dans ce but aux termes de l'article 1-54 Vich. chap. 81. Et que le greffier reçoive instruction d'écrire à la cité de Montreal, et d'informer que leur conseil sera prêt à recevoir le comité de Ste. Cécile.
adopté.

Chs. J. Parlier
Greffier

M. Renaud maire

Session générale
11 Mars, 1896

Province de Québec
Cité de Ste-Cunigonde de Montréal

A une session générale du conseil municipal de la cité de Ste-Cunigonde de Montréal, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, mercredi, le quatrième jour de mars, mil huit cent quatre-vingt seize, conformément à la loi; à laquelle séance, sont présents: Son Honneur le maire L. A. Renaud, M. M. les échevins A. S. Delisle, J. Huttrel, A. Morin, J. B. Léonard, M. E. Lymburner, C. P. Fabien, A. Fauteux & J. Charbonneau formant quorum de ce conseil sous la présidence de M. le maire L. A. Renaud.

Il est ordonné & statué par résolution du dit conseil comme suit.

Lecture & approbation des minutes de la dernière assemblée.

ajournement.

M. l'échevin A. Fauteux propose, secondé par M. l'échevin A. Morin, que ce conseil s'ajourne à mercredi, le onzième jour de mars, 1896 à huit heures P. M.

Chas. J. Poitier
Greffier

A. Renaud
Maire

Session générale
d'ajournement
11 Mars, 1896

Province de Québec
Cité de Ste-Cunigonde de Montréal

A une session générale d'ajournement du conseil municipal de la cité de Ste-Cunigonde de Montréal, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, mercredi, le onzième jour de mars, mil huit cent quatre-vingt seize, conformément à une résolution d'ajournement de ce conseil, passée à sa session tenue mercredi, le quatrième jour de mars, mil huit cent quatre-vingt seize, conformément à la loi, à laquelle séance sont présents: M. le pro-maire A. S. Delisle, M. M. les échevins J. Huttrel, A. Morin, J. B. Léonard, M. E. Lymburner, C. P. Fabien, A. Fauteux & J. Charbonneau formant quorum de ce conseil sous la présidence de M. le pro-maire A. S. Delisle.

Il est ordonné & statué par résolution du dit conseil comme suit.

Lecture & approbation des minutes de la dernière assemblée.

Lettre de L. O. David, greffier de la cité de Montréal, informant ce conseil de la formation d'un comité spécial d'annexion.

Lue une lettre de M. L. O. David, greffier de la cité de Montréal informant ce conseil de la formation d'un comité spécial d'annexion.

M. l'échevin M. E. Lymburner propose, secondé par M. l'échevin C. P. Fabien, que les rapports des comités ne soient pas lus maintenant, mais de nouveau référés aux différents comités.

Adopté.

Renouvellement d'un billet de six mille francs.

Proposé par M. l'échevin A. Morin, secondé par M. l'échevin J. B. Léonard, que son Honneur le maire L. A. Renaud ou le pro-maire A. S. Delisle et Charles J. Poitier, greffier, soient autorisés et sont par les présentes autorisés à endosser pour et au nom de cette corporation, un billet promissaire à quatre mois, de cinq cent cinquante francs.

la somme de huit mille deux cent cinquante piastres, consenti par la Montreal Trust & Power Co., à l'ordre de la cité de St. Henri et endossé par cette dernière en renouvellement d'un billet de dix mille piastres échus ce jour. *adopté.*

Autorisation du Conseil de payer les employés de la cité
M. l'échevin J.A. Léonard propose, secondé par M. l'échevin A. Morin, que le trésorier soit autorisé de payer le salaire des employés de la corporation jusqu'à nouvel ordre. *adopté.*

Ajournement.
M. l'échevin A. Morin propose, secondé par M. l'échevin J.A. Léonard que ce conseil s'ajourne à mercredi, de dix-huitième jour du mois courant à huit heures.
M. J. P. Pothier
Supplé

Séssion générale d'ajournement 28 Mars, 1896

Province de Québec Cité de Ste. Cécile de Montréal

A une session générale d'ajournement du conseil municipal de la Cité de Ste. Cécile de Montréal, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, mercredi, le dix-huitième jour de mars, mil huit cent quatre-vingt-seize, conformément à une résolution d'ajournement de ce conseil passée à sa session tenue mercredi, le onzième jour de mars, mil huit cent quatre-vingt-seize, conformément à la loi, à laquelle séance sont présents: Son Honneur le maire L. N. Ainault, M. M. les échevins A. S. Delisle, Shattrell, A. Morin, J.A. Léonard, M. E. Lyburner, C. P. Fabien, N. Gauthier & J. Charbonneau formant quorum de

ce conseil sous la présidence de M. le maire L. N. Ainault.

Il est ordonné & statué par résolution du dit conseil comme suit:

Lecture et approbation des minutes de la dernière assemblée.

Lettre de M. C. Cunningham
Lue une lettre de M. S. C. Cunningham, quant de la compagnie des chars urbains, relativement à leur compte pour réparations d'asphalte.

Reférée au comité des chemins

Rapport du Comité des finances.
Lecture & approbation du rapport du Comité des licences en date du 4 Mars, 1896

Rapp. du Comité de Feu & Police
Lecture & approbation du rapport du Comité de feu & police en date du 4 Mars, 1896

Rapp. du Comité de Justice
M. l'échevin C. P. Fabien propose, secondé par M. l'échevin J. Charbonneau, que le rapport du Comité de feu & police en date du 6 Mars courant, soit adopté moins l'engagement du constable Charles Lafrance lequel entrera en fonction que lorsque le conseil lui en donnera avis, et que M. Louis Fortin soit nommé sous-chef et qu'il devra à l'avenir se tenir dans le bureau du département de feu & police et qu'il soit de plus nommé huissier de la cour du recorder. Il est aussi recommandé que tout membre du susdit département soit tenu de porter l'uniforme. *adopté.*

Objection de Shattrell au rapport.
M. l'échevin Shattrell s'oppose à l'amendement de M. l'échevin C. P. Fabien, fait au rapport du Comité de feu & police en date du 6 Mars courant, relativement à l'engagement de M. Louis Fortin.

Rapport du Comité des Chemins.
Lue le rapport du Comité des chemins en date du 6 Mars courant.

739

M. l'échevin J.A.R. Leonard propose, secondé par M. l'échevin J. Hattrell, que ce rapport ne soit pas adopté, maintenant mais de nouveau référé au comité pour reconsideration.
Adopté.

Rapport du Comité de l'Hôtel de Ville.

Lue le rapport du comité de l'hôtel de ville en date du 6 Mars, 1896

M. l'échevin M. S. Lymburner propose, secondé par M. l'échevin J.A.R. Leonard, que ce rapport soit adopté.

Le vote étant pris: ont voté pour: le moteur, le secondé, M. M. les échevins A. Fautoux, A. Morin, A. S. Delisle, J. Hattrell, J. H. Renaud. 7
Contre: J. Charbonneau, C. F. Fabien 2
La motion est déclarée adoptée.

Rapport du Comité d'Éau & Santé.

Lue le rapport du comité d'eau & Santé en date du 6 Mars, 1896.

M. l'échevin J. Charbonneau propose, secondé par M. l'échevin C. F. Fabien que ce rapport soit amendé, en remplaçant les mots deux cents piastres par cent cinquante piastres.

La motion étant mise aux voix: ont voté pour: le moteur, le secondé, M. l'échevin J. Hattrell. 3
Contre: M. M. les échevins A. Fautoux, M. S. Lymburner, A. Morin, J.A.R. Leonard, A. S. Delisle & J. H. Renaud. 6
La motion est déclarée perdue.

M. l'échevin J. Hattrell propose, secondé par M. l'échevin A. S. Delisle, que ce rapport soit adopté tel que lu.
Adopté.

Rapport du Comité des Chemins.

Lecture & approbation du rapport du comité des chemins en date du 17 Mars, 1896.

740

Rapport du comité des Lianes.

Lecture & approbation du rapport du comité des Lianes en date du 17 Mars, 1896.

Comité de motion & règlement des Vidanges.

M. l'échevin A. S. Delisle donne avis de motion qu'à la prochaine séance du conseil, il proposera un amendement au règlement des vidanges.

Agournement.

Résolu que ce conseil s'ajourne à mercredi, le vingt-cinquième jour du mois courant à huit heures P. M.

Chs. P. Pothier
Giffey
M. Renaud maire

Séssion générale d'apournement 25 Mars, 1896

Province de Québec Cité de Ste-Cunegonde de Montreal

A une session générale d'apournement du conseil municipal de la cité de Ste-Cunegonde de Montreal, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil mercredi, le vingt-cinquième jour de mars, mil huit cent quatre-vingt seize conformément à une résolution d'apournement de ce conseil passée à sa session tenue mercredi le dix-huitième jour de mars, mil huit cent quatre-vingt seize conformément à la loi à laquelle séance sont présents: Son Honneur le maire S. H. Renaud, M. M. les échevins A. S. Delisle, J. Hattrell, A. Morin, J.A.R. Leonard, M. S. Lymburner, C. F. Fabien, A. Fautoux & J. Charbonneau formant quorum de ce conseil sous la présidence de M. le maire S. H. Renaud.

Il est ordonné & statué par résolution du dit conseil comme suit.

Lecture & approbation des minutes de la dernière assemblée.

Lettre de la Cite de St-Henri
re. parant au P. de St-Henri

Lue une lettre de la cite de St-Henri deman-
dant d'envoyer des delegues pour rencontrer
les membres du conseil de la cite de St-
Henri? Westmount re le coit du drainage
a la prise d'eau de

M. l'echevin C. P. Fabien propose, secondi par
M. l'echevin M. E. Lymburner, que tous les
membres du conseil fassent partie de la
delegation qui devra se rendre a St-Henri
jeudi soir.

Adopte.

Rapport du Comité des Finances

Lecture et approbation du rapport du comité
des finances en date du 18 mars courant.

Rapport du Comité de
Fus & Police.

Lecture et approbation du rapport du comité
de fus & police en date du 18 mars courant.

Resolution annulant la
charge de 50¢ pour ouvrir
l'eau ferme pour non paiement

M. l'echevin A. S. Delisle propose, secondi
par M. l'echevin H. Charbonneau, que
la resolution de ce conseil en date du
19 mai 1893, re privilege a la "Montreal
Water & Power Co." a l'effet de charger cinquante
de centins pour ouvrir l'eau aux contribu-
ables, soit reconsideree.

Adopte.

M. l'echevin A. S. Delisle propose, secondi
par M. l'echevin A. Moir, que la resolu-
tion du 19 mai 1893, re privilege accordant
a la "Montreal Water & Power Co." le droit d'im-
poser une charge de cinquante centins aux
contribuables pour ouvrir l'eau laquelle ayant
ete fermee pour non paiement soit res-
cindue.

Adopte.

Annulation des évaluations

M. l'echevin A. S. Delisle propose, secondi par
M. l'echevin A. Fauteux que M. Sadger Hamelin
soit nomme evaluateur de cette cite pour
l'annee courante avec un salaire de cent
cinquante piastres par annee.

Adopte.

M. l'echevin A. Moir propose, secondi par M. l'echevin
A. Fauteux que ce conseil se forme en comité
et s'ajourne pour quinze minutes.

Adopte.

M. l'echevin A. Moir propose, secondi par M.
l'echevin A. Fauteux, que M. Paul Desardins
soit nomme evaluateur de cette cite pour l'an-
nee courante avec un salaire de cent cinquante
piastres (p. 50.00).

Adopte.

Et la seance est levie.

Chs. J. Forbes
Greffier

A. Fauteux maire.

Session generale
14 avril 1896

Province de Quebec Cite de Ste-Cunegonde de Montreal

A une session generale du conseil mu-
nicipal de la cite de Ste-Cunegonde de Mont-
real, tenue au lieu ordinaire des ses-
sion de ce conseil mercredi, le pre-
mier jour d'avril, mil huit cent quatre
vingt seize, conformement a la loi, a la
quelle place sont presents: Son Hon-
neur le maire L. A. Renaud, M. M. les
echevins A. S. Delisle, Huttrell, J. W. Leonard,
M. E. Lymburner, C. P. Fabien, A. Fauteux & H.
Charbonneau formant quorum de ce con-
seil sous la presidence de M. le maire
L. A. Renaud.

Il est ordonne et statue par resolu-
tion du dit conseil comme suit.

Lecture et approbation des minutes
de la derniere assemblee.

743

Lettre de la Conférence St-Vincent de Paul.

Lue une lettre de la Conférence St-Vincent de Paul, section Ste-Comegonde remerciant le conseil de leur générosité en leur votant la somme de cinquante (50^{rs}) piastres et les priant, ou la grande misère de l'hiver de leur voter encore un montant.

Lettre de R. Laurendeau.

Lue une lettre de R. Laurendeau Ecu. avocat, donnant un avis au nom de sa cliente Madame Mathilde Piché qu'elle entend réclamer des dommages pour une chute qu'elle a faite au coin des rues Vmetz, Duss-ne.

M. L'Échevin M. C. Lymburner propose, secondé par M. L'Échevin H. J. Anteuys qui a un sommaire de cinquante piastres leur sont votés.

Il est unanimement résolu que le greffier reçoive instruction d'envoyer une copie de cet avis à la "Manufacturers Accident Insurance Company" et les notifier de voir à cette affaire.

M. L'Échevin C. P. Fabien propose, secondé par M. L'Échevin J. Huttell, que J. Adams, avocat de cette cité reçoive instruction de prendre les procédures nécessaires contre le "Montreal Rolling Mills Company" afin de faire cesser l'occupation d'une partie de la rue St-William par cette dernière.

M. L'Échevin C. P. Fabien propose, secondé par M. L'Échevin J. Huttell, que J. Adams, avocat de cette cité reçoive instruction de prendre les procédures nécessaires contre le "Montreal Rolling Mills Company" afin de faire cesser l'occupation d'une partie de la rue St-William par cette dernière.

Adopté.

Copie des documents reçus d'un de Verdun.

Lecture est faite: 1^o D'une copie des minutes d'une assemblée des comités conjoints des membres des Conseils de la ville de Westmount et des cités de Ste-Comegonde et St-Henri, tenue à St-Henri, le dimanche vingt-six mars, mil huit cent quatre-vingt-seize, sous la présidence de J. J. Aquin. 2^o D'une copie d'un rapport du Dr J. J. Lancet, médecin officiel de santé de St-Henri, en date du 26 mars 1896, relatif à un dépôt établi à Verdun.

3^o D'une copie d'un protêt signifié par A. C. A. Bissonnette, N.P., le 28 mars 1896 aux municipalités de la cité de

744

Montreal et de la ville de Verdun, à la requête de J. J. Aquin, en qualité de président à l'assemblée des dits comités conjoints.

Lettre de la fanfare nationale de Ste-Comegonde.

Lue une lettre de la fanfare nationale de Ste-Comegonde demandant au conseil de cette cité de bien vouloir leur voter un montant pour leur aider à s'acheter des costumes. Résolu que cette lettre soit renvoyée au comité des finances.

Rapport du Comité des Licences.

Lue le rapport du comité des licences en date du 25 Mars 1896.

M. L'Échevin A. Pautoux propose, secondé par M. L'Échevin A. S. Delisle, que ce rapport soit adopté.

M. L'Échevin M. C. Lymburner propose secondé par M. L'Échevin J. A. B. Léonard, que ce rapport soit adopté moins la partie refusant d'accorder un certificat de licence d'auberge à M. Joseph St-Onge, qui devra être de nouveau renvoyé au comité des licences pour reconsidération.

L'amendement étant mis aux voix: ont voté pour: le moteur, le second M. M. les Échevins J. Charbonneau, Huttell & L. J. Renaud. Contre: M. M. les Échevins A. Pautoux, A. S. Delisle & C. P. Fabien. L'amendement est déclaré adopté. La motion principale est déclarée perdue sur la même division.

Rapport comité d'éclairage.

Lecture et approbation du rapport du comité d'éclairage en date du 25 Mars 1896.

Rapport comité des Chemins.

Lecture & approbation du rapport du comité des chemins en date du 25 Mars 1896.

acompté, accepté par
sans d'affaires.

X

M. l'échevin Gattrell propose, secondé par M. l'échevin J. A. R. Léonard, que le conseil soit autorisé d'accepter les montants suivants collectés par M. L. Fortin parvoj. de M. O. Legault, \$25.⁰⁰. de M. Chs. Dunberry \$15.⁰⁰. de M. Tho. Paquette \$10.⁰⁰ en acompté de leur taxes d'affaires et qu'un compte leur soit envoyé pour la balance et qu'à l'avenir aucune somme d'argent ne soit collectée hors du bureau et par autre que le Trésorier.

adopté.

Resolution re Beauchemin
Labelle.

M. l'échevin A. S. Delisle propose, secondé par M. l'échevin C. P. Fabien, qu'un comité composé du procureur, du secondé, du président du comité des chemins et de M. M. les échevins Gattrell, M. E. Lymburner, et que le quorum soit de trois membres, soit nommé avec pouvoir de régler les questions de M. M. Beauchemin & Labelle, aux meilleures conditions possible et aussi requérir les timbres et documents qu'ils jugeront nécessaires.

Adopté.

Ajournement.

Resolu que ce conseil s'ajourne à mercredi, le huitième jour du mois courant à huit heures P.M.

Chs. Fortin
6 greffier

A. Minault
Maire

Session generale
d'ajournement
8 Avril 1896

Province de Québec Cité de Ste-Cunigonde de Montreal

A une session générale d'ajournement du conseil municipal de la cité de Ste-Cunigonde de Montreal tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil mercredi, le huitième jour de avril, mil huit cent quatre-vingt seize, conformément à une résolution d'ajournement de ce conseil passée à sa session tenue mercredi, le premier jour d'avril, mil huit cent quatre-vingt seize, conformément à la loi, à laquelle séance sont présents: Son Honneur le maire L. A. Minault, M. M. les échevins A. S. Delisle, Gattrell, A. Morin, J. A. R. Léonard, M. E. Lymburner, C. P. Fabien & J. Charbonneau formant quorum de ce conseil sous la présidence de M. le maire L. A. Minault.

Il est ordonné & statué par résolution du dit conseil comme suit:

Lecture & approbation des minutes de la dernière assemblée.

Resignation de P. Desjardins
évaluateur.

Lue une lettre de M. Paul Desjardins refusant d'accepter sa nomination d'évaluateur pour l'année courante.

Il est unanimement résolu que cette lettre soit référée au comité de l'Hotel de ville.

Reclamation de M. Rousseau

Lue une lettre de M. J. Rousseau réclamant de cette corporation cent (100) piastres de dommages lors de l'incendie de son magasin.

Référée au comité de feu & police

Resignation du constable
E. Dubois.

Lue la resignation du constable Etienne Dubois.
Référée au comité de feu & police

Reclamation de M. Libercant

Lecture d'une lettre de M. M. Beaudin & Cie, avocats, reclamant au nom de leur cliente M^{de} C. Libercant, des dommages a sa propriete que deliste causis par le changement de niveau de la dite rue

Resolu que cette lettre soit referie au comite des chemins

Plainte contre le vidangeur B. Baquin

Lecture d'une lettre de M. B. Baquin se plaignant de la negligence du vidangeur d'enlever les dechets vis a vis sa propriete.

M. l'echevin J. Luttrell propose, seconde par M. l'echevin J. Charbonneau, que le greffier recoive instruction d'ecrire au contracteur M. J. Chabot et l'informer de cette plainte et voir a y remedier. **adopté**

Resolution du 1^{er} avril recueilli

M. l'echevin A. Morin propose, seconde par M. l'echevin C. P. Fabien, que la motion du 1^{er} avril courant, nommant un comite pour regler les reclamations de M. M. Labelle & Beauchemin, soit reconsideree.

adopté

Comite pour la question Beauchemin & Labelle.

M. l'echevin A. Morin propose, seconde par M. l'echevin J. A. R. Leonard, que la motion du 1^{er} avril courant nommant un comite pour regler la reclamation de M. M. Beauchemin & Labelle soit rescusee, et qu'un comite compose des memes personnes soit nomme avec instruction d'etudier cette question et faire rapport au conseil.

adopté

M. l'echevin J. A. R. Leonard propose, seconde par M. l'echevin J. Charbonneau, que la demande d'une licence d'auberge, de M. Alfred Brisebois soit mise en presence du conseil et qu'elle

soit accordie

Il est propose en amendement par M. l'echevin C. P. Fabien, seconde par M. l'echevin M. E. Lambert, que cette question ne soit prise en consideration maintenant, mais referie au comite des licenes. Le vote etant pris: ont vote pour l'amendement: Le Moteur, le secondeur, M. M. les echivins Luttrell & L. A. Senault. — **Contre**: M. M. les echivins J. Charbonneau, A. Morin, A. S. Delisle & J. R. Leonard. — **Ayant egalite de voix**, son Honneur le maire vote pour l'amendement qui est declare adopte.

La motion principale est perdue sur la meme division.

Agournement.

Resolu que ce conseil s'ajourne a mercredi, le quinzieme jour du mois courant a huit heures P. M.

Chs. P. Portier
Greffier

A. H. Senault
Maire

Session speciale
13 avril, 1896

Province de Quebec Cite de Ste-Cunegonde de Montreal

A une assemblée speciale du conseil municipal de la cite de Ste-Cunegonde de Montreal diement convoque par moi Chs. P. Portier, greffier, par avis special a cet effet et tenu au lieu ordinaire des sessions de ce conseil lundi, le treizieme jour d'avril, mil huit cent quatre vingt seize conformement a la loi, a laquelle s'ance sont presents: Son Honneur le maire L. A. Senault, M. M. les echivins A. S. Delisle, Luttrell, A. Morin, J. A. R. Leonard, C. P. Fabien, A. Fauteux & J. Charbonneau formant quorum de ce conseil sous la presidence de M. le maire L. A. Senault.

Il est ordonné & statué par résolution du dit conseil comme suit:

Adoption des règlements
nos 82-83-84-85-86.

Après lecture du Règlement No. 82, il est unanimement résolu que ce Règlement soit adopté suivant sa forme et teneur.

Après lecture du règlement No. 83, il est unanimement résolu que ce règlement soit adopté suivant sa forme et teneur.

Après lecture du règlement No. 84, il est unanimement résolu que ce règlement soit adopté suivant sa forme et teneur.

Après lecture du règlement No. 85, il est unanimement résolu que ce règlement soit adopté suivant sa forme et teneur.

Après lecture du règlement No. 86, il est unanimement résolu que ce règlement soit adopté suivant sa forme et teneur.

Chas. Forbes

Edmond Massé

Séssion générale
d'ajournement
15 avril 1896

Province de Québec

Cité de Ste-Cunegonde de Montréal

A une session générale d'ajournement du conseil municipal de la cité de Ste-Cunegonde de Montréal, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, mercredi, le quinzième jour d'avril, mil huit cent quatre-vingt seize, conformément à une résolution d'ajournement de ce conseil passé à sa session tenue mercredi, le huitième jour d'avril, mil huit cent quatre-vingt seize conformément à la loi à laquelle seance sont présents: M. le pro-maire A. S. Delisle, M. M. les

J. Lattrell, N. Morin, M. Elymburner, C. P. Fabien & N. Fautoux & L. Charbonneau formant quorum de ce conseil sous la présidence de M. le pro-maire A. S. Delisle.

Il est ordonné & statué par résolution du dit conseil comme suit:

Lecture & approbation des minutes de la dernière assemblée.

Lecture & approbation des minutes de l'assemblée spéciale en date du 13 avril courant.

Rapp. Comité des Licences

Lecture du rapport du comité des licences en date du 10 courant.

M. l'échevin J. Lattrell propose, secondé par M. l'échevin N. Morin, que ce rapport soit adopté moins la partie refusant d'accorder des certificats de licences d'auberge à M. M. J. Métafet dit St-Onge père et Alfred Bousbois qui devra être de nouveau référés au comité des licences.

La motion étant mise aux voix, ont voté pour: le moteur, le secondé et M. M. les échevins M. Elymburner & L. Charbonneau

Contre: M. M. les échevins N. Fautoux, C. P. Fabien & A. S. Delisle

La motion est déclarée adoptée.

Rapp. Comité des Finances

Lecture & approbation des minutes du comité des finances en date du 13 courant.

M. l'échevin J. P. Léonard prend son siège.

acompte à M. Ouellet pour canal d'égoûts.

Résolu que le trésorier soit autorisé d'accepter de M. Martin O'Neil, une somme de cent piastres (\$100.⁰⁰) en acompte sur taxe pour canal d'égoûts

Résolution des Actes Parlementaires

Il est unanimement résolu que M. M. les échevins A. S. Delisle & M. Elym-

Acornes soient nommés reviseurs des lectures
lementaires

Ajournement.

Résolu que ce conseil s'ajourne à mer-
credi, le vingt-deuxième jour du mois
courant à huit heures P.M.

Chas. D. Porhed
Greffier

A.S. Delisle prochain

Session générale
d'ajournement
22 avril 1896

Province de Québec

Cité de Ste-Cunegonde de Montréal

A une session générale d'ajourne-
ment du conseil municipal de la cité
de Ste-Cunegonde de Montréal, tenue au
lieu ordinaire des sessions de ce con-
seil mercredi, le vingt-deuxième jour
d'avril, mil huit cent quatre-vingt
seize, conformément à une résolution
d'ajournement de ce conseil passée à
sa session tenue mercredi, le quin-
zième jour d'avril, mil huit cent
quatre-vingt-seize conformément
à la loi, à laquelle séance sont
présents: Son Honneur le maire
L. Renaud, M. M. les échevins A.S.
Delisle, J. Hattrell, J. P. Léonard, N. Moir,
C. P. Fabien, N. Gauthier & J. Charbonneau
formant quorum de ce conseil sous
la présidence de M. le maire L. A.
Renaud.

Il est ordonné et statué par résolu-
tion du dit conseil comme suit:

Lecture & approbation des mi-
nutes de la dernière assemblée.

Lettre de M. Leblanc u
Puisard.

Lue une lettre de M. Fred. Leblanc, deman-
dant de poser un puisard sur la rue
Vinet, au coin de la rue Gauthier.

Référé au comité des chemins.

Rapp. Comité Hôtel de Ville.

Lecture & approbation du rapport du comi-
té de l'hôtel de ville en date du 21 avril 1896

Rapp. Comité des fiances

Lecture du rapport du comité des fiances
en date du 21 avril 1896.

M. l'échevin N. Gauthier propose, secondé
par M. l'échevin A.S. Delisle, que ce
rapport soit adopté, moins la partie
accordant un certificat de fiance
d'auberge à M. A. Brisebois.

Proposé en amendement par M. l'échevin
J. P. Léonard, secondé par M. l'échevin
J. Charbonneau, que ce rapport soit
adopté suivant sa forme et teneur.
L'amendement étant mis aux voix, ont voté
pour: le moteur, le secondé, M. l'éche-
vin N. Moir

Contre: M. M. les échevins M. Elymburner,
C. P. Fabien, J. Hattrell, A.S. Delisle & N.
Gauthier.

L'amendement est déclaré perdu.
La motion principale est adoptée sur
la même division

Rapport du comité de
la police.

Lecture du rapport du comité de la police
en date du 21 avril 1896.

M. l'échevin C. P. Fabien propose, secondé
par M. l'échevin N. Gauthier, que ce
rapport soit adopté suivant sa forme
& teneur.

La motion étant mise aux voix,
ont voté pour: le moteur, le secondé,
M. M. les échevins N. Moir, J.
Charbonneau, M. Elymburner, Hattrell,
A.S. Delisle

Contre: M. l'échevin J. P. Léonard

La motion est déclarée adoptée.

Annulation des évaluations 1897.

M. l'échevin N. Morin propose, seconde par M. l'échevin M. Elzear Marchand, que M. Elzear Marchand soit nommé évaluateur de cette cité pour l'année courante avec un salaire de cent cinquante piastres (C. 150.00) par

proposé en amendement par M. l'échevin C. P. Fabien, seconde par M. l'échevin J. Charbonneau, que le nom de M. A. Piché soit substitué à celui de M. Elz. Marchand

Propose en sous-amendement par M. l'échevin A. S. Delisle, seconde par M. l'échevin Joseph Lattrell, que les noms de M. M. Elz. Marchand, Alex. Piché & Alex. Charbonneau soient référés au comité de l'Hôtel de Ville qui devra faire rapport à la prochaine assemblée.

Le sous-amendement étant mis aux voix, ont voté pour: le moteur, le second et M. M. les échevins N. Fauteux, N. Morin, J. Charbonneau, M. Elz. Marchand, J. P. Léonard — 7

Contre: M. l'échevin C. P. Fabien — 1
Le sous-amendement est déclaré adopté.

L'amendement et la motion principale sont perdus sur la même division.

Certificats de licence d'auberg.

M. l'échevin J. P. Léonard propose, seconde par M. l'échevin J. Charbonneau, que des certificats de licence d'auberg soient octroyés à M. M. Albert Buisson, Joseph Mitage dit St-Onge

La motion étant mise aux voix, ont voté pour: le moteur, le second et M. M. les échevins N. Morin & M. Elz. Marchand. Contre: M. M. les échevins N. Fauteux, C. P. Fabien, Lattrell & A. S. Delisle — 4 ayant égalité de voix: M. le maire vote pour la motion qui est déclarée adoptée.

Il est unanimement résolu que

Ajournerment.

ce conseil s'ajourne à mercredi, le vingt-neuvième jour du mois courant à huit heures P.M.

Chas. P. Piché
G. Goffin

N. H. Hume et mari

Session générale d'ajournement 27 avril 1896

Province de Québec Cité de Ste-Cunigonde de Montreal

A une session générale d'ajournement du conseil municipal de la cité de Ste-Cunigonde de Montreal, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, mercredi, le vingt-septième jour d'avril, mil huit cent quatre-vingt seize, conformément à une résolution d'ajournement de ce conseil passée à sa session tenue mercredi, le vingt-deuxième jour d'avril, mil huit cent quatre-vingt seize, conformément à la loi, à laquelle séance sont présents: Son Honneur le maire S. H. Sinault, M. M. les échevins Joseph Lattrell, J. P. Léonard, N. Morin, M. Elz. Marchand, C. P. Fabien, J. Charbonneau formant quorum de ce conseil, sous la présidence de M. le maire S. H. Sinault.

Il est ordonné, statué par résolution du dit conseil comme suit:

lecture et approbation des minutes de la dernière assemblée.

Lettre de M. David

sur une lettre de M. M. O. David, greffier de la cité de Montreal, demandant certains renseignements sur l'évaluation de la population, les taxes, dettes, autres obligations, re annexion.

M. l'échevin M. E. Lymburner propose, secondé par M. l'échevin G. Lattrel, que le greffier soit autorisé de préparer un état de ce que demande
adopté.

lettre de M. Shindler

Lue une lettre de M. L. Shindler, se plaignant que la taxe sur son commerce est trop élevée et demande de lui accorder un peu de temps pour écoulées ses marchandises de seconde main.

Reféré au comité des licences.

Rapport du comité des licences.

Lecture et approbation du rapport du comité des licences en date du 27 avril 1896.

Rapport du comité de l'hôtel de ville

Lecture et approbation du rapport du comité de l'hôtel de ville en date du 27 avril 1896.

Rapport du comité de feu et police

Lecture et approbation du rapport du comité de feu et police en date du 27 avril 1896.

avis de motion pour rendre le foin

M. l'échevin C. P. Pabien donne avis de motion, qu'à la prochaine séance du conseil, il proposera un règlement concernant la vente du foin.

licences d'épicier

M. l'échevin J. R. Léonard propose, secondé par M. l'échevin A. Morin, que des certificats de licence d'épicier soient accordés à M. M. J. Robert, J. Melochet, J. Châttrand et qu'un certificat de licence d'auberge soit accordé à M. O. Courville.
adopté.

Et la séance est levée.

Christ. P. Pabien
Greffier

A. H. Renaud
Maire

Séance générale
5 mai 1896.

Province de Québec
Cité de Ste-Cunigonde de Montréal

À une session générale du conseil municipal de la cité de Ste-Cunigonde de Montréal, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, mercredi, le dixième jour de mai mil huit cent quatre-vingt seize, conformément à la loi, à laquelle séance sont présents: Son Honneur le maire L. A. Renaud, A. S. Delisle, A. Morin, M. E. Lymburner, C. P. Pabien & A. Fautoux jouissant quorum de ce conseil sous la présidence de M. le maire L. A. Renaud.

M. M. les échevins

Il est ordonné & statué par résolution du dit conseil comme suit:

Confirmation de certificats de licences

Il est unanimement résolu d'accorder des licences d'épicier à M. M. J. Robert, E. Charbonneau, E. Daigault & Nap. Guéneau.

Il est unanimement résolu d'accorder une licence d'auberge à M. F. N. Charbonneau et d'accorder une licence de boucher à M. Moisi St-Onge.

Il est unanimement résolu d'accorder une licence d'encanteur à M. O. Courville.

Adjournement.

Il est unanimement résolu que ce conseil s'ajourne à mercredi, le 13 courant à huit heures P. M.

Christ. P. Pabien
Greffier

A. H. Renaud
Maire

757

Session générale
d'ajournement
24 mai 1896

Province de Québec Cité de Ste-Cunegonde de Montréal

A une session générale d'ajournement
du conseil municipal de la cité de Ste-
Cunegonde de Montréal tenue au lieu
ordinaire des sessions de ce conseil
mercredi, le treizième jour de mai mil
huit cent quatre-vingt-seize conformément
à une résolution d'ajournement de ce
conseil passée à sa session tenue mer-
credi, le sixième jour de juin mil huit
cent quatre-vingt-seize conformément
à la loi, à laquelle séance sont pré-
sents: Son Honneur le maire L. H. Renaud,
M. M. les échevins Luttrell, A. Moir,
J. B. Leonard, M. E. Lynburner, C. P.
Fabien, A. Fautou & J. Charbonneau
formant quorum de ce conseil sous
la présidence de M. le maire L. H.
Renaud.

Il est ordonné, statué par résolution
du dit conseil comme suit:

Lecture & approbation des minu-
tes de la dernière assemblée.

Lettre de Alfred Brisbois
Lue une lettre de M. Alfred Brisbois
demandant la permission d'ouvrir la
porte donnant communication sur le ter-
rain voisin de son hôtel

Lettre de M. Fabien
Lue une lettre de M. Maurice Fabien
informant ce conseil qu'il a l'inten-
tion d'ériger une bâtisse sur le no ca-
dastal 2340, sur la rue Notre Dame
et demandant l'enlèvement de la dite
rue.

Il est unanimement résolu
que M. Vanier, ingénieur de cette cité,
reçoive instruction de donner tel
enlèvement.

758

Plainte de J. Belair

La plainte de M. J. Belair, si le changement
de niveau sur la rue Delisle, vis à vis sa
propriété, est référée au comité des che-
mins

Demande de J. Prefontaine - born
fontaine

La demande de M. J. Prefontaine de po-
ser une borne fontaine sur la rue Tracy,
est référée au comité de feu & police

Parc Bonaventure - dépenses par
arbres

M. l'échevin J. B. Leonard propose, secon-
di par M. l'échevin A. Moir, que le
trésorier reçoive instruction de payer
vingt-deux piastres (\$22.00) pour les arbres
plantés sur le parc Bonaventure.

Il est unanimement résolu que le pré-
sident du comité des chemins soit au-
torisé d'acheter une clôture en broche
pour le parc Bonaventure

Permis de construction
renhaussement

Résolu que le trésorier soit autorisé
de remettre à M. M. Fichet & Doie, E. Rochon,
M. E. Lynburner deux piastres chacun
pour permis de construction.

Ajournement

Il est unanimement résolu que ce
conseil s'ajourne à mercredi, le dix-
neuvième jour de mai courant, à
huit heures P. M.

M. J. Forbes
Secrétaire

L. H. Renaud maire

759

Session generale
d'ajournement
29 Mai 1896

Province de Quebec Cite de Ste-Cunegonde de Montreal

A une session generale d'ajournement du conseil municipal de la cite de Ste-Cunegonde de Montreal, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, mercredi, le dix-neuvieme jour de mai, mil huit cent quatre-vingt seize, conformement a une resolution d'ajournement de ce conseil passe a sa session tenue mercredi, le treizieme jour de mai, mil huit cent quatre-vingt seize, conformement a la loi a laquelle s'ont presentes: M. le pro-maire A. S. Delisle, M. M. les echevins A. Morin, M. E. Lyburner, C. P. Fabien, A. Fauteux & G. Charbonneau formant quorum de ce conseil sous la presidence de M. le pro-maire A. S. Delisle.

Il est ordonne & statue par resolution du dit conseil comme suit:

Lecture & ap

Offres a M. Libereux pour
reparations.

Il est unanimement resolu que M. J. Adam, Avocat de cette cite soit charge d'offrir a M. Chs. Libereux, soixante dollars ou l'equivalent en reparations, en reglement des dommages causes a sa propriete No 247 Delisle, par le changement de niveau du trottoir.

Offres ligales a la Cie
Royal Electric

Il est unanimement resolu que, par l'entremise de M. J. A. Dorval notaire, des offres ligales, au montant de mille quatre-vingt sept centims (1007.12) pour l'edairage des mois de fevrier, mars & avril 1896, soient faites a la Royal Electric Co. Plus les frais ligales

760

Licences - certificats

Il est unanimement resolu d'accorder un certificat de licence de Boucher a M. Chs. Demberay et un certificat de licence d'epicerie a M. Antoine Lussier.

Transfert de la licence
de sous-alephane

Il est unanimement resolu que le certificat de licence d'auberge de M^{lle} Albertine Leblond soit accorde au lieu et place de Godfroi Charlebois.

Remise - sous-licence
d'alephane

Il est unanimement resolu que le Treasorier soit charge de faire payer que vingt piastres (\$20.00) a M. Oul Legault pour sa licence de boucher, vu qu'il a deja paye une licence et qu'il a ouvert sa nouvelle place que vers le 15 decembre dernier.

Resolution sur propriete
indivisee

Il est unanimement resolu que le Treasorier recoive instruction d'envoyer au sherif, la liste telle que soumise, des proprietaires endettes pour arerages de taxes.

Ajournement

Resolu que ce conseil s'ajourne a mercredi, le vingt-septieme jour de mai, mil huit cent quatre-vingt seize a huit heures P.M.

Chs. P. Forbes
Greffier

A. S. Delisle pro maire

761

Session générale
d'ajournement
27 mai 1896

Province de Québec
Cité de Ste-Cunegonde de Montréal

A une session générale d'ajournement
du conseil municipal de la Cité de Ste-
Cunegonde de Montréal, tenue au lieu
ordinaire des sessions de ce conseil
mercredi, le vingt-septième jour de
mai, mil huit cent quatre-vingt-seize
conformément à une résolution d'ajour-
nement de ce conseil passé, à sa ses-
sion tenue mercredi, le vingtième jour
de mai, mil huit cent quatre-vingt-
seize conformément à la loi, à la-
quelle séance sont présents: Son Hon-
neur le maire L. N. Renaud, M. M. les éche-
vins A. S. Delisle, Joseph Luttrell, A. Morin, J. A. B.
Leonard, M. E. Lymburner, A. Fautoux,
C. P. Fabien & M. Charbonneau formant
sous la présidence de monsieur le
maire L. N. Renaud.

Il est ordonné & statué par résolution
du dit conseil comme suit:

Lecture & approbation des minutes de
l'assemblée du 13 mai courant.

Lecture & approbation des minutes de
la dernière assemblée.

Bonus voté aux pompiers
déliques & laudres.

M. l'échevin C. P. Fabien propose, se-
condé par M. l'échevin J. A. B. Leo-
nard, qu'une somme de cent piastres
(100.00) soit votée aux pompiers de Mont-
réal, déliques & laudres, comme témoi-
gnage de reconnaissance des services
qu'ils ont rendus en maintes circon-
stances à notre cité.

Chas. P. Pothier
Greffier

W. H. Meunier
Maire

762

Session générale
3 juin 1896.

Province de Québec
Cité de Ste-Cunegonde de Montréal

A une session générale du conseil mu-
nicipal de la cité de Ste-Cunegonde de
Montréal, tenue au lieu ordinaire des ses-
sions de ce conseil, mercredi, le troisième
jour de juin, mil huit cent quatre-
vingt-seize, conformément à la loi, à la-
quelle séance sont présents: Son Honneur
le maire L. N. Renaud, M. M. les échevins
A. S. Delisle, Joseph Luttrell, A. Morin, J. A. B.
Leonard, M. E. Lymburner, A. Fautoux,
C. P. Fabien & M. Charbonneau formant
quorum de ce conseil sous la présidence
de M. le maire L. N. Renaud.

Il est ordonné & statué par résolution
du dit conseil comme suit:

Lecture & approbation des minutes de
la dernière assemblée.

Nomination post-greffier

M. l'échevin A. S. Delisle propose, secon-
dé par M. l'échevin M. E. Lymburner
que M. J. P. Ribert, trésorier, soit nom-
mé assistant-greffier de ce conseil.

Adopté

Requête des marchands

Lecture d'une requête de quelques mar-
chands de cette cité, demandant l'annu-
lation du règlement de la fermeture des
magasins à huit heures.

Lue une requête des marchands de tric
à bras, demandant une réduction
de taxe d'affaires. Référé à la commis-
sion des licences.

Permission accordée pour
machine à vapeur.

Lue une lettre de M. F. B. Deladurantais,
priant le conseil de lui donner l'autorisa-
tion de poser une machine à vapeur
dans son établissement, situé rue Ste-Cunegonde.

M. l'échevin J. A. R. Leonard propose, se
condé par M. l'échevin M. E. Lymburner,
que permission soit accordée à M. F. X.
Deladurantais de faire usage, au lieu ci-
dessus indiqué, d'une machine de la
force de quatre chevaux vapeur et que la
dite machine pourra en aucun temps
être visitée par l'inspecteur et être con-
damnée par lui, lorsqu'elle sera reconnue
dangereuse ou nuisible.

Adopté.

Résolution de réclamation
L. Belair.

Il est unanimement résolu que le pas-
sage de cour de la maison de M. Lam-
blot Belair, 249 rue Delisle, soit baissé
aux frais de la corporation ou qu'une
somme de vingt-cinq piastres (\$25.00) soit
offerte au propriétaire pour exécuter
lui-même ce travail.

Avis de motion si fermeture
à huit heures.

M. l'échevin Joseph Lattrell donne avis
de motion, qu'à la session générale
du conseil, au mois de juillet prochain,
il proposera l'abrogation du règlement
concernant la fermeture des magasins
à huit heures.

Il est unanimement résolu que le
greffier reçoive instruction de pré-
parer un règlement concernant les
vélocipèdes (bicycles)

Rapport de l'ingénieur pu-
blic sur M. Moreau.

Donner permission
de vendre la terre

M. M. les échevins C. P. Fabien & N. Fau-
teux font rapport au conseil que lors
d'une entrevue avec M^{de} M^{re} N. Moreau
ils auraient obtenu d'elle, pour et au
nom de la corporation, le terrain neces-
saire pour établir l'entassement de cette
partie de la rue Notre-Dame qui se trouve
devant sa propriété.

Pour plus ample informé ce
rapport est référé à la commission de la voirie.

Délegation pour le palais
de Verdun.

Il est unanimement résolu que son
Honneur le maire et M. M. les échevins

Joseph Lattrell, A. S. Delisle & J. Charbonneau
sont délégués à Verdun pour en arriver
à une entente au sujet du dépôt des ri-
danges de notre cité dans les limites de
leur municipalité.

Ajournement.

Il est unanimement résolu que ce con-
seil s'ajourne à mercredi, le dixième
jour du mois de juin courant à huit
heures du soir.

M. J. Forbes
suppl

M. H. Marault maire

Session générale
d'ajournement
10 Juin 1896

Province de Québec
Cité de Ste-Cunegonde de Montréal

À une session générale d'ajournement
du conseil municipal de la Cité de Ste-
Cunegonde de Montréal, tenue au lieu
ordinaire des sessions de ce conseil
mercredi, le dixième de juin, mil
huit cent quatre-vingt-seize confor-
mément à une résolution d'ajour-
nement de ce conseil passée à sa
session tenue mercredi, le troisi-
ème jour de juin, mil huit cent
quatre-vingt seize conformément à la
loi, à laquelle séance sont présents:
Son Honneur le maire L. H. Renaud,
M. M. les échevins J. Lattrell, A. Morin, J. A.
R. Leonard, C. P. Fabien, M. E. Lymburner,
N. Fauteux & J. Charbonneau formant
quorum de ce conseil sous la pré-
sidence de M. le maire L. H. Renaud.

Il est ordonné & statué par résolution
du dit conseil comme suit:

Ajournement.

Proposé par M. l'échevin N. Morin, secondé par
M. l'échevin M. E. Lymburner que ce conseil
s'ajourne à mercredi, le dix-septième jour de
juin courant à huit heures.

M. J. Forbes suppl

M. H. Renaud maire

765

Session generale
d'ajournement
17 Juin 1896

Province de Quebec Cite de Ste-Cunegonde de Montreal

A une session generale d'ajournement du conseil municipal de la cite de Ste-Cunegonde de Montreal tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil mercredi le dix-septieme jour de Juin mil huit cent quatre-vingt seize conformement a une resolution d'ajournement de ce conseil passe a sa session tenue mercredi le dixieme jour de Juin mil huit cent quatre-vingt seize conformement a la loi, a laquelle seance sont presents: Son Honneur le maire L. N. Renaud, M. M. les echevins G. S. Delisle, J. Lattrell, A. Moir, J. A. R. Leonard, M. G. Lyburner, C. P. Fabien & H. Pautoux formant quorum de ce conseil sous la presidence de M. le maire L. N. Renaud.

Il est ordonne & statue par resolution du dit conseil comme suit.

Lecture & approbation des ~~minutes~~ des assemblees du 3^e & du 10^e courant.

Lettre de M. Alfred Leduc re
luniers electrique.

Lecture d'une lettre de M. Alfred Leduc demandant au conseil de faire poser une lumiere electrique sur l'avenue Atwater pres de la rue Dorchester

Cette lettre est referie au comite de l'eclairage

Lettre de la cite de Montreal re
gait

Lecture d'une lettre de la cite de Montreal re canal d'egout de la rue Woodstock & Souvenir

Referie au comite des Chemins

Rapport du comite de
Sui Police

Lecture & approbation du rapport du comite de Sui Police en date du 26 mai 1896.

Rapport du comite de
Hotel de Ville

Lecture & approbation du rapport du comite de l'Hotel de Ville en date du 26 mai 1896.

766

Rapport du Comite des
Chemins

Lecture & approbation du rapport du comite des Chemins en date du 10 Juin 1896.

Certificat de licence

Il est unanimement decide d'accorder un certificat de licence de toucher a M. F. Monette

Poursuite pour licences

M. l'echevin A. Pautoux propose, secondé par M. l'echevin J. A. R. Leonard que le Sierrier soit autorise de poursuivre tous les touchers et les personnes gardant des chemins qui n'ont pas encore paye leurs licences

Adopte.

Ajournement

M. l'echevin J. A. R. Leonard propose, secondé par M. l'echevin A. Moir que ce conseil s'ajourne sine die

Ch. P. Pothier
Suffice

H. Renaud maire

Session generale
2 Juillet 1896

Province de Quebec Cite de Ste-Cunegonde de Montreal

A une session generale du Conseil municipal de la Cite de Ste-Cunegonde de Montreal, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil jeudi le deuxieme jour de juillet mil huit cent quatre-vingt seize conformement a la loi, a laquelle seance sont presents: Son Honneur le maire L. N. Renaud, M. M. les echevins G. S. Delisle, J. Lattrell, A. Moir, J. A. R. Leonard, M. G. Lyburner, C. P. Fabien, H. Pautoux & L. Charbonneau formant quorum de ce conseil sous la presidence de M. le maire L. N. Renaud.

Il est ordonne & statue par resolution du dit conseil comme suit.

Lecture et approbation des minutes de la dernière assemblée.

Lettre de Dominion Shadung Co. Lecture d'une lettre de la Dominion Shadung Co. au sujet de sa base d'affaires.

Cette lettre est référée au comité des finances

Reparation pour repa- Il est unanimement résolu que le greffier reçoive instruction de notifier M. M. Bastien & Valiquette de voir à faire réparer certains endroits de trottoirs et des rues asphaltés si il y a dépression. dit que stipulé par le contrat.

Refus du transfert de licence de Joseph Neveu. M. l'échevin C. P. Fabien propos. seconde par M. l'échevin A. Fauteux que la demande de transfert du certificat de licence d'auberge de M. Joseph Neveu à M. M. Brossard soit refusée.

Adopté.

Supplément Publication dans les journaux - rôle d'évaluation. M. l'échevin C. P. Fabien propos. seconde par M. l'échevin A. S. Delisle que le greffier soit autorisé à faire publier dans trois journaux, savoir le Times, la Presse et la Patrie, un avis que le rôle d'évaluation est maintenant complet et qu'il est déposé au bureau du greffier pour l'examen des intéressés.

Adopté.

Billet promissaire renouvelé. Il est unanimement résolu que son donneur le maire et le greffier soient autorisés et sont par les présentes autorisés à signer et recuter, pour et au nom de cette corporation un billet promissaire à trois mois, de 3 courrant, pour la somme de quatre mille trois cents piastres, en renouvellement d'un billet de quatre mille cinq cent piastres et d'en payer les intérêts.

Règlement concernant les cycles. Après lecture du règlement No. 87, imposant une taxe sur les bicyclettes, il est unanimement résolu que ce règlement soit adopté suivant sa forme et teneur.

Motion de fermeture à deux heures suspendues. Permission est accordée à M. l'échevin J. Lattrell, de suspendre jusqu'à nouvel ordre, l'avis de motion qu'il a donné, si le règlement de la fermeture à deux heures.

Apurement. Il est unanimement résolu que ce conseil se réunisse à mercredi, le quinzeième jour du mois courant à huit heures P. M.

Chs. J. Poelies greffier. A. H. M. et ce avis

Séance spéciale 13 juillet 1896

Province de Québec
Cité de Ste-Cunégonde de Montreal

A une assemblée spéciale du conseil municipal de la Cité de Ste-Cunégonde de Montreal, dûment convoquée par moi, Charles J. Poelies, greffier, par avis spécial à cet effet et tenu au lieu ordinaire des sessions de ce conseil lundi, le treizième jour de juillet, mil huit cent quatre-vingt seize conformément à la loi à laquelle séance sont présents: M. le procureur A. S. Delisle, M. M. les échevins A. Morin, M. E. Lymburner, C. P. Fabien & J. Charbonneau formant quorum de ce conseil sous la présidence de M. le procureur A. S. Delisle. M. M. les échevins J. A. Senault, J. Lattrell, A. R. Bernard & A. Fauteux, absents, ayant après vérification reçu avis de la présence persion.

Il est ordonné et statué par résolution du dit conseil comme suit:

769

Certificat de licence

Resolu de renouveler le certificat de licence d'auberge de M. F. B. Charbonneau et le certificat de licence d'epicerie de M. Jos. Chabrand.

Transferts de licence

Resolu d'accorder le transfert de licence de M. J. Corbeille a M. Frederic L'Esperin et celui de M. Brunelle a M. Joseph Merivie

Resolu d'accorder des licences de touches a M. M. O. Etlier, L. Curville, L. Etier, B. Dubois, Alf. Chelien, Ch. de Champault, Ch. Dumiberry, C. A. Currier, Ed. Meunard & Moise St Ange.

Renouvellement d'un billet de 7500.

Il est unanimement resolu que Son Honneur le maire et le greffier, soient autorises, et sont pds les presentes autorises a endosser, pour et au nom de cette corporation, un billet promesse consenti par la Montreal Water Power Company, a l'ordre de la cite de St. Henri et endossé par cette derniere, a quatre mois du quatorze juillet courant, pour la somme de sept mille cinq cents piastres (7500) en renouvellement d'un billet de huit mille deux cent cinquante piastres, echu le quatorze juillet courant (1896)

Ch. P. Poitard

Greffier

A. S. Delisle ^{adm} pres. maire

770

Session generale d'ajournement 15 Juillet 1896

Province de Quebec Cite de Ste-Cunegonde de Montreal

A une session generale d'ajournement du conseil municipal de la Cite de Ste-Cunegonde de Montreal, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, mercredi, le quinzieme jour de juillet, mil huit cent quatre vingt seize, conformement a une resolution d'ajournement de ce conseil passee a sa session tenue jeudi de deuxième jour de juillet, mil huit cent quatre vingt seize conformement a la loi a laquelle s'anc sont presents: Son Honneur le maire L. N. Minault, M. M. les echevins Gattrell, A. Morin, M. E. Lymburner, C. P. Fabien, A. Gauthier & J. Charbonneau formant quorum de ce conseil sous la presidence de M. le maire L. N. Minault.

Il est ordonne et statue par resolution du dit conseil comme suit:

Lecture et approbation des minutes de la derniere assemblee.

Reclamation de J. Gauthier

Lecture d'une reclamation de M. J. Gauthier pour dommages a sa propriete, situee sur la rue St-Jacques, causes par le changement de niveau du trottoir

M. l'echevin Gattrell propose secondé par M. l'echevin C. P. Fabien que cette requete soit referée au comite des chemins.

Lettre des seigneurs epaves

Lecture d'une lettre des reverends seigneurs epaves demandant de faire poser une conduite d'eau de 1 1/2 pouce a leur maison de Charite, rue Albert.

Resolu que cette demande soit referée au comite de l'eau

lettre de M. Archambault lecture d'une requête de M. L. Archambault priant le Conseil de lui permettre de prendre de l'anquille fumée sans être obligé de prendre une nouvelle licence.

Resolu que cette permission lui soit accordée vu qu'il a déjà une licence pour le commerce d'autres.

lettre de M. Labias lecture d'une lettre de M. M. Labias re sa propriété rue Notre-Dame

Resolu que cette lettre soit référée au comité des Chemins.

transfert de Joseph Benoit lecture d'un transfert de M. Joseph Benoit à F. No. Dupuis, avocat pour une somme de deux cents piastres (200.00) montant qu'il a déposé pour obtenir son certificat de licence d'auberge.

Resolu que cette question soit référée au comité des licences.

lettre de la cité de St. Henri lecture d'une lettre de la cité de St. Henri re travaux du Buck Head a la rivière St. Pierre.

Resolu que le greffier écrive a la cité de St. Henri et leur demander copie de la résolution du 26 mars dernier et de tout autres documents relatifs a cette question.

lecture de documents de J. E. Vanier lecture de plusieurs documents de J. E. Vanier, ingénieur de cette cité, re travaux dans les rues.

Référés au comité des Chemins.

Résolution de compagnie d'assurances Mutuelle. Il est unanimement résolu que le greffier reçoive instruction d'écrire à la compagnie d'assurance Mutuelle contre le feu, leur demandant de vouloir étendre leurs opérations dans

la cité de Ste. Amégonde de Montreal.

Rapport du comité de feu et Police lecture et approbation du rapport du comité de feu et Police en date des 2 et 13 juillet 1896.

Ordes donnés au chef de Police M. L'Échevin A. Gauthier propose, secondé par M. L'Échevin A. Morin, que le chef de police reçoive instruction de visiter les cheminées des manufactures qui causent des nuisances et aussi de visiter la Dominion Daddings au sujet de certaines plaintes portées contre eux et faire rapport le plus tôt possible. Adopté.

Résolution demandant un rapport à l'officier de santé M. L'Échevin J. Charbonneau propose, secondé par M. L'Échevin J. Hattrell, que le greffier écrive au médecin du Bureau de santé et lui demande de faire un rapport de toutes les maladies et soins qu'il a donné depuis le premier janvier dernier à ce jour. Adopté.

Annulation de l'ass. Secarier. M. L'Échevin A. Morin propose, secondé par M. L'Échevin M. E. Lynturner, que Chs. F. Parlier soit nommé assistant Secarier. Adopté.

Ajournement. Résolu que ce Conseil s'ajourne à mercredi le 22 courant à huit heures P. M.

Chs. F. Parlier greffier St. Amant Heine

Session générale
d'ajournement
22 Juillet 1896

Province de Québec
Cité de Ste-Cunegonde de Montreal

A une assemblée générale d'ajournement du Conseil municipal de la Cité de Ste-Cunegonde, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil mercredi le vingt-deuxième jour de juillet mil huit cent quatre-vingt-seize, conformément à une résolution d'ajournement de ce Conseil, passé à sa session tenue mercredi, le quinze jour de juillet mil huit cent quatre-vingt-seize, conformément à la loi, à laquelle séance sont présents Son honneur le maire A. H. Renaud, M. M. les échevins J. Luttrell, A. Morin, J. A. B. Léonard, M. G. Lamburner, C. P. Fakin, A. Dauterive et St. Charbonneau formant quorum de ce Conseil sous la présidence de M. l'échevin A. Morin.

Il est ordonné et statué par résolution du dit Conseil comme suit.

Lecture et approbation des minutes de la dernière assemblée.

Lecture d'une lettre de M. L. E. Vanier, ingénieur, re réparations au pavage de la rue Notre-Dame.

Lettre de L. E. Vanier.

Sanction de l'avocat de la procédure.

Resolu que le greffier soit autorisé de soumettre cette lettre à l'avocat de la cité avec instruction de prendre les procédures qu'il jugera nécessaires.

Rapport du chef de Police

Lecture du rapport du Chef J. Hébert, re les nuisances causés par certaines cheminées des manufactures.

Resolutions re chemins de manufacture.

Resolu & adopté que l'inspecteur de la cité, reçoive instruction de notifier les propriétaires de ces cheminées qui peuvent nuire au public, de les faire

exhausser, en conformité au règlement n.

Resolution de l'assemblée
re travaux révoqués St-Pierre.

Lecture de la résolution passée à une assemblée tenue en la cité de St-Senri le 26 mars 1896 par les villes de Westmount, St-Senri & St-Cunegonde re cut. des travaux du Backhead de la Montreal Waterworks, à la Rivière St-Pierre.

Confirmation de la résolution
des Conseils conjoints.

Resolu & adopté à l'unanimité que le Conseil de la cité de Ste-Cunegonde de Montreal confirme et approuve la dite résolution suivant sa forme et teneur.

Comptes approuvés.

M. l'échevin Luttrell propose second par M. l'échevin J. A. B. Léonard, que le plésoeur soit autorisé de payer les comptes suivants.

La cité de Montreal, égouts	\$ 123.45 ✓
intérêts	14.50 ✓
Banque J. Cartier, ap emprunt.	268.65 ✓
E. Saluberti, arbes.	2000 ✓
Royal Electric, offres légales	1004.07 ✓
Arbes " " frais	42.75 ✓

Desonier autorisés d'accepter
reduction de Davidson & Co.

Resolu que le trésorier accepte de la Hos. Davidson Manufacturing Co. cinquante-huit piastres pour taxes d'affaires au lieu de 215.⁰⁰ tel que porté par erreur au rôle d'évaluation.

Rapport du comité de Finances

Lecture & approbation du rapport du Comité des finances en date du 21 juillet 1896.

Rapport du Comité des Chemins.

Lecture & approbation du rapport du comité des chemins en date du 21 juillet 1896.

Rapport comité de l'Hôtel de Ville.

Lecture & approbation du rapport du Comité de l'Hôtel de ville en date du 21 juillet 1896.

Rapport comité d'Éclairage.

Lecture & approbation du rapport du Comité d'éclairage en date du 21 juillet 1896.

775

Comité général se réunit
matin J. Savard, etc.

navin

ajournement.

Session générale
5 août 1896.

M. l'échevin C. P. Fabien propose, secondé par
M. l'échevin Shuttrell que ce Conseil se forme
en comité général pour prendre en
considération la réclamation de M.
J. Marcot et autres questions.

adopté

Et la séance est ajournée à mercredi.

Chas. P. Pothier J. Marin

Province de Québec Cité de Ste-Cunegonde de Montréal

A une session générale du conseil
municipal de la Cité de Ste-Cunegonde
de Montréal, tenue au lieu ordinaire
des sessions de ce conseil mercredi
le cinquième jour d'août, mil huit
cent quatre-vingt seize, conformément
à la loi, à laquelle séance sont pré-
sents son honorable maire A. A. Renaud,
M. M. les échevins Shuttrell, A. Moir,
J. P. Léonard, M. G. Lymburner, C. P. Fabien,
A. Hauteux & H. Charbonneau formant
quorum de ce conseil sous la présidence
de M. le maire A. A. Renaud.

Il est ordonné & statué par résolution
du dit conseil comme suit:

Lecture & approbation des minutes de
la dernière assemblée.

lettre de J. D. Oigny
procédé pour désinfection.

Lue une lettre de M. J. D. Oigny offrant
à cette corporation de se charger de son
procédé pour la désinfection des vi-
danges, à condition que la corporation
fasse construire l'appareil.

Résolu que cette lettre soit référée au co-
mité des chemins.

776

Opinion légale de
Sublet & autres.

Certificats de naissance.

autorisation pour achat
d'un cheval

Congé accordé à A. S. Delisle.

ajournement.

lecture des opinions légales de J. Adams Sec. avocat
de cette cité. 1^{re} la réclamation de M. J. Marcot.
2^{me} remboursement du dépôt de \$200.⁰⁰ de Joseph
Niveau. 3^{me} assurance.

Résolu que des licences de boucher soient
accordées à M. M. J. B. Dubois, B. Labrosse,
Cher, Laberg, P. Verhaillie, S. Desrosiers, N. Laniel,
L. St-Pierre, A. Anguignon.

M. l'échevin A. Moir propose, secondé par M.
l'échevin A. Hauteux, que son honorable le maire,
les présidents des comités des chemins & des policiers
soient autorisés d'acheter un cheval.

adopté.

Résolu d'accorder un congé de deux mois
à M. l'échevin A. S. Delisle, à dater du 15
juillet dernier.

Résolu que ce conseil s'ajourne à mercredi,
le douzième jour du mois courant à
huit heures P. M.

Chas. P. Pothier J. Renaud maire

777

Session générale
d'ajournement
12 Août 1896.

Province de Québec
Cité de Ste-Cunegonde de Montreal

A une session générale d'ajournement du conseil municipal de la cité de Ste-Cunegonde de Montreal, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, mercredi, le douzième jour d'août, mil huit cent quatre-vingt seize, conformément à une résolution d'ajournement de conseil, passée à sa session tenue mercredi, le cinquième jour d'août, mil huit cent quatre-vingt seize, conformément à la loi, à laquelle séance sont présents: M. M. les Echevins N. Morin et C. P. Fabien

Ajournement

Une heure s'étant écoulée et n'y ayant point de quorum, M. M. les echevins présents ajournent cette séance à mercredi, le dix-neuvième jour d'août 1896 à 8 heures P.M.

M. P. L. L. L.
C. P. Fabien

C. P. Fabien
N. Morin

778

Session générale
d'ajournement
29 Août 1896.

Province de Québec
Cité de Ste-Cunegonde de Montreal

A une session générale d'ajournement du conseil municipal de la Cité de Ste-Cunegonde de Montreal, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, mercredi, le douzième jour d'août, mil huit cent quatre-vingt seize, conformément à une résolution d'ajournement de ce conseil, passée à sa session tenue mercredi, le douzième jour d'août, mil huit cent quatre-vingt seize, conformément à la loi, à laquelle séance sont présents: Son Honneur le maire L. S. Renaud, M. M. les echevins Joseph Lattrell, N. Morin, M. C. Lynturner, C. P. Fabien & Fauteux formant quorum de ce conseil, sous la présidence de M. le maire L. S. Renaud.

Il est ordonné & statué par résolution du dit conseil comme suit.

Lecture & approbation des minutes de la dernière assemblée.

Lettre de P. Paquin

Lecture d'une lettre de M. P. Paquin, re rôle d'évaluation.

Reféré au bureau des évaluateurs.

Lettre de M. Labias

Lecture d'une lettre de M. M. Labias, re expropriation d'une lisière de son terrain rue Notre-Dame.

Reféré au comité des chemins

Lettre de Mme Page

Lecture d'une lettre de Mme Jos. Page, demandant à être exemptée de payer sa taxe d'affaires.

Reféré au comité des licences.

Résolution de la cité de St-Henri
re dépôt.

Lecture d'une résolution du conseil de la Cité de St-Henri, passée le 22 juillet

dernier se conditions de déposer nos vidan-
gu sur leur dépôt.

Il est unanimement résolu que ce
Conseil accepte ces conditions et confir-
me et ratifie la dite résolution.

Lecture du transfert de
biens de M. G. Paille
à M. A. Lamphous.
Lecture d'un transfert de Mme G. Paille
à M. A. Lamphous.

Il est unanimement résolu que ce Conseil
n'accepte pas ce transfert.

Lecture d'une lettre de la Cité de Montréal
reclamant six cent vingt sept piastres
pour taxes municipales sur la proprie-
té de la rue Hillington, quartier St-
Gabriel, maison des pompes.

Il est unanimement résolu que cette
lettre soit référée à la Montreal Water &
Power Co. avec prière de voir à régler
cette question.

Protêt à la Royal Electric
Il est unanimement résolu qu'un
protêt notarié soit signifié à la com-
pagnie "The Royal Electric Company"
à raison du mauvais éclairage fourni
par la dite Compagnie à la Cité de Ste-
Cunegonde de Montréal, et de son refus
ou négligence de remplir et exécuter
son contrat d'éclairage avec la dite
cité.

Comité formé si réparation
asphalte rue Notre-Dame.
Il est unanimement résolu que son Hon-
neur le maire L. A. Renaud & M. l'échevin
J. Lattrell soient chargés de rencontrer
les officiers de la compagnie de gaz de
Montréal si réparations au pavage de
la rue Notre-Dame.

Pernis pour fruit de fruits.
Il est unanimement résolu que le Tri-
sorier soit autorisé d'accepter que cinq
piastres (5.00) de M. D. Roule, pour son
pernis de vendre des fruits dans les

rues avec un panier.

Ajournement. Il est unanimement résolu que ce Conseil
s'ajourne à mercredi, le vingt-sixième jour
d'août, mil huit cent quatre-vingt-seize à
huit heures du soir.

Ant. Robet
P. P. P.
M. Dumont-Rivier

Session générale
d'ajournement
26 août 1896.

Province de Québec Cité de Ste-Cunegonde de Montréal

A une session générale d'ajournement
du Conseil municipal de la Cité de Ste-
Cunegonde de Montréal, tenue au lieu ordi-
naire des sessions de ce Conseil mer-
credi, le vingt-sixième jour d'août,
mil huit cent quatre-vingt-seize, conformé-
ment à une résolution d'ajournement
de ce Conseil passée à sa session tenue
mercredi, le dix-neuvième jour d'août,
mil huit cent quatre-vingt-seize, conforme-
ment à la loi à laquelle se sont pré-
sents, M. M. les échevins, J. Lattrell, A. Moiré,
C. P. Fabien, A. Fautoux & L. Charbonneau, for-
mant quorum de ce Conseil sous la pré-
sidence de M. l'échevin A. Fautoux.

Il est ordonné & statué par résolution
du dit Conseil comme suit.

Lecture & approbation des minutes de la
dernière assemblée.

Lecture d'une lettre de M. R. Thibodeau deman-
dant d'être exempté de payer sa taxe pour
le canal d'égout de la rue Duvernay
Référé au comité des finances.

Plainte contre le rôle d'évaluation.

Lecture d'une lettre de M. St. Meloche et Geo. Champagne, portant plainte contre le rôle d'évaluation.

Resolu que le greffier recoive instruction de leur écrire et les informer que le rôle d'évaluation étant homologué, il est impossible de ne faire aucun changement et de plus, que leur évaluation n'est plus élevée que celle des propriétés voisines, et que tous sont sur le même pied d'égalité.

Resolution pour travaux sur asphalté rue Notre Dame.

Attendu qu'il s'élève des difficultés pour savoir qui est responsable des travaux à faire au pavage de la rue Notre Dame, à partir de la rue Dominion à la rue Guilford.

Attendu qu'il est urgent que ces travaux soient faits de suite, qu'il soit résolu de donner instruction aux contracteurs M. M. Bastin & Valiquette de faire tels travaux, le plus de ces travaux devant être payé et supporté par qui de droit suivant les contrats existants.

Offres légales à la Royal Electric.

Il est unanimement résolu que par l'entremise de M. G. A. Dorval, notaire, des offres légales au montant de mille vingt-deux piastres, soixante-neuf centimes (\$1022.69) pour l'éclairage des mois mai, juin & juillet 1896, soient faites à la Compagnie Royal Electric.

Comptes approuvés.

Resolu que les comptes suivants soient approuvés et ordonné d'être payés

- St. Aubin & Co. 5.00 ✓
- Le Prix courant 1.50 ✓
- J. Howell 6.00 ✓
- J. Bissomette 1.50 ✓
- J. Schert, achat d'un cheval 60.00 ✓
- Palais 1.00 ✓
- Ch. Lefrançois forgeron .75 ✓

Billet promissaire

M. l'échevin Luttrell propose, secondé par M. l'échevin A. Morin, que son honneur le maire L. H. Renaud et Chas. P. Parlier, greffier, soient autorisés et sont par les présentes autorisés de signer et exécuter pour et au nom de cette corporation, un billet promissaire à trois mois, du premier septembre 1896, pour la somme de

Chas. P. Parlier
Greffier

L. H. Renaud
Maire

Session générale
2 Septembre
1896.

Province de Québec Cité de Ste-Cunegonde de Montreal

À une session générale du conseil municipal de la cité de Ste-Cunegonde de Montreal, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil mercredi, le deuxième jour de Septembre, mil huit cent quatre vingt seize conformément à la loi, à laquelle séance sont présents: Son Honneur le maire L. H. Renaud, M. M. les échevins Luttrell, A. Morin, J. A. P. Leonard, M. G. Lymburner, C. P. Fabien & J. Charbonneau formant quorum de ce conseil sous la présidence de M. le maire L. H. Renaud.

Il est ordonné & statué par résolution du dit conseil comme suit.

M. l'échevin M. G. Lymburner propose, secondé par M. l'échevin J. A. P. Leonard, que ce conseil s'ajourne à mercredi, le neuvième jour de Septembre courant, à huit heures.

Chas. P. Parlier
Greffier

L. H. Renaud
Maire

Sesssion generale
d'ajournement
d' septembre
1896.

Province de Québec
Cité de Ste-Cunegonde de Montreal

A une session generale d'ajournement
du conseil municipal de la Cité de Ste-
Cunegonde de Montreal, tenue au lieu
ordinaire des sessions de ce Conseil, mer-
credi, le neuvieme jour de septembre, mil
huit cent quatre-vingt-seize, conformément
à une resolution d'ajournement de ce Conseil
passé à sa session tenue mercredi, le deu-
vieme jour de septembre mil huit cent
quatre-vingt-seize, conformément à la loi;
à laquelle séance sont présents: Son
Honneur le maire A. H. Senault, M. M. les éche-
vins Joseph Luttrell, A. Morin, J. A. R. Leonard,
M. Elymburner, C. P. Fabien & A. Fautoux
formant quorum de ce conseil sous la
présidence de M. le maire A. H. Senault.
M. M. les échevins A. S. Delisle & J. L. Charbon-
neau absents, ayant, après vérification,
reçu avis de la présente session.

Il est ordonné & statué par résolution du
dit conseil comme suit:

Lecture & approbation des minutes
de la dernière assemblée.

Procès d'affaires de P. Benoit
Lecture d'une lettre de M. P. Benoit, ré-
sant sa taxe d'affaires, et informant ce con-
seil qu'il ne fait pas de commerce.

Il est unanimement résolu que le Tré-
sorier reçoive instruction de ne point lui
charger de taxe, attendu qu'il ne fait
pas d'autre commerce que de tenir sa bou-
langerie pour laquelle il paye déjà une
taxe.

Lettre re éclairage
Lecture d'une lettre de la Royale Electre
Co. re éclairage des rues.

M. l'échevin Luttrell propose, seconde

Resolution re éclairage par M. l'échevin A. Fautoux, que M. les échevins
A. Morin & M. Elymburner soient chargés de
s'entendre avec un électricien compétent, qui
pourrait nous donner la force et la qualité
de nos lampes dans les rues. Adopté

Instrument pour
bornes-fontaines
Lecture d'une lettre de M. M. Naud Girard & La-
point, offrant en vente à cette Corporation
un instrument patenté pour les bornes fontai-
nes au cas d'incendie.

Résolu que cette lettre soit référée
au comité de Feu & Police.

Lettre re prise d'eau
à aqueduc
Lecture du rapport de l'inspecteur du
bureau d'hygiène de la Province, re prise
d'eau à la rivière St-Pierre.

Référé au comité d'eau & sauté.

Poursuite par les Sœurs
de la Congrégation
Il est unanimement résolu que J. Adambé
avocat de cette Cité soit chargé de la cause
des Sœurs de la Congrégation Notre-Dame
de Ste-Cunegonde.

Paiement d'assurance
Résolu que le prisonnier soit autorisé de
payer à la Occau Accident Quarantiers,
deux cents piastres (\$200.00) pour prime
d'assurance 1896-97.

Lettre re évaluation
Lecture d'une lettre de M. L. Havelin, éva-
luateur, demandant de porter son sa-
laire d'évaluateur à \$200.00 au lieu de
\$150.00, vu que le travail de cette année
est beaucoup plus considérable que
les années dernières.

Propos d'augmentation
salaires des évaluateurs
M. l'échevin C. P. Fabien propose, seconde
par M. l'échevin M. Elymburner, que, attendu
qu'il n'y a qu'une somme de \$150.00 de
votes dans les estimés pour chaque éva-
luateur, ce conseil regrette de ne pouvoir
faire droit à cette demande, et qu'il soit
résolu que le Trésorier soit autorisé à

Payer aux deux évaluateurs cent cinquante piastres (\$150.00) chacun.

Adopté.

Invitation de la 6^e Hydraul.

Lecture d'une carte lettre de la Machine Rapids Hydraulique & Land Co. invitant le maire et le conseil d'assister à la démonstration de la pose de la première pierre de leur construction qui doit avoir lieu samedi le 12 septembre courant.

Il est unanimement résolu que le greffier accuse réception de leur aimable invitation et les informer que ce Conseil se fera un devoir et un plaisir d'assister à cette démonstration.

Lecture et approbation du rapport du comité des finances en date du 2 septembre 1896.

Lecture et approbation du rapport du comité de feu & police en date du 2 septembre 1896.

Lecture et approbation du rapport du comité de l'hôtel de ville en date du 2 septembre 1896.

Lecture et approbation du rapport du comité des chemins en date du 2 septembre 1896.

autorisation de payer mensuellement le registraire

M. l'échevin M. Symburner propose, secondé par M. l'échevin J. P. Leonard, que le trésorier soit autorisé de payer chaque mois au registraire du comté d'Etchellaga le montant qui lui sera dû pour copie des commutations des propriétés de St. Côme.

Adopté.

Indemnité à Geo. Scott

M. l'échevin Shuttell propose secondé par M. l'échevin C. P. Fabien, que le trésorier soit autorisé de payer à M. Geo. Scott

la somme de cent piastres (\$100.00) pour indemniser des dommages soufferts par les frais de reculer la façade de sa maison, afin de se mettre dans l'alignement dressé par l'ingénieur de la Cité.

Adopté.

Location des bureaux

M. l'échevin A. Moim propose, secondé par M. l'échevin A. Fauteux, qu'un comité composé de son honneur le maire A. H. Renaud et de M. l'échevin Shuttell, soit chargé de rencontrer les directeurs de la Banque Jacques-Cartier, et de faire, si possible, des arrangements au sujet de la location d'un bureau pour leur succursale à St. Côme, et aussi voir J. C. Madore, député de ce comté, à ce sujet et aller à Ottawa rencontrer le ministre des postes, si besoin il y a.

Adopté.

Exhaussement des cheminées

Il est unanimement résolu que le président des comités de feu soit autorisé à faire exhausser les cheminées qui portent nuisance.

J. P. Leonard
Trésorier

A. Renaud
Maire

787

Session générale
d'ajournement
16 Septembre
1896.

Province de Québec Cité de Ste-Cunegonde de Montreal

A une session générale d'ajournement du conseil municipal de la Cité de Ste-Cunegonde de Montreal, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, mercredi, le seizième jour de septembre, mil huit cent quatre-vingt-seize, conformément à une résolution d'ajournement de ce conseil, passée à sa session tenue mercredi, le neuvième jour de septembre, mil huit cent quatre-vingt-seize, conformément à la loi, à laquelle séance sont présents: Son Honneur le maire L. A. Renaud, M. M. les échevins Joseph Luttrell, A. Morin, J. A. R. Léonard, C. P. Fabien, A. Pautoux, J. L. Charbonneau formant quorum de ce Conseil sous la présidence de M. le maire L. A. Renaud.

Il est ordonné & statué par résolution du dit conseil comme suit:

Lecture d'une lettre de M. Jap. Gauthier demandant à ce conseil de faire faire les conduites d'eau qui alimentent sa propriété No 1596 rue St-Jacques.

Resolu de soumettre cette lettre à M. G. Vanier, ingénieur de cette Cité, et le prier de voir si la rue à cet endroit a été bâtie et faire rapport.

Lecture d'une requête de plusieurs marchands de cette Cité priant le conseil de révoquer le règlement de la fermeture à bonne heure.

Resolu que ce Conseil s'ajourne à mercredi, le vingt-troisième jour du mois courant, à huit heures P. M.

Jap. Gauthier

L. A. Renaud

Lettre de M. Gauthier re
conduite d'eau

Requête re Régl. fermeture
à bonne heure

788

Session générale
d'ajournement
23 Septembre
1896.

Province de Québec Cité de Ste-Cunegonde de Montreal

A une session générale d'ajournement du conseil municipal de la Cité de Ste-Cunegonde de Montreal, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, mercredi, le vingt-troisième jour de septembre, mil huit cent quatre-vingt-seize, conformément à une résolution d'ajournement de ce conseil, passée à sa session tenue mercredi, le seizième jour de septembre, mil huit cent quatre-vingt-seize, conformément à la loi, à laquelle séance sont présents: Son Honneur le maire L. A. Renaud, M. M. les échevins Joseph Luttrell, A. Morin, J. A. R. Léonard, M. G. Symburner, C. P. Fabien, A. Pautoux & J. L. Charbonneau formant quorum de ce conseil sous la présidence de M. le maire L. A. Renaud. M. l'échevin A. S. Delisle, absent, ayant après vérification reçu avis de la présente session.

Il est ordonné & statué par résolution du dit conseil comme suit:

Lecture & approbation des minutes de la dernière assemblée.

Lecture d'une requête des contribuables du quartier sud de cette Cité priant ce conseil de prendre les mesures nécessaires pour faire cesser les inconvénients causés par la fumée des cheminées du Montreal Rolling Mills Co.

M. l'échevin C. P. Fabien propose seconde par M. l'échevin A. que le greffier reçoive instruction d'informer le Montreal Rolling Mills Co. de cette requête et les notifier de prendre les moyens nécessaires afin de faire cesser ces inconvénients.

Adopté.

Requête re fumée des
cheminées Mont. Rol. Mills.

Notification à la "Mont.
Rol. Mills Co."

Plainte re evaluation
Cockfield & Gougeon

Lecture d'une lettre de M. M. A. M. Cockfield & J. A. Gougeon, se plaignant de l'évaluation de leurs propriétés.

Il est unanimement résolu que le greffier les informe que l'augmentation de la valeur de leur propriété est dû au fait que les terrains de la rue St-Jacques a été augmenté de 254 le pied et celui de la rue Couesot de 104 le pied et que leur évaluation n'est pas plus élevée que celle de leur voisin.

Lettre au ministre re
bureau de Poste

Il est unanimement résolu que le greffier soit autorisé d'écrire à M. le Ministre des Postes du Canada lui exposant que: 1^o le local servant actuellement de bureau de Poste à Ste-Cunigonde par son enlèvement est défectueux et son exigüité, ne répond aucunement aux besoins d'une Cité de 10000 habitants.

2^o Que la Cité de Ste-Cunigonde de Montréal se propose prochainement de construire un Hôtel de ville dans lequel, au cas où elle en viendra à une entente avec le Gouvernement, quant au prix du loyer, elle ajoutera, pour le service postal, des bureaux spacieux et commodes, pourvus d'un système de chauffage et d'éclairage perfectionné.

3^o Au cas où Mous le Ministre des Postes accepterait les offres ci-dessus et accèderait aux desirs du Conseil, de bien vouloir fixer le prix maximum de loyer que le Gouvernement entend payer pour cette fin.

Comptes approuvés

Résolu que le Trésorier soit autorisé de payer les comptes suivants:

R. St. Denis 5.50 ✓
St. Duckett 20.00 ✓

Reparations au pavage
à être payées par J. Coates

Résolu que le greffier soit autorisé de requérir de J. E. Pauer, Ecl. ingénieur

de cette Cité une estimation du coût des réparations de l'asphalte de la rue Notre-Dame, à la rue Duford et de réclamer ce montant de M. J. Coates, girant de la Commune de la Cité.

Résolu que ce Conseil s'ajourne à mercredi, le trentième jour de septembre courant à huit heures P. M.

L. A. Renaud

L. A. Renaud

Sesssion generale
d'ajournement
30 Septembre
1896.

Province de Québec
Cité de Ste-Cunigonde de Montréal

A une session générale d'ajournement du Conseil municipal de la Cité de Ste-Cunigonde de Montréal tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, mercredi, le trentième jour de septembre, mil huit cent quatre-vingt-seize conformément à une résolution d'ajournement de ce Conseil passée à sa session tenue mercredi, le vingt-troisième jour de septembre, mil huit cent quatre-vingt-seize, conformément à la loi, à laquelle seance sont présents: Son Honneur le maire L. A. Renaud, M. M. les échevins A. S. Delisle, G. Huttrel, A. Morin, M. E. Lymburner, A. Pautoux, H. Charbonneau formant quorum de ce Conseil sous la présidence de M. le maire L. A. Renaud.

Il est ordonné & statué par résolution du dit conseil comme suit:

Lecture & approbation des minutes de la dernière assemblée.

Remise de taxe de J.
H. Ward

Lecture d'une lettre de J. H. Ward, demandant de lui faire remise de la taxe

Plainte re evaluation
Cockfield & Gougeon

Lecture d'une lettre de M. M. J. M. Cockfield & J. A. Gougeon, se plaignant de l'évaluation de leurs propriétés.

Il est unanimement résolu que le greffier les informe que l'augmentation de leur valeur de leur propriété est dû au fait que les terrains de la rue St-Jacques a été augmenté de 254 le pied et celui de la rue Couesot de 104 le pied et que leur évaluation n'est pas plus élevée que celle de leur voisin.

Lettre au ministre re
bureau de Poste

Il est unanimement résolu que le greffier soit autorisé d'écrire à M. le Ministre des Postes du Canada, lui exposant que: 1^o le local servant actuellement de bureau de Poste, à Ste-Cunigonde par son emmenagement déficieux et son exigüité, ne répond aucunement aux besoins d'une Cité de 10,000 habitants.

2^o Que la Cité de Ste-Cunigonde de Montréal se propose prochainement de construire un hôtel de ville dans lequel, au cas où elle en viendra à une entente avec le Gouvernement, quant au prix du loyer, elle ajoutera, pour le service postal, des bureaux spacieux et commodes, pourvus d'un système de chauffage et d'éclairage perfectionné.

3^o Qu'au cas où Mous, le Ministre des Postes accepterait les offres ci-dessus et accorderait aux desirs du Conseil, de bien vouloir fixer le prix maximum de loyer que le Gouvernement entend payer pour cette fin.

Comptes approuvés

Résolu que le Trésorier soit autorisé de payer les comptes suivants:

R. St. Lewis \$ 5.50 ✓
L. Duckett 20.00 ✓

Réparations au pavage
à être payées par J. Coates

Résolu que le greffier soit autorisé de requérir de J. Coates, Ingénieur

de cette Cité une estimation du coût des réparations de l'asphalte de la rue Notre-Dame, à la rue Duford et de réclamer ce montant de M. J. Coates, girant de la Commune de Ste-C.

Résolu que ce Conseil s'ajourne à mercredi, le trentième jour de septembre courant à huit heures P. M.

L. H. Renaud
L. H. Renaud

Séance générale
d'ajournement
3^e Septembre
1896.

Province de Québec
Cité de Ste-Cunigonde de Montréal

A une session générale d'ajournement du conseil municipal de la Cité de Ste-Cunigonde de Montréal, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, mercredi le trentième jour de septembre, mil huit cent quatre-vingt-seize, conformément à une résolution d'ajournement de ce Conseil passée à sa session tenue mercredi, le vingt-troisième jour de septembre, mil huit cent quatre-vingt-seize, conformément à la loi, à laquelle séance sont présents: Son Honneur le maire L. H. Renaud, M. M. les échevins A. S. Delisle, G. Lattrell, A. Morin, M. E. Lymburner, A. Pautoux, J. Charbonneau formant quorum de ce Conseil sous la présidence de M. le maire L. H. Renaud.

Il est ordonné & statué par résolution du dit conseil comme suit:

Lecture & approbation des minutes de la dernière assemblée.

Première de taxe de J.
H. Ward

Lecture d'une lettre de J. H. Ward, demandant de lui faire remise de la taxe

impose sur son moulin et aussi une réduction sur sa taxe d'affaires.

Resolu que cette lettre soit referée au Comité au Comité des Finances.

Taxe d'affaires diminuée à Armand & Lalonde

M. l'échevin A. Marin propose, seconde par M. l'échevin M. E. Lyburner, que le Trésorier recoive instruction de charger à M. M. Armand & Lalonde, une taxe de commerce que sur un loyer de deux cent quarante piastres (240.00) au lieu de 272.00 qui est que parti au rôle d'évaluation.

Adopté.

Lettre de licence de boucher

Lecture d'une lettre de M. A. Daillefer, demandant de lui faire payer sa licence de boucher, vu qu'il a ouvert son état que le premier juillet dernier.

Refus d'accorder licence de boucher

Resolu que le Greffier recoive instruction de l'informer que ce conseil regrette de ne pouvoir faire droit à sa demande, vu qu'il y a un règlement qui défend de faire aucune réduction sur la licence des bouchers avant le premier janvier.

Compte pour travaux au Bulk Head réclame

Lecture d'une lettre du Greffier de la Cité de St. Henri, réclamant de cette Corporation neuf cent un piastres (901.00) pour travaux exécutés au Bulk Head à la rivière St. Pierre.

Resolu que cette réclamation soit referée au Comité Finances.

Transfert de Thérien à Gendron

Resolu d'accorder le transfert de licence de Joseph Thérien à Joseph Gendron.

autorisation de payer compte Bussinelle

Resolu que le Trésorier soit autorisé de payer le compte de J. Bussinelle - 18.98

Et la séance est levée.

Chas. P. Leduc

L. M. M. M. M. M.

Séance générale 7 Octobre 1896.

Province de Québec Cité de Ste. Cunigonde de Montreal

A une session générale du Conseil municipal de la Cité de Ste. Cunigonde de Montreal, tenue au lieu ordinaire de sessions de ce Conseil, mercredi, le septième jour d'octobre, mil huit cent quatre-vingt seize, conformément à la loi, à laquelle séance sont présents: M. M. l'échevins J. P. Lattell, S. Marju, M. E. Lyburner, C. P. Zabin, S. Pautoux & J. L. Charbonneau, formant quorum de ce conseil, sous la présidence de M. l'échevin A. Marin.

Il est ordonné et statué par résolution du dit Conseil comme suit:

Lecture et approbation des minutes de la dernière assemblée.

Demande de réduction de taxe - J. W. Reynolds

Lecture d'une lettre de M. J. M. Reynolds demandant une réduction de cent piastres sur l'évaluation de sa propriété rue Courcel.

Resolu que le Greffier l'informe, que le conseil regrette de ne pouvoir prendre cette requête en considération, vu que le délai est épuisé depuis longtemps, mais que l'affaire sera soumise aux évaluateurs pour le rôle de l'année prochaine.

Transfert de Gosselin à Alph. Bourdon

Il est unanimement résolu d'accorder un certificat de transfert de licence d'auberg, de F. Gosselin à Alph. Bourdon.

autorisation de payer J. Ethier

Resolu que Trésorier soit autorisé de payer le compte de M. J. Ethier 35.25

Achat de bancs pour Square

M. l'échevin M. E. Lyburner propose, seconde par M. l'échevin J. L. Charbonneau, que le Trésorier soit autorisé de payer une somme de huit piastres (8.00) pour payer des bancs pour le parc et pour payer l'achat pour la station de la rue Vint. Adopté.

Ordre de notifier St. Sauvé
gardien du Square

M. l'échevin C. P. Fabien propose, secondé
par M. l'échevin A. Pautou, que le chef de police
reçoive instruction de notifier le gardien du
parc, que vu l'état avancé de la saison, ses
services ne seront plus requis. Adopté.

Résolu que ce Conseil s'ajourne à mercredi
le quatorzième jour du mois courant, à
huit heures P. M.

Ch. J. Fortin
N. Morin

Session générale
d'ajournement
14 Octobre
1896.

Province de Québec Cité de Ste-Cunegonde de Montréal

A une session générale d'ajournement
du Conseil municipal de la Cité de Ste-
Cunegonde de Montréal, tenue au lieu or-
dinaire des sessions de Conseil, mercredi,
le quatorzième jour d'octobre, mil huit
cent quatre-vingt seize, conformément
à une résolution d'ajournement de ce Con-
seil, passée à sa session tenue mercredi,
le septième jour d'octobre, mil huit cent
quatre-vingt seize, conformément à la
loi, à laquelle seules sont présents.

M. le pro-maire A. S. Delisle, M. M. les éche-
vins J. Lattrell, A. Morin, M. E. Lymburner, C. P.
* J. L. Charbonneau Fabien & A. Pautou, formant quorum de
ce conseil sous la présidence de M. le
pro-maire A. S. Delisle.

Il est ordonné et statué par résolution
du dit conseil comme suit.

Lecture et approbation des minutes de la dernière
assemblée.

Lecture et approbation du rapport du Comité
des Finances en date du 14 Octobre 1896.

Transfert de Lafortune
à Verdun

Résolu d'accorder le transfert du certificat
de licence d'épicier de Lafortune à C. Verdun

Transfert de Charbonneau
à Sabrique

Résolu d'accorder le transfert du certificat
de licence d'auberge de F. V. Charbonneau à
Alf. Sabrique.

Résolu que ce conseil s'ajourne à mercredi
le vingt-unième jour d'octobre, mil huit
cent quatre-vingt seize, à huit heures P. M.

Ch. J. Fortin
Siff.

Session générale
d'ajournement
21 Octobre
1896.

Province de Québec Cité de Ste-Cunegonde de Montréal

A une session générale d'ajournement
du conseil municipal de la Cité de Ste-
Cunegonde de Montréal tenue au lieu
ordinaire des sessions de ce conseil, mer-
credi, le vingt-unième jour d'octobre,
mil huit cent quatre-vingt seize, con-
formément à une résolution d'ajour-
nement de ce conseil, passée à sa ses-
sion tenue mercredi, le quatorzième
jour d'octobre, mil huit cent quatre-
vingt seize, conformément à la loi,
à laquelle seules sont présents: Sou-
signé le maire L. A. Séguin, M. M. les
échevins A. Morin, J. A. P. Leonard, M. E. Lym-
burner, C. P. Fabien, A. Pautou & J. L. Charbon-
neau formant quorum de ce conseil, sou-

* A. S. Delisle

795

la présidence de M. le maire L. N. Renaud.

Il est ordonné et statué par résolution du dit Conseil comme suit:

Lecture et approbation des minutes de la dernière assemblée.

Lettre re borne fontaine
"Dominion Had. 6."

Lecture d'une lettre de la Dominion Had-
ding Co. demandant à cette Corporation
de prendre sous son contrôle la borne-
fontaine qu'il y a sur leur propriété.

Reféré au comité de l'Eau.

Billet de \$100,000 de la
"Mont. Water & Power Co."

M. l'échevin J. B. Leonard propose, se-
condé par M. l'échevin J. L. Charbonneau
que Son Honneur le maire, M. l'échevin
A. S. Delisle et le Greffier soient autorisés
de négocier le billet de cent mille piastres
de la Montreal Water & Power Co. et indosser
par la Cité de St. Henri et d'informer la Banque
Jacques-Cartier, que ce billet de \$100,000
lui sera payé à son échéance.

Adopté.

Requête re fermeture à
bonne heure

Lecture d'une requête des Marchands
de cette Cité demandant de révoquer le
réglement de la fermeture à bonne heure.

Transfert de J. Vary à
St. Marie

Résolu d'accorder le transfert du certifi-
cat de licence d'épicier de J. Vary à Hubert
St. Marie.

Résolu que ce Conseil s'ajourne à mer-
credi, le vingt-huitième jour du mois cou-
rant, à huit heures P. M.

Chs. P. Leduc
Greffier

St. Honoré
Maire

Séance générale
d'ajournement
28 Octobre 1896.

Province de Québec
Cité de Ste-Cunigonde de Montréal

796

A une session générale d'ajournement du Conseil
municipal de la Cité de Ste-Cunigonde de Montréal
tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil
mardi, le vingt-huitième jour d'Octobre mil huit
cent quatre-vingt seize, conformément à une résolution
d'ajournement de ce Conseil passée à sa session te-
nue mercredi, le vingt et unième jour d'Octobre, mil
huit cent quatre-vingt seize, conformément à la
loi à laquelle séance sont présents: Son Honneur
le maire L. N. Renaud, M. M. les échevins A. S. De-
lisle, Joseph Lattrell & Morin, J. B. Leonard, M. E.
Lymburner, C. P. Patin, N. Fleury & J. L. Charbonneau
formant quorum de ce Conseil, sous la présidence
de Monsieur le maire L. N. Renaud.

Il est ordonné et statué par résolution du dit
Conseil comme suit:

Lecture et approbation des minutes de la der-
nière assemblée.

Lettre re tuyaux qui
traversent le canal

Lecture d'une lettre de M. Ernest Marceau, ingé-
nieur-superintendant du Canalachine, donnant
avis à cette Corporation de faire baisser les tuyaux
à l'eau qui se trouvent dans le canal.

Résolu que copie de cette lettre soit transmise à la
Montreal Water & Power Co. avec prière d'y voir.

Domages à propriété
A. Gabelle

Lecture d'une lettre de M. Antoine Gabelle re reclama-
tion des domages à sa propriété rue Delisle.

Résolu que cette lettre soit référée au Comité des
Chemins.

Lecture du rapport du Comité des Finances
en date du 21 Octobre courant.

M. l'échevin Joseph Lattrell propose, secondé par
M. l'échevin J. L. Charbonneau, que ce rapport soit
adopté suivant sa forme et teneur.

Rapport des Comités des Finances remis -

Proposé en amendement par M. L'Échevin C. P. Fabien seconde par M. L'Échevin A. S. Delisle qui ce rapport a été adopté et sera remis à la prochaine séance du Conseil.

L'amendement est adopté à l'unanimité.

La motion principale est déclarée perdue.

Reconsidération de motion re billets de 100,000 =

M. L'Échevin J. A. P. Léonard propose, seconde par M. L'Échevin J. L. Charbonneau, que la résolution passée le 21 courant nommant son Honneur le maire M. L'Échevin A. S. Delisle et le Greffier pour négocier le billet de \$100,000.00 de la Montreal Water Power Co. et endossé par les Cités de St-Henri et Ste-Cunigonde soit reconsidérée.

Adopté.

Billet de 100,000 = Autorisation de le négocier

Il est proposé par M. L'Échevin J. A. P. Léonard seconde par M. L'Échevin J. L. Charbonneau que son Honneur le maire, monsieur le président du Comité des Finances et M. L'Échevin A. S. Delisle soient chargés de négocier le billet de \$100,000.00 de la Montreal Water Power Co. et endossé par les Cités de St-Henri & Ste-Cunigonde.

Adopté.

Résolu que le Trésorier soit autorisé de payer les comptes suivants.

La Cité de St-Henri \$ 225.00
C. P. Favreau 47.80 ✓

Et la séance est levée.

Chas. P. Delisle
Greffier

L. H. Humeau
Maire

Séance générale 4 Novembre 1896

Province de Québec
Cité de Ste-Cunigonde de Montréal

A une session générale du Conseil municipal de la Cité de Ste-Cunigonde de Montréal, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, mercredi, quatrième jour de Novembre, mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf conformément à la loi, à laquelle séance sont présents: son Honneur le maire L. H. Hévaux, M. M. les Échevins A. S. Delisle, J. Lattrell, A. Main, J. A. Léonard, M. Glynburner, C. P. Fabien, A. Paulin, J. L. Charbonneau, formant quorum de ce Conseil sous la présidence de M. le maire L. H. Hévaux.

Il est ordonné & statué par résolution du dit Conseil comme suit:

Lecture & approbation des minutes de la dernière assemblée.

Lecture d'une lettre de M. M. Madore & Guerin avocats, réclamant au nom de leur client M. O. Patenaude, la somme de \$70.00 pour la perte de son cheval, qui sur la rue Soto Dame

Reclamation re perte du cheval de Patenaude

Proposé par M. L'Échevin A. S. Delisle, seconde par M. L'Échevin J. A. P. Léonard, que le Greffier reçoive instruction d'informer M. M. Madore & Guerin que la réclamation de leur client n'est pas fondée en autant que la rue Soto Dame entre la rue Hevis & Atwater, était en son ordre à la date en question et qu'elle l'est encore et n'entend pas être responsable de cette accident.

Adopté.

Reclamation de O. Provost réferée

La réclamation de M. Oct. Provost pour dommages à ses propriétés rue Delisle & Richelieu, est référée au comité des Chemins.

Projet de Beau chemin

Lecture d'un projet de M. P. Beauchemin emprunt projeté de \$110,000.00.

799

M. l'échevin J. Lattrell propose, secondé par M. l'échevin M. E. Humbert, que ce projet soit référé à l'avocat de la Cité, avec instruction de faire rapport au plus tôt possible.

Adopté.

Offre de vendre un appareil pour incendies

Lecture d'une lettre de M. M. Naud, Girard & Lapointe, offrant en vente un appareil pour le département de feu.

Résolu que cette lettre soit référée au Comité de Feu.

Première adoption de rapport - Finances

M. l'échevin C. P. Fabien propose, secondé par M. l'échevin M. E. Humbert, que l'adoption du rapport du Comité des Finances en date du 2 Octobre 1896, soit remis à la prochaine séance du Conseil.

Adopté.

M. l'échevin J. B. Lévyard propose, secondé par M. l'échevin J. Lattrell, que ce Conseil s'ajourne à mardi, le dix courant à huit heures P. M.

Chas. G. Parlier
J. Lattrell

Séance Spéciale
4 novembre 1896

Province de Québec
Cité de Ste-Cunigonde de Montréal

A une assemblée spéciale du Conseil municipal de la Cité de Ste-Cunigonde de Montréal, légalement convoquée par M. Ch. G. Parlier, greffier par avis spécial à cet effet et tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, mercredi, le quatrième jour de novembre, mil huit cent quatre-vingt seize conformément à la loi, à laquelle séance sont présents: Son Honneur le maire L. H. Renaud, M. M. les échevins A. S. Delisle, J. Lattrell, N. Morin, J. B. Lévyard, M. E. Humbert, C. P. Fabien, N. Faulkner, J. Charbonneau, d'autant qu'un de ce Conseil sous la présidence de M. le maire L. H. Renaud.

Il est ordonné & statué par résolution du dit Conseil comme suit:

Billet de 100,000 =

Attendu que la Cité de St-Henri n'est pas prête à payer les cent mille piastres qu'elle doit à la Cité de Ste-Cunigonde de Montréal et qu'elle offre de payer ce montant par un billet de la Montreal Water & Power Co. à deux mois du 7 novembre courant, qu'elle s'engage à endosser et à payer à son échéance;

Résolution re billet de 100,000 =

Attendu qu'elle demande un délai de deux mois, en payant les six mille piastres d'intérêt échus le sept novembre courant; il est proposé par M. l'échevin Joseph Lattrell, secondé par M. l'échevin J. B. Lévyard que le billet de la Montreal Water & Power Co. endossé par la Cité de St-Henri et portant intérêt à 6%, à deux mois, à dater du 7 novembre 1896, soit accepté en paiement de la balance que la Cité de St-Henri doit sur le prix d'achat de l'aqueduc, étant entendu toutefois que le dit billet est accepté sans préjudice ni novation, à aucun des privilèges et hypothèques résultant en faveur de la Cité de Ste-Cunigonde de Montréal, en vertu du contrat de vente, et que son Honneur le maire L. H. Renaud et Chas. G. Parlier, greffier, soient

autorisés et sont par les présentes autorisés à endosser le dit billet pour et au nom de la Cité de Ste-Cunegonde de Montréal, pour en faciliter l'escompte.

Chs. Fortin N. H. ...

Session générale d'ajournement 10 novembre 1896.

Province de Québec Cité de Ste-Cunegonde de Montréal

A une session générale d'ajournement du Conseil municipal de la Cité de Ste-Cunegonde de Montréal. Tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil mardi, le dixième jour de novembre, mil huit cent quatre-vingt-seize conformément à une résolution d'ajournement de ce Conseil passée à sa session tenue mercredi, le quatrième jour de novembre, mil huit cent quatre-vingt-seize conformément à la loi, à laquelle séance sont présents: Son Honneur le maire L. A. Renaud, M. M. les échevins A. Morin, J. A. R. Léonard, C. P. Fabien et A. Pautus formant quorum de Conseil sous la présidence de M. le maire L. A. Renaud.

Il est ordonné et statué par résolution du dit Conseil comme suit:

Lettre S.T.R. re voie ferrée rue Napoléon

Lecture d'une lettre de la Compagnie du Grand Trunk demandant la permission de poser une track à travers la rue Napoléon, sur le terrain du Gouvernement.

Pourvu de poser une voie ferrée sur rue Napoléon

M. l'échevin A. Morin propose, secondé par M. l'échevin J. A. R. Léonard, que cette permission lui soit accordée à condition de remettre la dite rue dans l'état de fait voir.

adopté.

Résolu que ce Conseil s'ajourne à mercredi, le dix-huitième jour du mois courant à huit heures P.M.

Chs. Fortin N. H. ...

Session générale d'ajournement 18 novembre 1896.

Province de Québec Cité de Ste-Cunegonde de Montréal

A une session générale d'ajournement du Conseil municipal de la Cité de Ste-Cunegonde de Montréal tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, mercredi, le dix-huitième jour de novembre, mil huit cent quatre-vingt-seize, conformément à une résolution d'ajournement de ce Conseil, passée à sa session tenue mardi, le dixième jour de novembre, mil huit cent quatre-vingt-seize, conformément à la loi, à laquelle séance sont présents: Son Honneur le maire L. A. Renaud, M. M. les échevins Joseph Luttrell, A. Morin, J. A. R. Léonard, M. S. Humbler, C. P. Fabien et L. Charbonneau formant quorum de ce Conseil, sous la présidence de M. le maire L. A. Renaud.

Il est ordonné et statué par résolution du dit Conseil comme suit:

Lecture et approbation des minutes des assemblées des 4 et 11 novembre, 1896.

offre de brûler vidange

Lecture d'une lettre de M. J. D. Oigny, offrant de faire brûler les vidanges.

Référée au comité des chemins.

Lettre re - Reclamation J. Verme

Lecture d'une lettre de M. J. Verme, architecte et réclamation pour dommages aux trottoirs de l'hospice Ste-Cunegonde, coin des rues Albert et Alwater.

Comité nommé pour constater
dommages au tre tiers rue Albert

Il est unanimement résolu qu'un Comité com-
posé de M. M. les échevins J. A. R. Leonard, H. Morin,
C. P. Fabien, soit nommé pour examiner cette
affaire.

Eau gratuite

Il est unanimement résolu que la Corporation four-
nisse l'eau gratis aux familles suivantes: M^{me}
Veuve Manahé, C^{te} Sigum, M^{me} V^e Drottier, M^{me}
V^e Laflamme, M^{me} V^e Grosse, H. Couillard, M^{me} V^e
Lafontaine, M^{me} V^e Lathé, Isaac St-Jacques.

Lecture et approbation du rapport du Comité de
Fus Polici, en date du 6 novembre, 1896.

Lecture et approbation du rapport du Comité de
l'Hôtel de Ville, en date du 6 novembre, 1896.

Lecture et approbation du rapport du Comité des
Chemins, en date du 6 novembre, 1896.

Lecture et approbation du rapport du Comité des
Licences, en date du 6 novembre, 1896.

* d'accorder
Licences de bructes accordées

Il est unanimement résolu des licences de bruc-
cher à M. M. P. Monette, C. Dillon, J. Rochon, Theo.
Stier, Chs. Bélanger, A. Vary & C. Luffe & Co.

Il est unanimement résolu que le greffier soit
autorisé à payer les comptes suivants:

Frais de voyage à Ottawa.	16.00 ✓
Royal Electric Co.	15.63 ✓
Le pot au Sheriff.	150.00
Cynoin dans la cause Simon.	1.00
R. St. Denis.	3.00 ✓
J. E. Rodidoux.	25.00 ✓

Offes Royales en éclairage

Il est unanimement résolu que par l'entre-
mise de M. J. A. Dorval, notaire, des offes légales
au montant de mille vingt deux piastres et six-
sauts et neuf centins (\$1022.⁶⁹/₁₀₀) pour l'éclairage
des mois Août, septembre & Octobre 1896, soient
faites à la Compagnie Royal Electric.

Il est unanimement résolu que Son Honneur

Billet de \$6500⁰⁰/₁₀₀ Mont.
Waters & Power endorse pour
la cité

le maire L. H. Minault et Chs. P. Poirier, greffier, soient auto-
risés et sont par les présentes autorisés à endosser pour
et au nom de cette Corporation un billet promissaire
consenti par la Montreal Water & Power Co. à l'ordre de la
Cité de St-Henri et endossé par cette dernière, à quatre mois
du dix-sept novembre courant pour la somme de
six mille cinq cents piastres (\$6500.⁰⁰/₁₀₀) en renouvellement
d'un billet de sept mille cinq cents piastres (\$7500.⁰⁰/₁₀₀)
échu de dix-sept novembre courant.

Billet promiss. \$49223.⁰⁰/₁₀₀
à Bastien & Val.

Il est unanimement résolu que Son Honneur
le maire L. H. Minault & Chs. P. Poirier, greffier, soient
autorisés et sont par les présentes autorisés à signer &
exécuter pour et au nom de cette Corporation un billet
promissaire à deux mois, à l'ordre de M. M. Bastien &
Valiquette, pour la somme de quarante-neuf mille
deux cent vingt-trois piastres (\$49223.⁰⁰/₁₀₀) en re-
nouvellement d'un billet du même montant échu le
14 novembre courant, et d'en payer l'escompte.

Rapport du Comité des
Finances référé

Il est unanimement résolu que le rapport du Co-
mité des Finances en date du 21 octobre dernier
soit de nouveau référé au Comité des Finances
pour reconsidération.

Résolu que ce Conseil s'assemble à mercredi le
vingt-cinquième jour du mois courant, à huit
heures P. M.

Chs. P. Poirier
greffier

L. H. Minault
maire

Session générale
d'ajournement
25 Novembre 1896.

Province de Québec Cité de Ste-Cunegonde de Montréal

A une session générale d'ajournement du conseil municipal de la Cité de Ste-Cunegonde de Montréal, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil mercredi le vingt-cinquième jour de novembre, mil huit cent quatre-vingt-seize, conformément à une résolution d'ajournement de ce Conseil, passée à sa session tenue mercredi, le dix-huitième jour de novembre, mil huit cent quatre-vingt-seize, conformément à la loi, à laquelle séance sont présents: Son Honneur le maire L. N. Renaud, M. M. les échevins Joseph Lattrell, A. Moim, M. Chamberlain, C. P. Fabien, A. Fautoux formant quorum de ce Conseil sous la présidence de M. le maire L. N. Renaud, M. M. les échevins A. S. Schiele, J. R. Leonard & G. Charbonneau présents, ayant émis vérification reçu avis de la présente session.

Il est ordonné & statué par résolution du dit conseil, comme suit:

Lecture & approbation des minutes de la dernière assemblée.

Acte de dénonciation re
dommage par inondation

Lecture d'un acte de dénonciation de la Cité de Montréal, re jugement pour dommages causés par les inondations dans les caves.

Il est unanimement résolu que cette dénonciation soit référée à l'avocat de la Cité avec instruction de prendre des procédés nécessaires pour sauvegarder les intérêts de cette Corporation.

Résolutions re billets
de 100,000^{rs} non payés

Attendu que la Cité de Ste-Cunegonde de Montréal a la Cité de Ste-Cunegonde de Montréal, une somme de cent mille piastres restée due sur le prix de vente de l'aqueduc,

Attendu que la Cité de Ste-Cunegonde de Montréal n'a jamais payé cette somme à la Cité de Ste-Cunegonde de Montréal, mais avait donné un billet de la Montreal Water Co. de ce montant et endossé par elle, à six pour cent d'intérêt,

Attendu que la Cité de Ste-Cunegonde avait accepté ce billet, mais sans préjudice à aucuns de ses droits, privilèges et hypothèques qui lui résultent en vertu du contrat de vente et sans novation;

Attendu que la Montreal Water Co. n'a pas payé ce billet et vu que la dite Cité de Ste-Cunegonde n'est pas tenue non plus à le payer et qu'il est opposé pour la Cité de Ste-Cunegonde de renverser ce billet sur une autre année à dater du sept novembre courant, mais sous réserves expresse et sans préjudice à aucuns de ses droits, privilèges et hypothèques lui résultant en vertu du contrat de vente en question et sans aucune novation de la dette, la dite Cité de Ste-Cunegonde se réservant son recours contre la dite Cité de Ste-Cunegonde en vertu de son contrat, de la même manière que si ce billet n'avait jamais été donné,

autorisation de signer
d'endosser billets 100,000^{rs}

En conséquence, il est unanimement résolu que Son Honneur le maire L. N. Renaud & de greffier M. Charles Z. Picher soient autorisés et sont par les présentes autorisés à endosser le dit billet de cent mille piastres (100,000^{rs}) sans les réserves ci-dessus pour et au nom de la dite Cité de Ste-Cunegonde de Montréal pour en faciliter l'escompte.

Offres légales à
Lambert Bélair

Résolu que le greffier soit autorisé de faire des offres légales au montant de vingt-cinq piastres (25^{rs}) à M. Lambert Bélair, en règlement de ses prétendus dommages causés à sa propriété rue Delisle par le changement de niveau du trottoir en plus une somme de quinze piastres (15^{rs}) à M. M. Dupuis & Lussier, avocats.

Dommages à trottoirs
vis à vis l'hospice St-Jean

Il est unanimement résolu que le greffier reçoive instruction d'écrire à M. J. Tenne, architecte, que le Comité nommé par le Conseil de cette Cité pour constater les dommages faits à l'asphalte lors de la construction de l'hospice Ste-Cunegonde, a fait rapport que lors d'une entrevue avec M. M. Bastien & M^{me} la Supérieure du dit hospice, le montant réclamé a été réduit de deux cent piastres (200^{rs}) au lieu de 372^{rs}; cet arrangement a été accepté par les intéressés et ratifié par ce Conseil.

Examen de costumes
de la police

Il est unanimement résolu qu'un Comité composé de M. M. les échevins C. P. Fabien, A. Fautoux & M. G.

Lymburner, soit nommé pour faire l'examen des hautes pour le département de Feu & Police, avec pouvoir d'acheter ce qu'ils jugeront nécessaire.

Chas. Porchie
Greffier

H. Renaudt Maire

Session générale
2 décembre
1896.

Province de Québec

Cité de

A une session générale du conseil municipal de la cité de Ste-Cunigonde de Montréal, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, mercredi, le deuxième jour de décembre, mil huit cent quatre-vingt seize, conformément à la loi, à laquelle séance sont présents: Son Honneur le maire H. D. Renaudt, M. M. les échevins H. Morin, J. A. R. Léonard, M. E. Lymburner, C. P. Fabien, A. Fautoux & J. L. Charbonneau formant quorum de ce conseil sous la présidence de M. le maire H. D. Renaudt.

Il est ordonné & statué par résolution du dit conseil comme suit:

Lecture & approbation des minutes de la dernière assemblée

Résolu que ce conseil s'ajourne à mercredi, le neuvième jour de décembre courant à huit heures P. M.

Chas. Porchie
Greffier

H. Renaudt Maire

9 Dec. 1896

Province de Québec Cité de Ste-Cunigonde de Montréal.

A une session générale d'ajournement du conseil municipal de la Cité de Ste-Cunigonde de Montréal, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, mercredi, le neuvième jour de décembre, mil huit cent quatre-vingt seize, conformément à une résolution d'ajournement de ce conseil passé à sa session tenue mercredi, le deuxième jour de décembre, mil huit cent quatre-vingt seize, conformément à la loi, à laquelle séance sont présents: Son Honneur le maire H. D. Renaudt, M. M. les échevins H. Morin, M. E. Lymburner, C. P. Fabien, A. Fautoux & J. L. Charbonneau formant quorum de ce conseil sous la présidence de M. le maire H. D. Renaudt. M. M. les échevins J. Lattrel, A. S. de Sile & J. A. R. Léonard absents, ayant après vérification reçu avis de la présente session.

Il est ordonné & statué par résolution du dit conseil comme suit:

Transfert de licence de Duclou à Gendron et de Charlebois à Gato

Résolu d'accorder les transferts de licence d'auberge de M. J. Gendron à M. Jos. Duches et celle de M. S. Charlebois à M. Bazile Côté.

Enquête demandée contre le chef

Lecture d'une lettre de R. Laurendeau Esq. avocat, portant au nom de M. Albert Lymburner, une plainte et demandant une enquête contre le chef de Police de Montréal.

Résolu que cette requête soit référée au comité de Feu & Police.

Résolution re licence de Jos. Neveu

Attendu que M. Jos. Neveu a déjà obtenu un certificat de licence d'auberge de cette corporation le 28 mars 1896, mais n'a pas obtenu de licence en vertu de ce certificat, Attendu que M. Jos. Neveu fait une nouvelle application pour remplacer celui-là Attendu que M. Jos. Neveu a déjà payé \$200. pour sa taxe et son certificat, mais comme

il a transporté cette somme à M. F. W. depuis
avocat, il devra faire annuler ce transport
par le dit F. W. depuis la dite cité ne reconnais-
sant pas par là être obligé de remettre cette dite
somme à qui que ce soit.

Résolu que cette cité lui accorde un cer-
tificat d'hotel aux conditions ci-dessus men-
nées.

Délégation à Québec
ou charte

Résolu que Son Honneur le maire L. N. Senault,
M. le président du comité des Finances Plattrell,
C. P. Parlier, greffier, M. Adam, avocat de cette cité
soient délégués à Québec avec pouvoir de propo-
ser aux amendements à la charte de la
Cité de Montréal et à tous autres amendements
dans lesquels les intérêts de cette cité seraient
concernés avec pouvoir de demander à M.
S. M. Ducharme, de vouloir y adjoindre à la dé-
légation.

Résolu que le conseil s'ajourne à mercredi,
le seizième jour du mois courant à huit
heures P. M.

C. P. Parlier
Greffier

L. N. Senault
Maire

Séssion générale
d'ajournement
16 décembre
1896.

Province de Québec Cité de Ste-Cunigonde de Montréal

A une session générale d'ajournement du Conseil
municipal de la Cité de Ste-Cunigonde de Montréal.
tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil
mercredi, le seizième jour de décembre, mil huit
cent quatre-vingt-sept, conformément à une ré-
solution d'ajournement de ce Conseil passée
à sa session tenue mercredi, le neuvième jour
de décembre, mil huit cent quatre-vingt-sept,
conformément à la loi, à laquelle étaient
présents. Son Honneur le maire L. N. Senault,
M. M. les échevins A. Marm, M. E. Lyburner, C. P.
Parlier, A. Gauthier & J. L. Charbonneau formant quor-
rum de ce conseil sous la présidence de M. le
maire L. N. Senault.

Il est ordonné & statué par résolution du dit
conseil comme suit.

Lecture & approbation des minutes de la dernière
assemblée.

Première sur licence

lecture d'une requête de M. Nap. Dubuc
demandant la remise d'une somme de
quinze piastres (15.00) qu'il a payé par
erreur pour sa licence de colporteur d'huile.

Résolu que le Trésorier soit autorisé à lui
remettre ce montant.

Résolu que le Trésorier soit autorisé de payer les
montants suivants:

Bastien & Valiquette, intérêts	918.47 ✓
Bureau d'enregistrement	23.00 ✓
	1.60 ✓
Dépenses à Québec	75.00 ✓
St Denis	5.50 ✓
M. J. Lemay	.75 ✓
Chaussures pour constables	21.00 ✓

Reviser de liste élect.

Résolu que M. M. les échevins A. S. Delisle,
A. Marm & M. E. Lyburner soient nommés rev.

seurs des listes municipales.

M. l'échevin M. Elymburner propose, secondé par M. l'échevin C. P. Fabien, que les rapports des Comités des Chemins, de l'hôtel de ville, feu & police & eau & santé, en date du 16 courant, soient adoptés.

adopté.

Résolu que ce Conseil s'ajourne le mardi, le vingt-deuxième du mois courant à huit heures P. M.

Chas. H. Hurler
Maire

Séance générale
d'ajournement
22 décembre
1896.

Province de Québec Cité de Ste-Cunigonde de Montréal

A une session générale d'ajournement du Conseil municipal de la cité de Ste-Cunigonde de Montréal, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil mardi, le vingt-deuxième jour de décembre, mil huit cent quatre vingt seize, conformément à une résolution d'ajournement de ce Conseil passée à sa session tenue mercredi, le seizième jour de décembre mil huit cent quatre vingt seize, conformément à la loi à laquelle se trouvent présents: Son Honneur le maire L. H. Renaud, M. M. les échevins A. Morin, M. Elymburner, C. P. Fabien, & J. L. Charbonneau faisant quorum de ce Conseil sous la présidence de M. le maire L. H. Renaud.

Il est ordonné & statué par résolution du dit conseil comme suit:

Lecture & approbation des minutes de la dernière assemblée.

Paiement frais cause
Menard

Résolu que le Trésorier soit autorisé à payer à M. M. Dupuis & Dussier, avocats, la somme de cinquante dollars (# 50.00) mémoire de frais dans la cause de J. B. Menard vs. Ste-Cunigonde.

M. l'échevin A. S. Delisle prend son siège.

Bonus demandé par
Chas. Lafance

Lecture d'une lettre de M. Charles Lafance demandant au Conseil de lui voter un bonus pour ses services rendus durant l'année, au corps de feu & police.

Résolu que cette lettre soit référée au comité de feu & police.

Reportes admis aux
séances de Comités

M. l'échevin J. L. Charbonneau propose, secondé par M. l'échevin C. P. Fabien, que l'avis des reporters des journaux soient admis aux séances des Comités.

La motion étant mise aux voix, ont voté pour: le motionneur, le secondé, M. M. les échevins A. S. Delisle & M. Elymburner. — H
Contre: M. l'échevin A. Morin. — 1
La motion est déclarée adoptée.

Résolutions de bureaux
à l'hôtel de ville

Attendu que la Corporation a besoin, pour le bon fonctionnement des affaires municipales, de plus les bureaux de l'hôtel de ville et vu que le bureau de perception et le bureau du chef, tels qu'ils existent présentement, ne sont ni convenables ni appropriés aux fins pour lesquelles ils sont destinés;

Il est proposé par M. l'échevin C. P. Fabien, secondé par M. l'échevin M. Elymburner, que le greffier reçoive instruction de notifier la Banque Jacques-Cartier et le maître de poste de cette cité que la Corporation n'entend pas renouveler leur bail, qui doit expirer le premier mai prochain 1897.

M. l'échevin J. L. Charbonneau propose, secondé par M. l'échevin A. S. Delisle, que cette motion ne soit pas adoptée maintenant, mais référée au comité de l'hôtel de ville.

L'amendement étant mis aux voix, ont voté pour: le motionneur, le secondé, M. M. les

échevins A. Moim & L. A. Renaud. H
Contre. M. M. les échevins C. P. Pabien & M. Eymburner 2
L'amendement est déclaré adopté.

La motion principale est perdue sur la même division.

Signe de Téléphone de l'aqueduc

M. l'échevin A. S. Delisle propose, secondé par M. l'échevin M. Eymburner, que la question du loyer de la ligne télégraphique reliant la station de feu & police à la maison des pompes à St. Gabriel soit mise devant le Comité de feu & police, pour étude.

Adopté.

M. l'échevin J. A. R. Leonard prend son siège.

Notification re Téléphone de l'aqueduc

Résolu que le greffier recoive instruction de notifier la compagnie de Téléphone Bell, que la ligne de télégraphe d'alarme, reliant la station de feu & police, avec la maison des pompes à St. Gabriel, ne fonctionne pas depuis le mois d'avril dernier, d'avoir à la mettre en bon ordre immédiatement, à défaut cette corporation sera forcée de prendre des précautions pour résilier le bail.

Résolu que ce conseil s'ajourne à mardi, le vingt-neuvième jour du mois courant à huit heures P.M.

Chas. Pabien
Greffier

L. A. Renaud
Maire

Séssion générale d'ajournement.
29 décembre 1896.

Province de Québec
Cité de Ste-Cunegonde de Montreal

A une session générale d'ajournement du Conseil municipal de la Cité de Ste-Cunegonde de Montreal, tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil, mardi, le vingt-neuvième jour de décembre, mil huit cent quatre-vingt-seize, conformément à une résolution d'ajournement de ce conseil, passé à sa session tenue mardi, le vingt-deuxième jour de décembre, mil huit cent quatre-vingt-seize, conformément à la loi, à laquelle séance sont présents: Son Honneur le maire L. A. Renaud, M. M. les échevins A. S. Delisle, A. Moim, M. E. Eymburner, N. Pautoux formant quorum de ce conseil sous la présidence de M. le maire L. A. Renaud.

Il est ordonné & statué par résolution du dit conseil, comme suit:

Lecture et approbation des minutes de la dernière assemblée.

Lecture des rapports des comités de feu & police & de l'Hotel de Ville en date du 28 décembre, 1896.

M. l'échevin M. E. Eymburner propose, secondé par M. l'échevin N. Pautoux, que ces deux rapports soient adoptés.

Adopté.

Et ce conseil s'ajourne sine die.

Chas. Pabien
Greffier

L. A. Renaud
Maire